



RAPPORT DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022

PREAMBULE

Ce rapport présente le compte administratif afférent au dernier exercice, conforme au compte de gestion produit par le comptable public. Il traduit l'exécution du budget métropolitain (budget principal et budgets annexes) en recettes et en dépenses.

La présentation du compte administratif constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il vise à :

1. comparer les réalisations de crédits aux prévisions ;
2. dégager les résultats de clôture de l'exercice et déterminer les restes à réaliser ;
3. prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard des évolutions de tendance constatées et de l'évolution des principaux indicateurs financiers de notre Etablissement.

Ce document, au travers de ses annexes, éclaire plus largement sur la situation financière de l'Etablissement que ce soit du point de vue de son patrimoine, des modes de financement de ses compétences (état de la dette, des participations et des délégations de service public entre autres) ou de ses engagements à moyen et long terme.

SOMMAIRE

I.	SYNTHESE : CE QU'IL FAUT RETENIR	6
II.	BUDGET TRANSITION	11
III.	STRUCTURE ET REALISATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	26
A.	La structure du compte administratif 2022	26
B.	Les résultats et les réalisations du CA 2022	27
1.	Le résultat et les équilibres financiers 2022	27
2.	Les taux de réalisation de l'exercice 2022	30
a)	Réalisation des crédits de fonctionnement :	30
b)	Réalisation des crédits d'investissement :	31
C.	La section de fonctionnement	32
1.	Les recettes réelles de fonctionnement (1 280,40 M€) :	34
a)	Les ressources fiscales (hors AC) et les dotations (941,07 M€)	34
b)	Les attributions de compensations de fonctionnement brutes reçues (104,97 M€)	44
c)	Les autres recettes de fonctionnement y compris le Forfait post stationnement (234,36 M€)	45
2.	Les dépenses réelles de fonctionnement (973,80 M€)	51
a)	Les charges de personnel (280,82 M€) :	51
b)	Les dépenses de redistribution (60,65 M€)	56
c)	Les dépenses de restitution (0,26 M€).....	59
d)	Les charges à caractère général (449,83 M€)	59
e)	Les subventions versées aux autres organismes publics et privés (40,07 M€)	61
f)	Les contributions obligatoires et les autres dépenses de fonctionnement (124,56 M€)	64
D.	La section d'investissement.....	65
1.	Les dépenses d'investissement (714,99 M€).....	66
a)	Le programme d'équipement 2022	67
b)	Les autres dépenses d'investissement.....	79
c)	La gestion en autorisations de programme	81
2.	Les recettes d'investissement (474,77 M€).....	84
a)	Attributions de compensation d'investissement (ACI, 24,03 M€)	85
b)	Subventions et participations reçues (61,20 M€) :	85
c)	Taxes d'urbanisme (22,37 M€) :	86
d)	Fonds de compensation à la TVA (33,38 M€) :	86
e)	Autres recettes d'investissement (30,42 M€) :	87
E.	La dette au 31 décembre 2022.....	88
a)	Evolution de l'encours et de la dette par habitant	88
b)	L'annuité de la dette consolidée	90
c)	La répartition de l'encours selon la charte Gissler :	90
d)	La capacité de désendettement.....	91
e)	Autres éléments statistiques	92
f)	La dette garantie	93

IV. LE BUDGET PRINCIPAL ET L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES	94
a) LE BUDGET PRINCIPAL.....	95
b) LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS.....	98
c) LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	100
d) LE BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILE	102
e) LE BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR	104
f) LE BUDGET ANNEXE CREMATORIUM.....	106
g) LA REGIE DES EQUIPEMENTS FLUVIAUX	107
h) LA REGIE DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS	108
i) LA REGIE DE L'EAU INDUSTRIELLE.....	110
j) LA REGIE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	111
 ANNEXE METHODOLOGIQUE DU BUDGET TRANSITION	 113
 LEXIQUE	 117

Annexes

Préalable méthodologique

Pour rappel, le budget se présente en dépenses et en recettes budgétaires d'investissement et de fonctionnement. Il comprend des « **opérations réelles** », correspondant à des entrées et à des sorties de fonds, et des « **opérations d'ordre** », qui sont des écritures comptables ne donnant lieu à aucun mouvement financier.

Les opérations d'ordre retracent des mouvements comptables entre les sections d'un budget, ou à l'intérieur de celles-ci, et sont le plus souvent imposées par la réglementation. Elles se présentent sous forme d'une double écriture en dépense et en recette, d'un montant équivalent.

Par ailleurs, il convient de **retraiter les flux internes entre le budget principal et les 15 budgets annexes de Bordeaux Métropole¹**, tels que des avances, des subventions d'équipement ou d'exploitation versées par le budget principal aux budgets annexes, des remboursements d'avance, des transferts de terrains...

Bien qu'ils s'apparentent à de simples « jeux d'écriture », ces opérations d'ordre et mouvements internes présentent un intérêt réel en termes de gestion. Elles favorisent la transparence et la lisibilité des comptes, la sincérité des résultats, participent à la vérité des coûts et à l'appréciation de la situation patrimoniale de la collectivité.

Les **mouvements internes et les opérations d'ordre**, dont le détail figure dans le « Journal des retraitements » joint en annexe 1, s'équilibrent, en dépenses et en recettes, à un montant total qui ressort à 502 895 038,21 €.

C'est sur la base de ces dépenses et ces recettes réelles consolidées et retraitées que sont effectuées les analyses des principaux résultats en sections de fonctionnement et d'investissement, et des évolutions constatées en 2022.

¹ Les 15 budgets annexes sont : les budgets Déchets ménagers, Assainissement, Transports, Réseau de chaleur, Crématorium, SEPF, Caveaux, Lotissements, Z.A.C, ZAC du Tasta, ZAC des Quais de Floirac, Régies des restaurants, du SPANC, de l'Eau industrielle et des Equipements fluviaux.

I. SYNTHESE : CE QU'IL FAUT RETENIR

Le compte administratif 2022 reflète les ambitions posées par le Budget 2022 en réponse aux aspirations des habitants et usagers de notre métropole de pouvoir vivre et travailler dans un cadre plus soucieux des hommes et de leur environnement, sans pour autant se refermer sur son territoire.

Dans cette perspective, pour la première année, une présentation de l'analyse des comptes au regard de l'empreinte carbone de notre établissement vous est restituée. Cette approche dite « Budget de transition » applique une méthodologie nationale de l'institut I4CE, complétée par une analyse fine de finalités des opérations menées. La « coloration » de ces dépenses complète sous un prisme budgétaire les autres indicateurs de l'effort de la Métropole pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

L'année 2022 marque la sortie progressive de deux années marquées par une affectation des ressources métropolitaines en réponse à la crise sanitaire. Tous les effets n'en étaient pas encore neutralisés, mais la Métropole a du faire face à de nouveaux défis en 2022 avec la montée de l'inflation. Elle s'est mobilisée pour soutenir le pouvoir d'achat de ses agents mais aussi de façon générale celui des salariés au travers de sa commande publique. Ainsi, les dépenses par habitant ont continué à progresser pour atteindre 2 033 €, soit +5,8 % (1 922 € en 2021).

Cette progression est particulièrement importante sur les axes qui fondent la mandature et qui étaient annoncés dans le cadre du Budget 2022 à savoir : les mesures en faveur du plan climat et de la transition énergétique (+ 44% soit 10 € par habitant vs 7 € en 2021), l'habitat et le logement (+38% soit 49 € par habitant vs 36 € en 2021²), le développement économique (+26% soit 43€ par habitant vs 34 €³ en 2021 et enfin la mobilité, le transport et les déplacements (+10,1% soit 709 € par habitant vs 644 € en 2021) qui demeure le premier secteur d'intervention de la métropole d'autant qu'il contribue aux politiques précédentes.

Si l'épargne nette marque le pas en 2022 tous budgets confondus (-16%), le dynamisme des ressources propres d'investissement (+12%) permet de limiter le recours à l'endettement nouveau (+39 M€ par rapport à 2021) quand les dépenses d'équipement progressent de plus de 8 %, soit +44 M€ et 573 M€ de réalisation pour l'ensemble des budgets.

Les principaux indicateurs de l'exercice 2022 sont les suivants :

1. Au global, tous budgets confondus, en mouvements réels consolidés :

- Les **dépenses totales** s'élèvent à **1 688,79 M€ (+6,57 %)**, avec tout particulièrement des dépenses d'investissement (714,99 M€) en nette progression de +12,36 %, dont les immobilisations financières en forte hausse (33,01 M€ contre 6,78 M€ en 2021) et le programme d'équipement qui progresse à lui seul de +8,39 %. En revanche, les dépenses de fonctionnement affichent une hausse modérée de 2,68 % (973,80 M€).

² Hors avance de 19 M€ réalisée au titre des concessions d'aménagement du centre historique.

³ Hors subventions exceptionnelles versées au titre du COVID (20,4 M€)

- Les **recettes totales** atteignent **1 755,17 M€ (+3,38 %)**, bénéficiant d'une dynamique des recettes fiscales indirectes (+3,42 %), d'une progression des recettes de transport de voyageurs TBM (+8,21 %) mais aussi d'une hausse de la fraction de TVA (en remplacement de la Taxe d'habitation sur les résidences principales - THRP) à hauteur de +9,58 %. A noter toutefois la valeur des recettes fiscales directes qui continuent de baisser de -5 M€ (-2,27 %).

Par ailleurs, **notre collectivité a plus emprunté** qu'en 2021 (+39 M€, +30 %), ce qui influe aussi sur le niveau des recettes totales de l'exercice.

- Le niveau d'**épargne nette diminue de -15,56 %** (192,09 M€) et la **capacité de désendettement** se dégrade à 4,36 ans, par rapport à 2021 (3,63 années) mais reste en deçà de celle anticipée lors des orientations budgétaires 2022 de 5,3 années.

2. S'agissant du Budget principal,

- Ses ratios de solvabilité sont toujours satisfaisants quoique marquant une légère détérioration (-6,23%) avec un taux d'épargne brut de 21,84% et une capacité de désendettement de 3,29 années. Toutefois cette tendance, présentée lors des orientations budgétaires pour 2022, est nettement moins importante qu'anticipée alors avec respectivement 20% et 4,7 années.
- Un encours de dette qui progresse de 8% mais à un rythme soutenable.
- Une priorisation de l'allocation des ressources indispensable pour les exercices suivants au regard de l'encours d'autorisation de programme restant à financer de 2,7 Mds et d'un besoin prévisionnel de financement accru du budget annexe des transports.

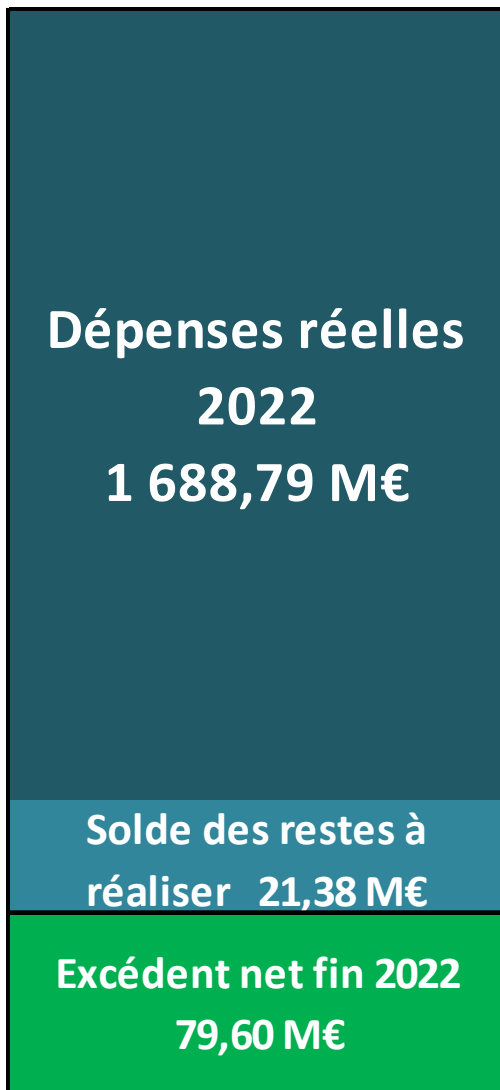
3. S'agissant des budgets annexes, le Budget annexe des Transports requiert ainsi toujours une grande vigilance, au regard de ses ratios financiers et des engagements à venir, avec :

- Un encours de dette (569,63 M€) qui progresse de +7,09 % sur 2022 ;
- Une capacité de désendettement s'établissant à fin 2022 à 11,25 années;
- Le financement de la valeur nette comptable de fin de contrat des biens immobilisés auprès du délégataire actuel à racheter à l'issue de la délégation de service public (DSP) en 2023 de 21,8 M€ et le rachat des stocks pour 6,1 M€ ;
- Un contrat de DSP très volontariste et des projets d'investissement conséquents, mobilisant des ressources importantes conformément aux objectifs du schéma des mobilités et de l'ancienneté de notre réseau ;
- Et un remboursement dès 2023 et avant 2030 de l'avance réalisée par l'Etat en 2020 (47 M€) pour compenser les pertes de recettes du fait de la crise sanitaire, dont le report d'étalement sollicité par notre établissement entre 2026 et 2030 dans un contexte de tension inflationniste y compris sur les taux de financement est encore à l'étude par les services de l'Etat.

Equilibre du compte administratif 2022

Masses budgétaires et résultat 2022

DEPENSES

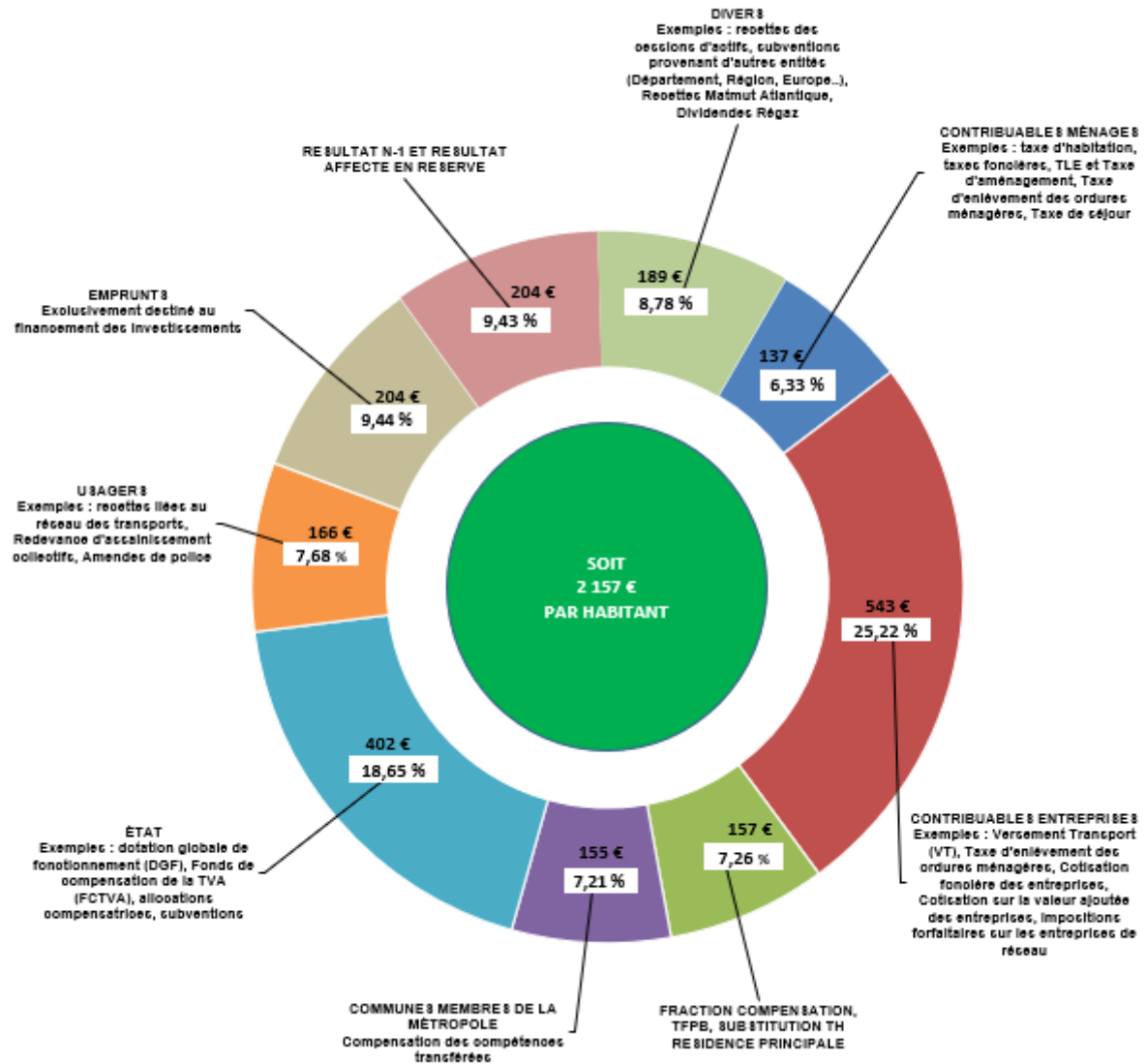


RECETTES



D'où viennent les recettes 2022 ?

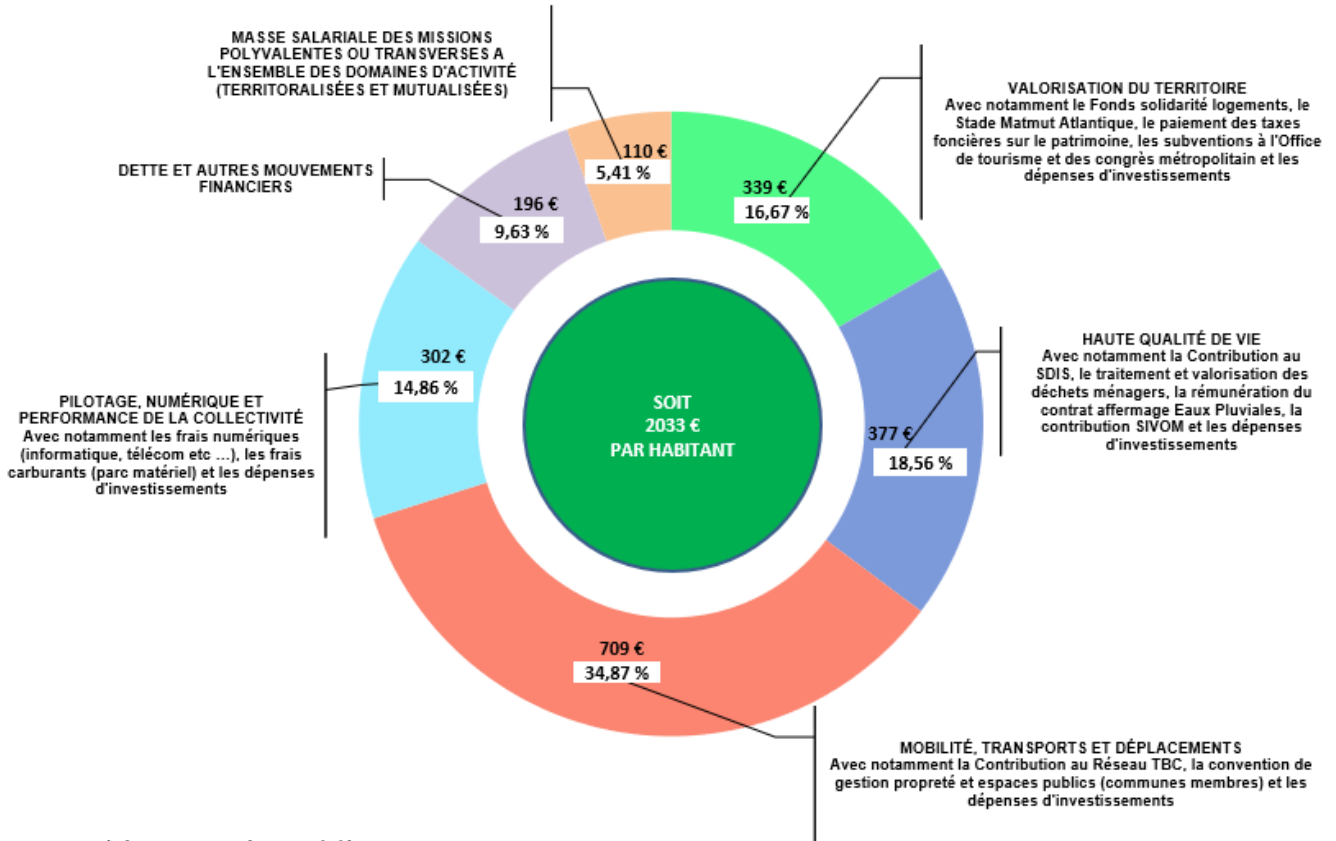
RÉPARTITION DES RECETTES 2022 (en % et en €/hab)



Source : population INSEE 2022 soit 830 284 habitants

A quoi ont servi les dépenses 2022

RÉPARTITION DES DEPENSES 2022 (en % et en €/hab)



Source : population INSEE 2022 soit 830 284 habitants

II. BUDGET TRANSITION

1. Qu'est-ce que le budget transition ?

C'est une **analyse environnementale du budget** (dépenses uniquement). Il s'agit d'analyser le budget métropolitain sous le prisme du climat.

La méthodologie appliquée est issue du travail de l'Institut d'économie pour le climat (I4CE⁴), fondée sur la stratégie nationale bas carbone, pour évaluer l'impact des budgets locaux sur le climat et menée en partenariat avec de nombreuses collectivités (Paris, Lille, Strasbourg, Nantes, ...).

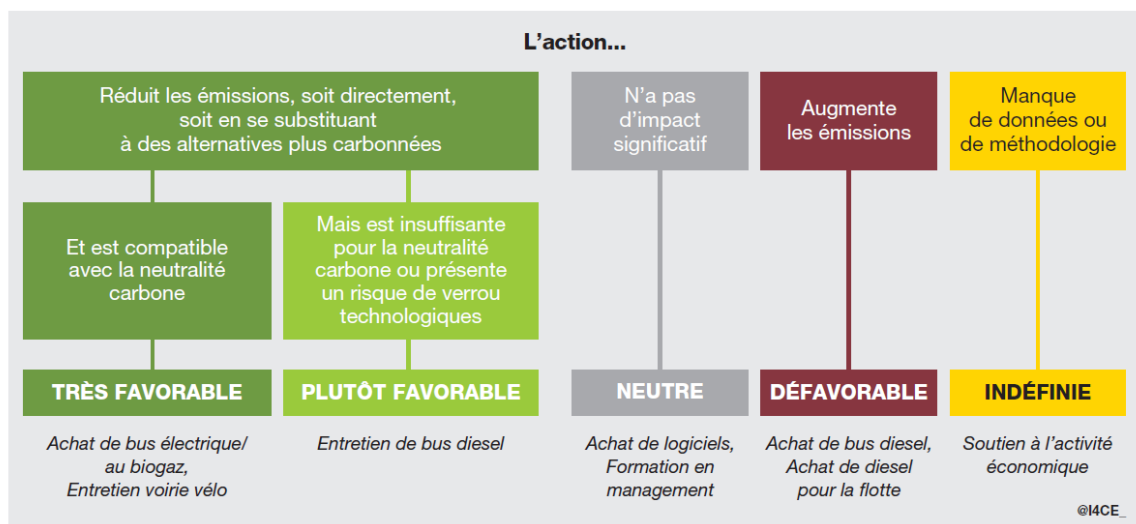
L'objectif est de :

- suivre, à court, moyen et long termes l'évolution de cet impact au fil des rendez-vous budgétaires.
- mesurer la cohérence entre les dépenses et investissements et les objectifs métropolitain de transition écologique
- proposer des marges de progression
- nourrir les débats budgétaires, questionner les dépenses et arbitrer pour les orienter le plus possible vers la transition climatique.

L'évaluation climatique du budget, selon la méthode I4CE est une première étape et s'appuie sur une communauté de pratiques à l'échelle nationale.

L'analyse porte à ce jour uniquement sur le **critère d'atténuation au changement climatique** (réduction des GES), soit l'impact des dépenses sur la trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050 (plan climat).

ARBRE DE DÉCISION POUR LA CLASSIFICATION CLIMAT D'UNE DÉPENSE



⁴ I4ce est une association d'intérêt général, à but non lucratif, fondée par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement et présidée par Jean Pisani-Ferry

Tout au long de cette présentation, les dépenses seront classées selon ces cinq catégories, et reprendront la même coloration.

Dépense	
<p style="text-align: center;">Très favorable</p> <p>Ayant un impact très positif sur le climat d'aujourd'hui et de demain : compatible avec une France neutre en carbone</p>	<p style="text-align: center;">Plutôt favorable</p> <p>Permettant une réduction des émissions mais insuffisantes pour la neutralité carbone ou présentant un risque de verrou technologique à long terme</p>
<p style="text-align: center;">Neutre</p> <p>Sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone</p>	<p style="text-align: center;">Indéfinie</p> <p>Ayant priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données. L'analyse se précisera au fil des années</p>
<p style="text-align: center;">Défavorable</p> <p>Incompatible avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significative</p>	

A noter, rappel des **principes** qui, selon I4CE et appliqués dans le cadre de la démarche métropolitaine, régissent l'analyse des dépenses :

<p style="text-align: center;">Bonne foi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classement des dépenses en toute sincérité mais en admettant une part irréductible d'intuition 	<p style="text-align: center;">Prudence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses pour lesquelles les informations paraissent trop limitées pour juger d'un impact climatique significatif ont été considérées comme indéfinies. 	<p style="text-align: center;">Charge de la preuve</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de dévier de la méthode mais nécessité d'apporter la preuve que l'action considérée est favorable du point de vue du climat 	<p style="text-align: center;">Destination de l'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exemple : une voirie est très favorable si elle est destinée à la mobilité douce.
--	--	---	--

Organisation, ingénierie et déploiement

- La démarche Budget transition est pilotée par un comité de pilotage présidée par Pierre Hurmic, 1^{er} Vice-Président au projet de transition et Véronique Ferreira, Vice-Présidente aux Finances. Le comité de pilotage porte désormais en complément du déploiement de la démarche, une mission de finances durables.
- L'équipe technique réunit une expertise pluridisciplinaire : finances, transition écologique, de pilotage et toutes les directions générales de Bordeaux Métropole ont été associées. Progressivement, un travail est engagé pour passer en revue l'ensemble des dépenses avec chacune des directions opérationnelles et le soutien des directions finances des DG.
- La démarche de budget transition a été intégrée aux éléments de cadrage de la préparation budgétaire 2023. Les éléments fournis par les Directions générales ont nourri les pistes de marges de manœuvre présentées ci-après. Il s'agit d'une démarche de sensibilisation et valorisation des progrès en matière d'empreinte environnementale des dépenses, qui interroge sans pour autant alourdir le rythme budgétaire.

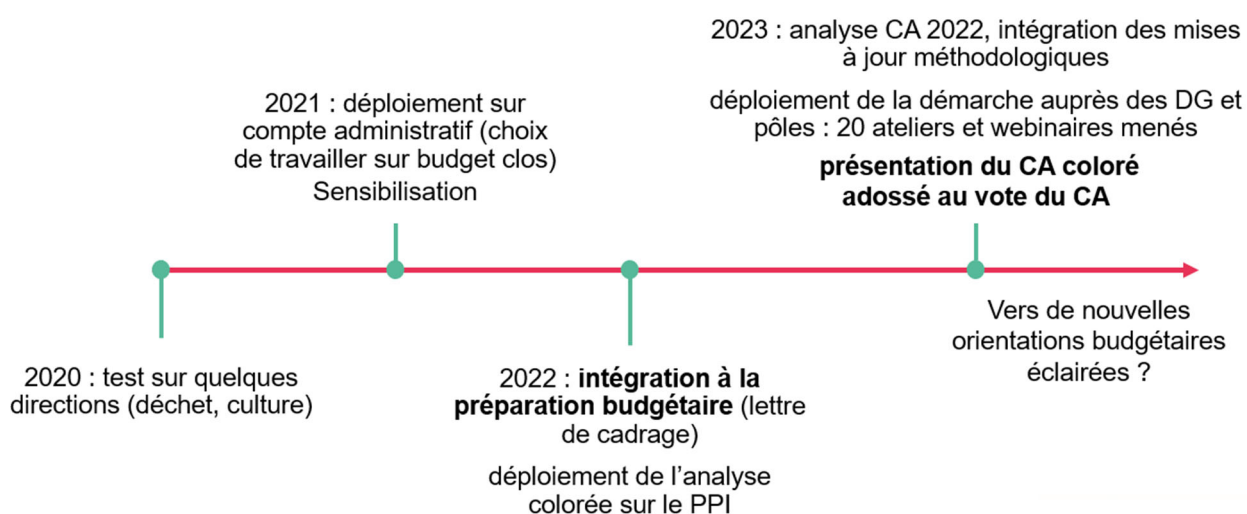
- Bordeaux métropole participe activement au groupe de travail national sous l'égide de France Urbaine.
- Bordeaux Métropole a déployé un outil unique parmi les collectivités engagées dans le budget vert pour automatiser l'analyse des dépenses (Power BI – extractions excel Business Objects de Grand Angle).
- Une démarche qui se déploie : coloration du PPI pour une vision prospective, analyse des contrats de co-développement sur la base de la méthodologie budget vert, objectif d'analyse environnementale du budget assigné au nouveau contrat DSP avec Keolis

Limites des démarches de budget vert

- Prisme climat (atténuation du changement climatique) uniquement à ce jour. Une extension de la démarche d'analyse à d'autres critères est en réflexion (adaptation, biodiversité) dès maturité suffisante de l'ensemble des directions.
- La démarche budget transition telle que déployée par Bordeaux Métropole est une analyse *a posteriori* (CA) et selon une entrée « budget », qui doit être complétée par d'autres approches environnementales au premier rang desquelles la comptabilité carbone (bilan et trajectoires carbone)
- Les démarches de budget vert visent le suivi de la trajectoire des dépenses favorables et défavorables au climat ainsi que leur alignement avec les ambitions de neutralité carbone. Elles ne visent pas la comparaison des résultats entre collectivités.
- Enfin, la méthodologie I4CE est à compléter et affiner. Elle fait l'objet de mises à jour auxquelles Bordeaux Métropole prend part, notamment dans le cadre d'un groupe de travail intercollectivités animé par France Urbaine. Les ateliers menés chaque année avec les directions métropolitaines permettent d'éprouver et de mettre à jour la méthodologie I4CE au regard des politiques métropolitaines. Notons par exemple le travail méthodologique engagé avec la DG aménagement pour concevoir et stabiliser une grille d'analyse *ad hoc* des opérations d'aménagement, ou encore le travail engagé avec les pôles territoriaux et la direction des achats pour quantifier une part de voirie « favorable » liée au mode décarboné de fabrication.

Calendrier

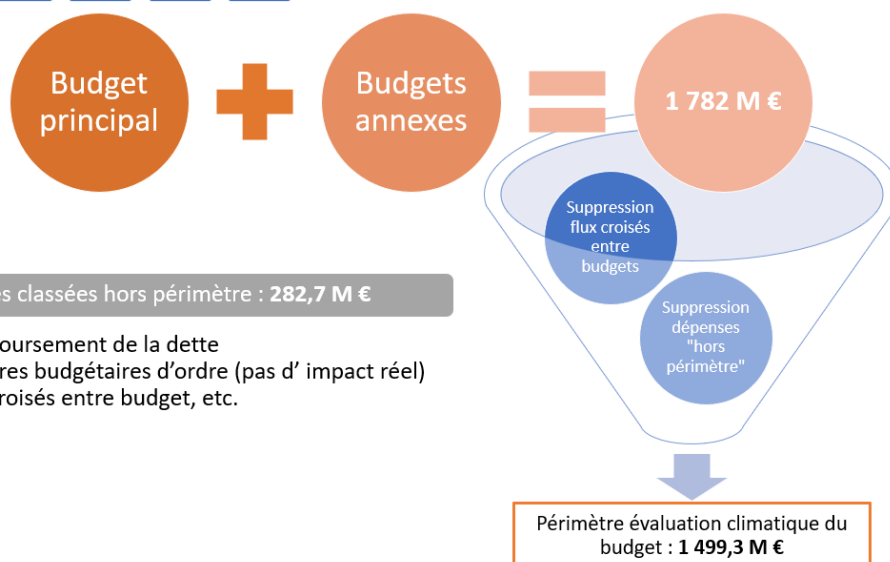
Déploiement de la démarche budget transition



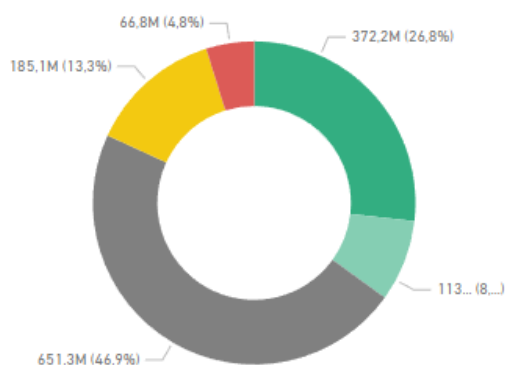
2. Périmètre analysé – compte administratif 2022

Tous budgets confondus

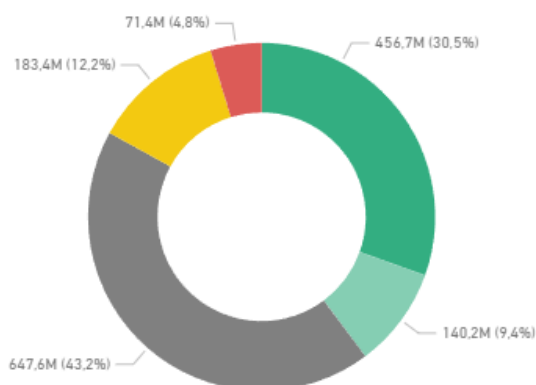
Aucun seuil de dépense : coloration possible jusqu'à l'engagement



CA 2021 : 1388.9M



CA 2022 : 1499.3M



Neutre :

- ❖ Charges sociales (11% - 71 M €)
- ❖ Eau, assainissement et prévention des risques (21% - 136 M €)
- ❖ Itinéraires et voies (15 % - 94 M) : maintenance voirie – part dédiée aux voitures
- ❖ Habitat et renouvellement urbain (10% - 62 M €)
- ❖ Numérique (7 % - 45 M €) : logiciels, maintenance, etc.

A noter : Plan de relance métropolitain 24 M € en 2021 pour 1,7 M € en 2022

Très favorable :

- ❖ Transport en commun (350 M €)
- ❖ Mobilités actives (36,3 M€)
- ❖ Energie, climat et développement durable (7 M€)
- ❖ Gestion des parcs et patrimoines arborés (6,5 M€)
- ❖ Déchets : prévention, réduction, tri et recyclage (5,9 M€)
- ❖ Bâtiment et patrimoine durable (4,6 M€)

Défavorable :

- ❖ Rodeau (12,5 M €)
- ❖ Numérique et e-administration (9,8 M€) – acquisition de matériel et équipement informatique
- ❖ Parc matériel (9,1 M€) – dont 6,3 M€ de combustibles et carburant fossile et 2,7 M€ de renouvellement de véhicules thermiques
- ❖ Stade PP Bernard (9 M€) – sur la part d'artificialisation des sols
- ❖ Déchet : part enfouissement et véhicules thermiques de collecte porte à porte (6,8 M€)

Indéfini :

- ❖ Aménagement urbain et foncier (29 % - 54 M €)
- ❖ Performance et pilotage (23% - 43 M €) : finances, juridique, logistique
- ❖ Croissance des entreprises et offre touristique (7% - 12,2 M €), etc.

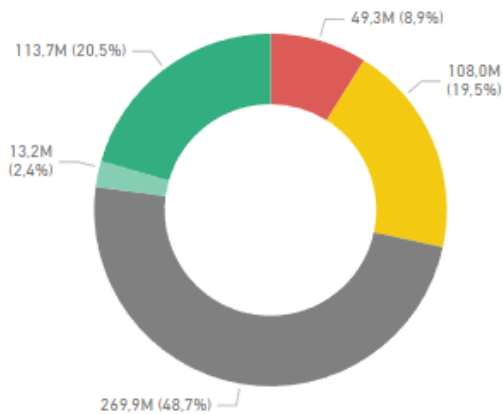
De nombreuses actions ont été menées avec les directions opérationnelles en 2022 pour réduire la part indéfinie et neutre :

- **Bâtiments et ressources humaines** : prise en compte des nouvelles hypothèses structurantes I4CE (cf. ci-après détail par politique publique et annexe méthodologique). A titre d'information, l'ensemble des dépenses de masse salariale a été « coloré » au prorata de l'analyse climatique de l'ensemble des dépenses métropolitaines.
- **Numérique** : coloration de nouvelles lignes
- **Développement économique** : pour le CA 2022, **51** nouvelles lignes ont été nouvellement colorées dans la section de fonctionnement et **12** lignes dans la section d'investissement (mises à jour I4CE).
- **Direction Générales des Territoires** : stabilisation de la méthode de coloration des FIC et de la voirie (très peu de nouvelles opérations sauf dans le cadre des opérations d'aménagement. Les opérations existantes étant de la requalification ou de la maintenance).

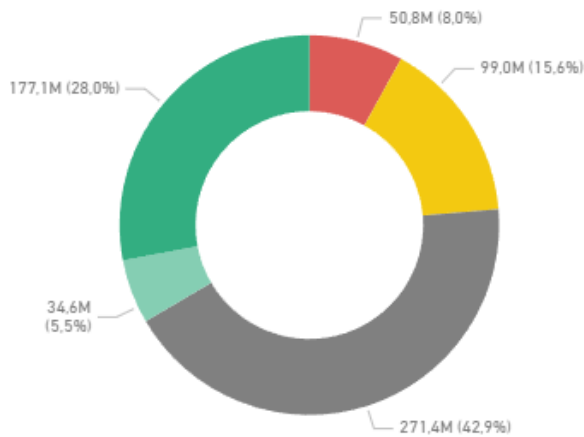
La méthodologie déclinée pour colorer les comptes de la métropole est jointe en annexe du présent rapport.

CA 2022 - DEPENSES INVESTISSEMENT

CA 2021 : **554.0M**

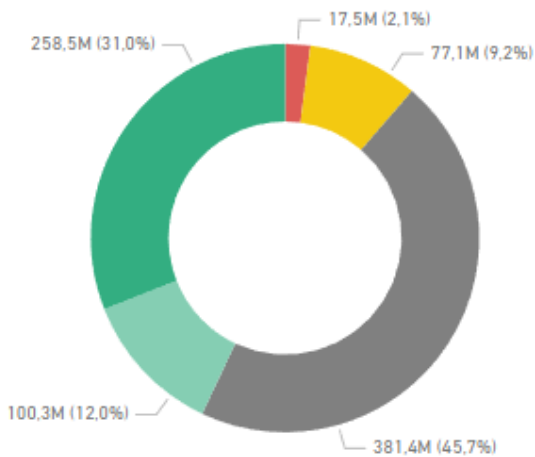


CA 2022 : **632.8M**

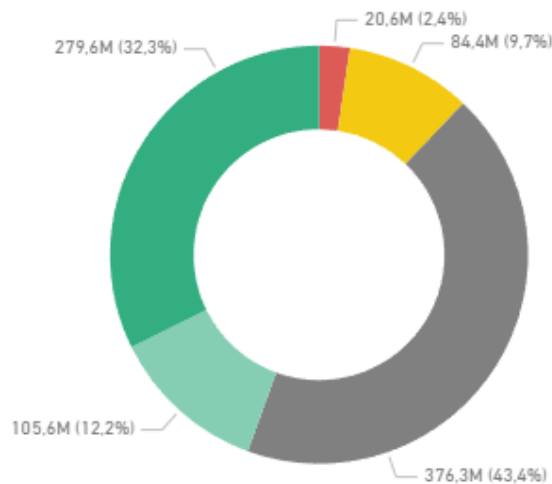


CA 2022 - DEPENSES FONCTIONNEMENT

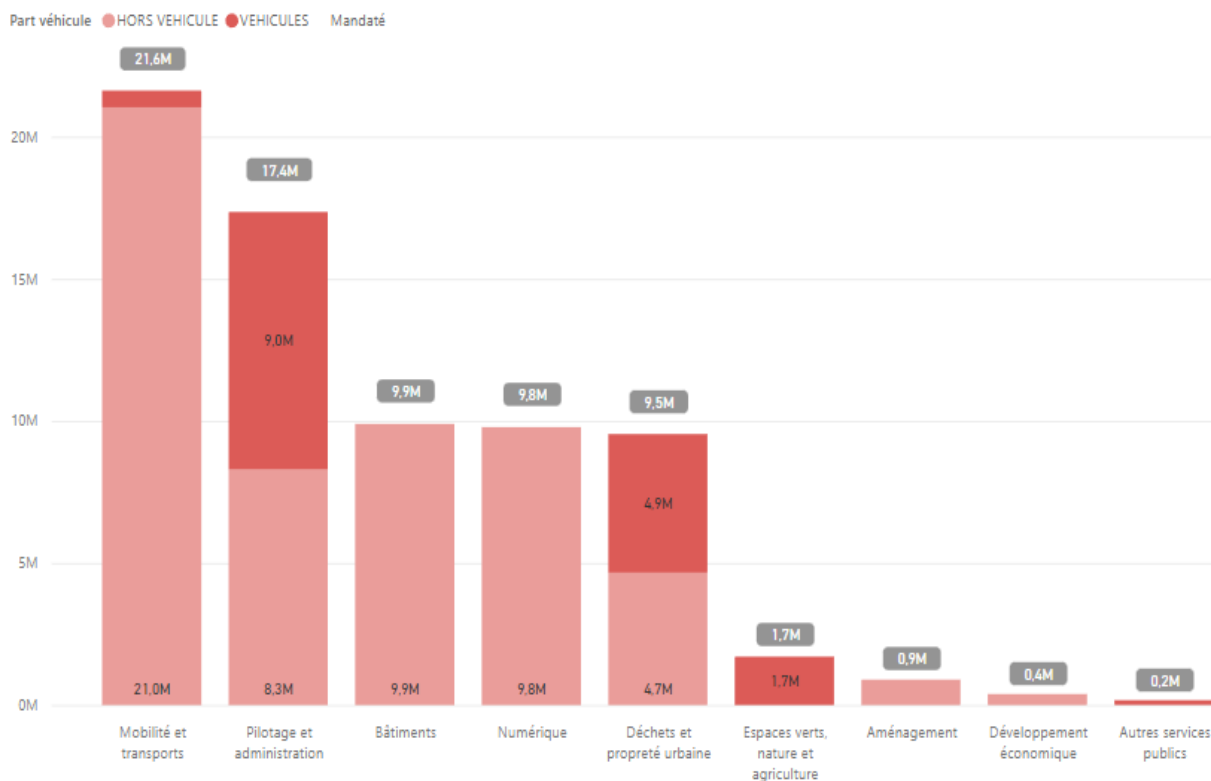
CA 2021 : **834.9M**



CA 2022 : **866.5M**



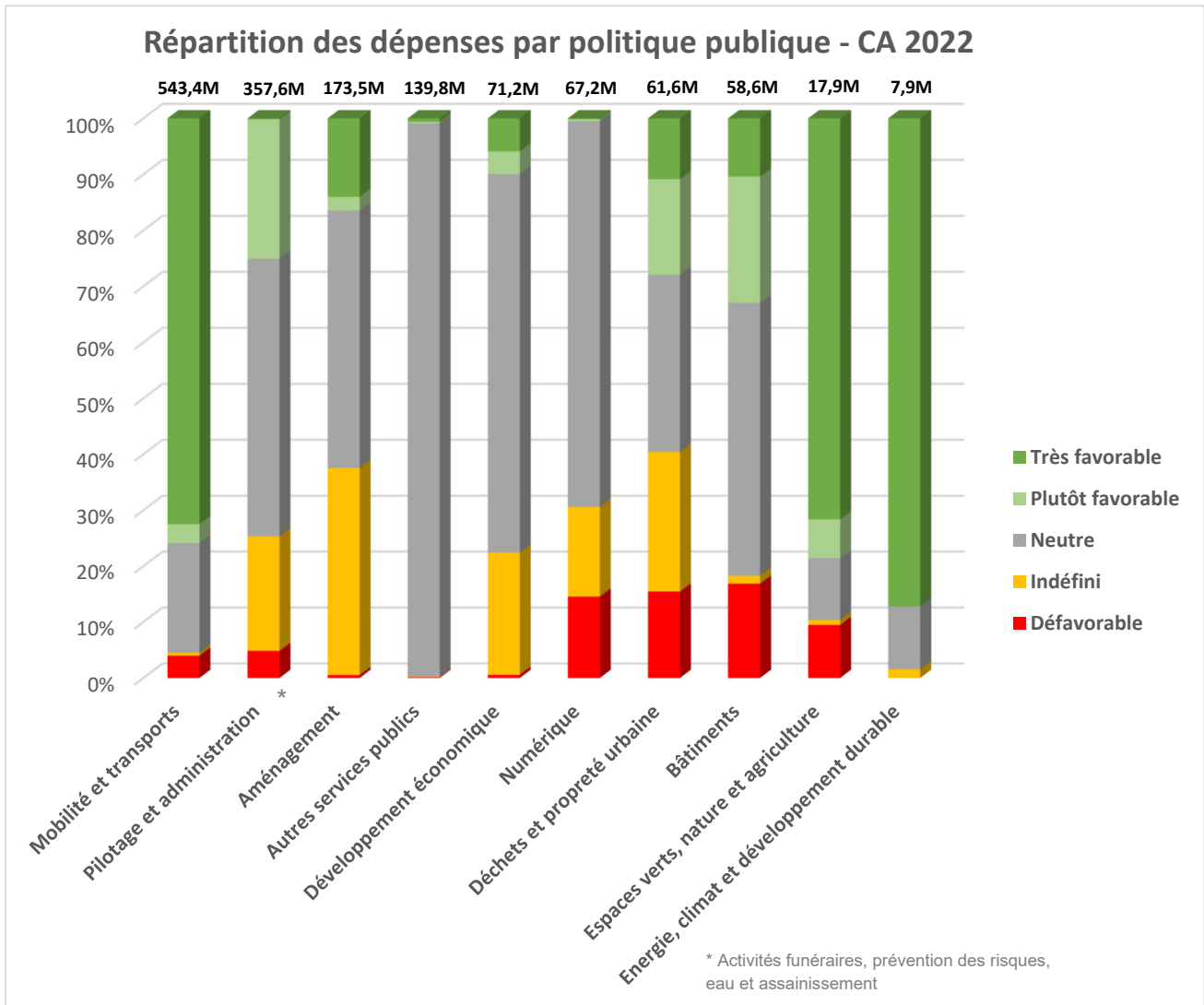
CA 2022 –DEPENSES DEFAVORABLES PAR POLITIQUE : 71,4 M € (dont flotte de véhicules 16,4 M €)



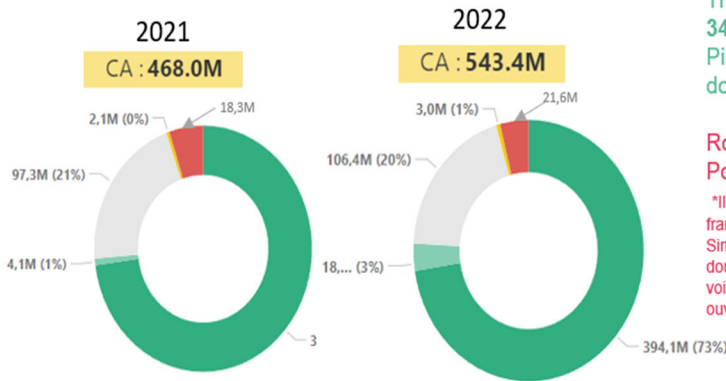
Précisions sur la flotte de véhicules : en 2021 mise en service de 312 véhicules motorisés, dont 33 sont électriques. En termes financiers, les véhicules électriques pèsent – en 2021 - 925 868 EUR HT, contre 11 496 614 EUR HT pour les matériels thermiques, soit une clé de répartition de 8%. Cette clé de répartition s’applique sur l’analyse du CA 2022. Deux véhicules électriques ont été acquis en 2021 (coût 2 fois supérieur aux véhicules thermiques). Du fait de verrous technologiques et d’un travail important de sensibilisation et d’accompagnement des agents pour les véhicules spécialisés (collecte, ...), la marge de manœuvre prioritaire repose sur le renouvellement de la flotte de véhicules légers.

En ce qui concerne l’acquisition des bus, la clé de répartition transmise pas les services en charge du délégataire est la suivante : GNV 55%, électrique 35 % et diesel 10 %.

❖ Présentation des résultats par politique publique



Mobilité et transports



Transport en commun
349,9M
Pistes cyclables **34,4M**
dont 4M via le FIC

Rocade **12,5M**
Pont Simone Veil* **6,7M**

*Illustration proratisation des franchissements Garonne : pont Simone Veil = part circulation douce favorable 73% / part 2 x 3 voies défavorable (12 m sur ouvrage 44 m large)

MESURES PCAET

- Action 34 : Améliorer l'offre de transport en commun
- Action 35 : Amplifier l'usage du vélo
- Action 36 : Favoriser la pratique de la marche
- Action 37 : Développer les usages partagés de l'automobile
- Action 41 : Développer le télétravail

MARGES DE MANŒVRE IDENTIFIÉES

- Déploiement schéma des mobilités
- Rocade : mise en 2x3 voies, 4e voie de bande d'arrêt d'urgence élargie pour circulation des bus + 3 passerelles pètons et vélos
- Acquisition de bus électriques, de bus à hydrogène et de navettes fluviales électriques



Enjeu méthodologique

A préciser : proratisation appliquée à tout achat de véhicule pour l'achat des véhicules TPMP (13M en 2022. Pour mémoire proratisation appliquée : acquisition autobus GNV = 55% / Electrique = 35% / Diesel= 10%)

A noter : le nouveau contrat DSP porte un important volet développement durable et prévoit ainsi que « le concessionnaire prévoit de publier annuellement une présentation de ses dépenses en matière de transition énergétique et écologique sur des bases similaires à la démarche de budget vert engagé par la métropole. » Des ateliers ont ainsi été menés en 2022 avec Kéolis.

Aménagement

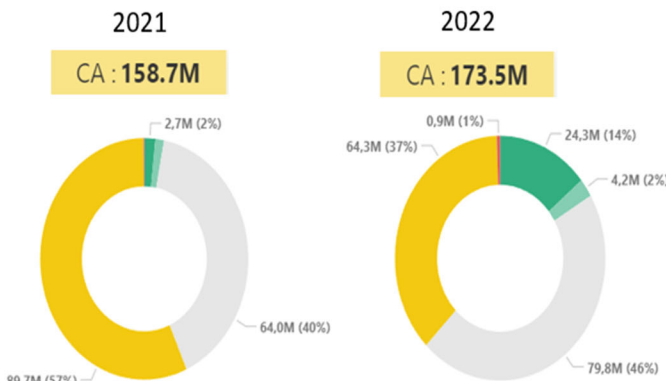
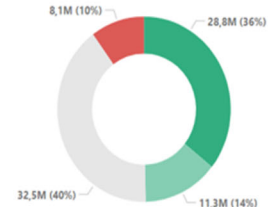


Illustration Brazza

Prévu: **80.6M** Nb env : **6**

● Très favorable ● Plutôt favorable ● Neutre ● Défavorable



MESURES PCAET

- Action 32 : Réduire l'impact environnemental des constructions
- Action 42 et 43 : Rénover et décarboner les logements et le secteur tertiaire public et privé
- Action 45 : Promouvoir les nouvelles formes d'habiter
- Action 51 : Renforcer la prise en compte des thématiques Climat-Air-Energie-Carbone dans les documents d'urbanisme
- Action 53 : Sanctuariser les puits de carbone et les zones à enjeux pour la biodiversité en renforçant la place de la nature et en appliquant le principe « zéro artificialisation nette » (ZAN)

MARGES DE MANŒVRE IDENTIFIÉES

- Ateliers de travail avec les aménageurs
- Identification de la part de matériaux biosourcés
- Viser systématiquement des labels énergétiques au-delà de la norme en vigueur (RE 2020 = neutre)
- Déployer la stratégie de Zéro Artificialisation Nette



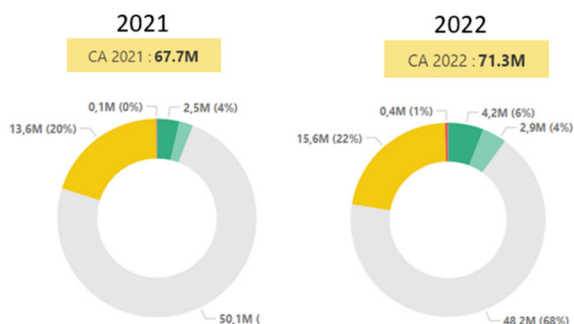
Enjeu méthodologique = réduire la part des dépenses indéfinies > analyse par opération d'aménagement

=> Conception et stabilisation d'une grille d'analyse ad hoc (cf. annexe), base du référentiel pour PCAET

=> 2 opérations testées : Brazza + PRU Les Aubiers

=> Coloration progressive de l'ensemble des opérations d'aménagement : en cours Mérignac Soleil, Mérignac Marne, ZAC Bastide Niel

Développement économique



Soutien aux filières et aménagement éco du territoire **4,7M**
Tourisme durable **2,3M**

Rayonnement métropolitain **2,3M**

Aéronautique et spatial **350K€**



Enjeux méthodologiques

Les hypothèses structurantes pour l'**action économique** ont été mises à jour par I4CE en 2022. Elles reposent sur la **taxonomie européenne**. Une partie des dépenses « indéfinies » a donc pu être analysée sur le CA.

Autre volet méthodologique : analyse des ZAC et des OIM (aujourd'hui classées « indéfinies ») sur la base de la grille d'analyse des opérations d'aménagement
> en cours : Bordeaux Nord et Blanquefort

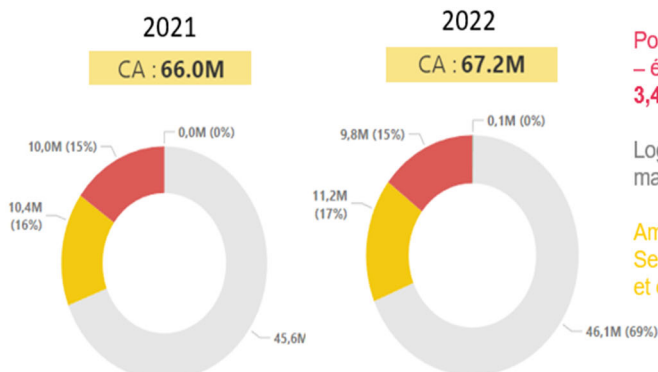
MESURES PCAET

- Action 26 : Anticiper les emplois de demain et accompagner les filières économiques émergentes nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan climat
- Action 27 : Accompagner les projets d'écologie industrielle territoriale (ETI)
- Action 28 : Faire de Bordeaux une destination durable reconnue
- Action 29 : Accompagner les acteurs dans l'adoption de process sobres en énergie et en carbone
- Action 30 : Privilégier les filières de matériaux moins polluants (biosourcés, issus du réemploi, bas carbone)

MARGES DE MANŒUVRE IDENTIFIÉES

- Déploiement du fond de soutien à la transition écologique
- Expérimentation de l'eco-conditionnalité du soutien aux entreprises
- Déploiement de l'offre d'accompagnement à la transition écologique et énergétique du tissu économique et notamment des grandes filières du territoire
- Soutien aux filières émergentes de transition

Numérique



Postes et environnement de travail – équipement et téléphonie mobile **3,4 M**

Logiciels ou bien non-matériels et maintenance **46,1 M**

Aménagement numérique **3,1 M**
Service numérique à la population et de proximité **3,4M**



Enjeu méthodologique : discussions à l'échelle nationale pour colorer les dépenses numériques

I4CE = recommandations *shift project* = prise en compte essentiellement de la **décarbonation du parc matériel numérique**. A ce jour, l'acquisition est donc classée « défavorable ».

=> Proposition BM : indicateurs reposant sur la **stratégie de numérique responsable** (cf. ci-contre, en cours de travail). Il s'agit, de classer favorable une part de l'acquisition de matériel dès lors que les 5 cibles fixés à la fin du mandat seront atteintes : réduction de l'impact carbone des équipements informatiques (-10 %) ; réduction de la consommation électrique liée aux environnements et infrastructures numériques (-15%) ; allongement de la durée de vie des équipements (selon équipement) ; reconditionnement des équipements (50%) ; % du temps passé au stock par les équipements (10%)

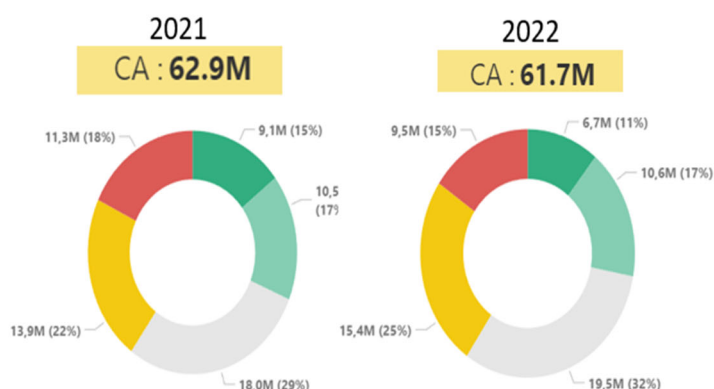
MESURES PCAET

- Action 33 : Renforcer l'exemplarité des pratiques métropolitaines
- Action 49 : Inciter à une consommation sobre, utile et durable
- Action 50 : Privilégier le réemploi pour donner une 2^e vie aux objets

MARGES DE MANŒUVRE IDENTIFIÉES

- Déployer l'outil numérique *eco-score*
- Déployer la sensibilisation, formation et information pour un usage raisonné et durable du numérique
- Tendre, d'ici la fin du mandat, vers les objectifs fixés pour réduire l'empreinte environnementale du parc matériel informatique et des services numériques.

Déchets et propreté urbaine



Traitement des déchets verts **3,2M**
 Valorisation des déchets **10,5 M**
 Matériel roulant de propreté **4,8 M**
 Enfouissement tout venant **4,4M**
 Collecte des déchets en porte à porte (contribution SVIOM) **9,43M**

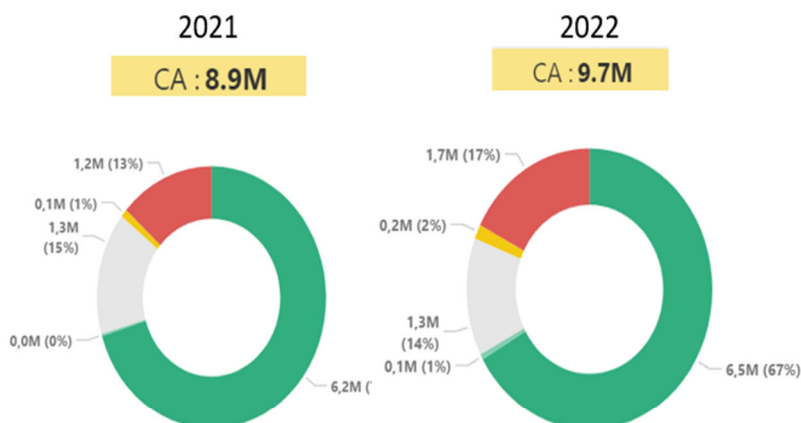
MESURES PCAET

Action 31 : Réduire la production des déchets
Action 47 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
Action 48 : Eviter les emballages jetables
Action 50 : privilégier le réemploi pour donner une 2^{ème} vie aux objets

MARGES DE MANŒUVRE IDENTIFIEES

- Déployer le plan stratégique déchet pour réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés de 15% en kg/hab d'ici 2023
- Etendre l'offre de centres de réemploi et de compostage individuel et collectif
- Poursuivre le déploiement de l'expérimentation sur les véhicules de collecte électrique (à noter, 2 véhicules électriques à ce jour. A l'heure actuelle une BOM électrique coûte 2 fois plus cher que son équivalent thermique)

Espaces verts, nature et agriculture



Gestion des espaces verts des parcs et jardins **4,75M**
 Nature en ville (Gestion canopée, performance environnementale, écologie du patrimoine, sensibilisation...) **0,96M**
 Matériel et équipement **1,7 M**

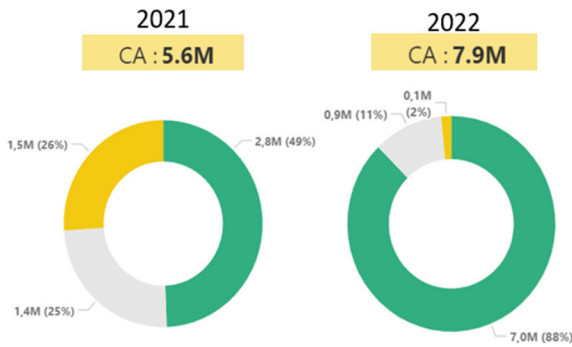
MESURES PCAET

Action 22 : Soutenir un modèle agricole économiquement viable, socialement et écologiquement responsable
Action 23 : massifier et faire connaître les jardins collectifs
Action 24 : Protéger, valoriser et diversifier les espaces forestiers existants et mettre en œuvre le projet « 1 million d'arbres »

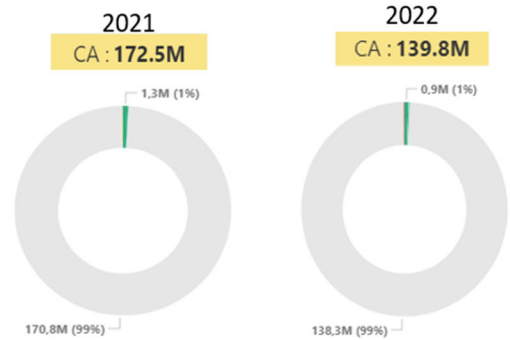
MARGES DE MANŒUVRE IDENTIFIEES

- Poursuivre la modernisation des équipements des équipes régies en investissant dans du matériel électrique plutôt que thermique

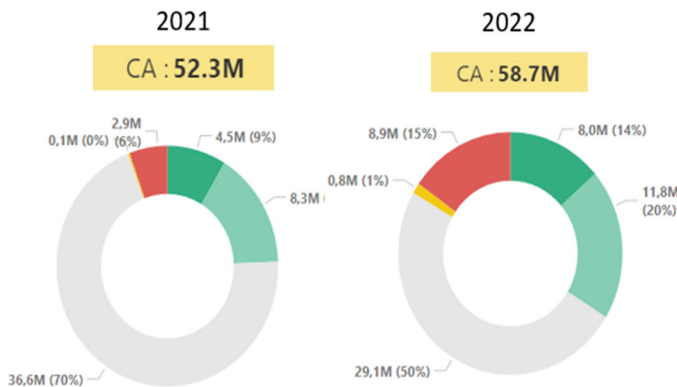
Energie, climat et développement durable



Activités funéraires, gestion des risques, eau et assainissement



Bâtiments



Bâtiments d'exploitation et réseau (dépôt Lescure) **10,08M**
 Bâtiments métropolitains (énergie, fluide et maintenance) **3,44M**

Sites et équipements sportifs d'intérêt métropolitain (restructuration du stade PP Bernard) **9,02M**

MESURES PCAET

- Action 42 : Rénovier et décarboner les logements de la Métropole
- Action 43 : Rénovier et décarboner le secteur tertiaire public et privé
- Action 44 : Accompagner la transition vers des usages plus sobres en énergie

MARGES DE MANŒUVRE IDENTIFIÉES

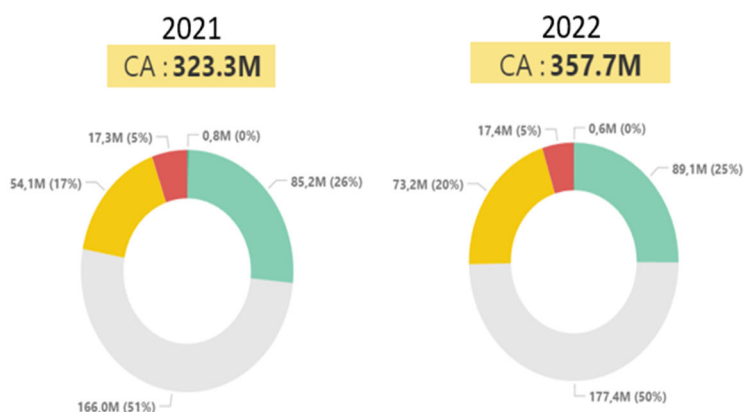
- Réduire l'artificialisation et déployer le Zéro Artificialisation Nette
- Viser systématiquement des labels de performance écologique et économique
- Développer la prescription de matériaux biosourcés



Les hypothèses structurantes ont été mises à jour par I4CE en 2022 en intégrant le critère **d'artificialisation** (défavorable) et de **matériaux biosourcés** (favorable).

Les ateliers avec la direction du bâtiment ont permis d'estimer à 5% les coûts liés à la performance énergétique et carbone, à classer « très favorable ».

Pilotage et administration



Sous l'égide du groupe de travail France Urbaine, I4CE a mis à jour en 2022 les hypothèses structurantes relevant de l'analyse de la masse salariale.

Ainsi, **l'ensemble des dépenses de masse salariale a été ventilée au prorata de l'analyse climat de l'ensemble des dépenses métropolitaines.**

MESURES PCAET

Action 1 : Former et informer, pour que chacun comprenne les enjeux, les mécanismes et effets du changement climatique

Action 10 : Piloter la trajectoire de neutralité carbone et de réduction des polluants atmosphérique

COMMENTAIRES GENERAUX

Une attention à l'éco-exemplarité de l'administration métropolitaine ?

La part des dépenses défavorables reste relativement stable entre le CA 2021 et 2022. Environ 70 Millions de dépenses restent peu ou non alignées avec la trajectoire de neutralité carbone, essentiellement sur ses activités au titre de ses moyens. Il revient ainsi à l'administration publique d'intensifier ses efforts pour l'exemplarité de ses pratiques : se doter des véhicules moins émetteurs produits par une industrie automobile décarbonée, intensifier par tous les leviers possibles le plan de rénovation des bâtiments publics qui influencera l'organisation du secteur des travaux publics, proposer une alimentation moins carnée et plus locale dans ses cantines ou encore acheter des ordinateurs à la durée de vie plus longue et des logiciels plus économes dans leur conception. Ces efforts seront retracés dans l'analyse climat du budget, année après année afin de réduire la part défavorable mais surtout d'augmenter les parts favorable et très favorable du budget métropolitain.

Aussi, il est important de souligner la demande des directions opérationnelles de pouvoir valoriser les efforts de sobriété lors des prochains exercices de budget transition. Un travail conjoint sera mené en ce sens.

Une valorisation de la commande publique durable

Le travail engagé avec la direction de la commande publique permet, dans le cadre du **SPASER**, de préciser certaines dépenses encore classées « indéfinies ». Ainsi, les marchés « **alimentation et restauration** » (production locale, biologique, végétale), « **acquisition de vêtements de travail** » (production française ou européenne) font figures de test pour déterminer la part « favorable » des achats liés aux critères de décarbonation demandés aux fournisseurs. Il s'agit de poursuivre et intensifier les efforts menés en matière de commande publique (efforts de décarbonation des fournisseurs pour répondre aux exigences posées dans les marchés publics). Les premiers marchés prescrivant des **modes de production décarbonés de la voirie** sont également étudiés. Toutefois, le manque de recours effectif à ces marchés ne permet pas

Vers une éco-conditionnalité des subventions métropolitaines ?

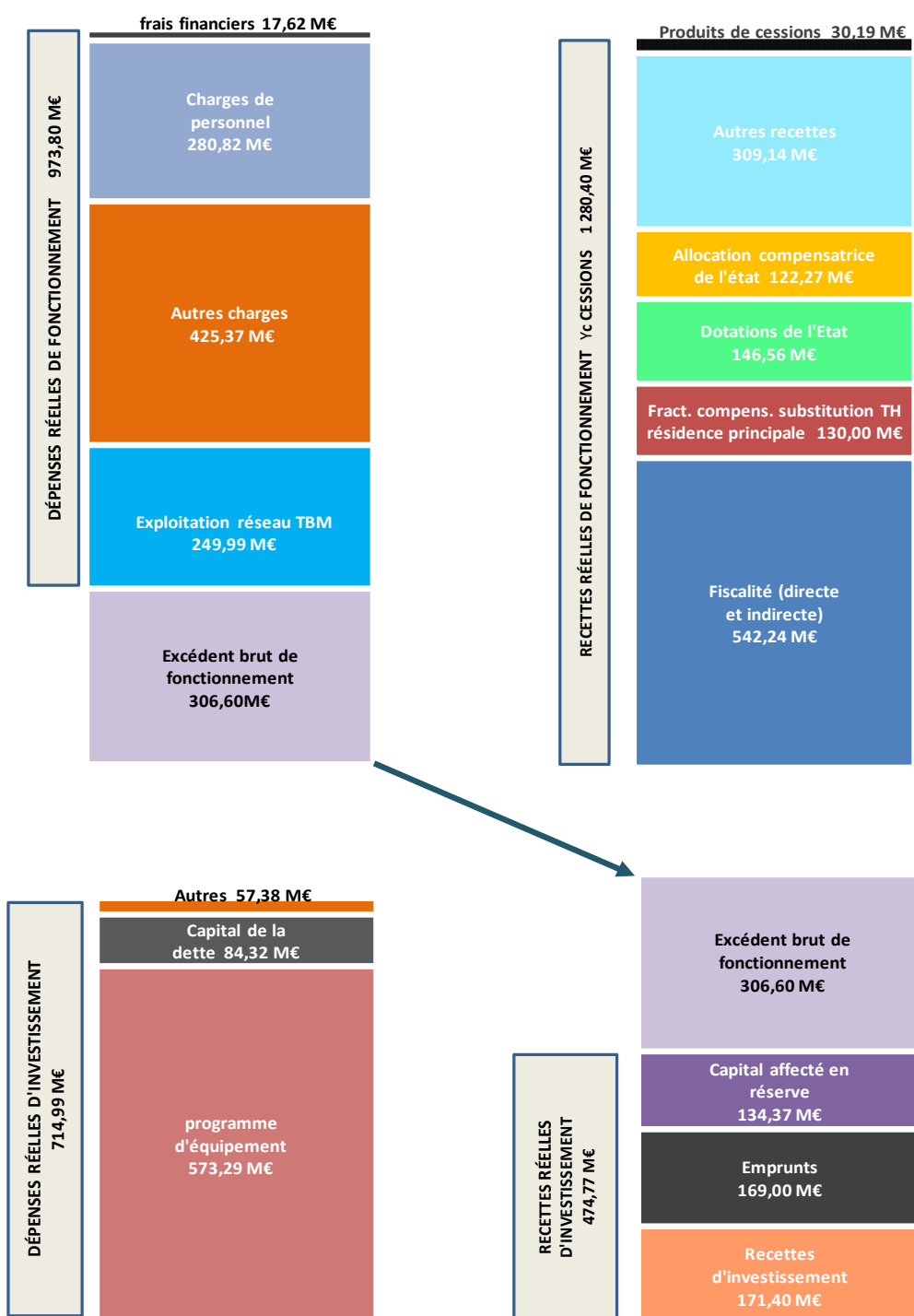
Une part importante des dépenses de subvention est classée indéfinie. Plutôt qu'une analyse climatique *a posteriori*, le comité de pilotage a souhaité engager une expérimentation sur l'éco-conditionnalité des subventions accordées par Bordeaux Métropole aux différents acteurs du territoire métropolitain. Cette expérimentation vise le double objectif de 1) mieux connaître les actions menées en faveur de la transition écologique 2) qualifier les types de dépenses dans le cadre du budget transition.

Aussi, la collectivité a fait le choix de lancer l'expérimentation d'un questionnaire "éco-conditionnalité" à l'occasion de la campagne de subventions 2024. Cette expérimentation s'applique à toutes les associations adressant à la métropole une demande de subvention d'au moins 75 000 euros au cumulé (c'est-à-dire tous dossiers de demande confondus). Cette phase d'expérimentation déterminera la suite du projet et l'évolution de son périmètre d'application.

Cette démarche étant expérimentale, les réponses à ce questionnaire aucune incidence sur l'attribution ou non des demandes de subventions. Les retours permettront à Bordeaux Métropole de mieux connaître les actions en faveur de la transition écologique et les besoins, afin de mieux accompagner le tissu associatif par la mise en œuvre de dispositifs adaptés aux actions et projets.

III. STRUCTURE ET REALISATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

A. La structure du compte administratif 2022



B. Les résultats et les réalisations du CA 2022

1. Le résultat et les équilibres financiers 2022

	Etapes	En euros	réalisé 2021	réalisé 2022	Evolution
Fonctionnement	1	Recettes réelles de fonctionnement hors produits de cessions	1 257 347 302,53	1 250 202 293,84	-0,57%
	2	Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	931 533 007,43	956 173 633,21	2,65%
	3 = 1-2	Epargne de gestion	325 814 295,10	294 028 660,63	-9,76%
	4	frais financiers	16 799 188,81	17 617 550,85	4,87%
	5=3-4	Epargne brute	309 015 106,29	276 411 109,78	-10,55%
	6	Produits de cessions	17 092 556,05	30 185 125,44	76,60%
	7= (1+6) - (2+4)	Résultat annuel de fonctionnement	326 107 662,34	306 596 235,22	-5,98%
Investissement	8	Remboursement en capital de la dette	81 535 306,43	84 317 620,86	3,41%
	9=5-8	Epargne nette	227 479 799,86	192 093 488,92	-15,56%
	10	Dépenses d'investissement hors dette	554 831 220,38	630 676 328,17	13,67%
	11	Emprunts mobilisés	130 000 000,02	169 000 000,03	30,00%
	12	Recettes d'investissement hors emprunts	153 387 944,48	171 407 943,16	11,75%
	13	Résultat affecté en réserves (1068)	140 019 929,30	134 365 077,88	-4,04%
	14 = (11+12+13) - (8+10)	Résultat annuel d'investissement	-212 958 653,01	-240 220 927,96	12,80%
15	Résultat global de clôture fin d'exercice précédent	55 825 185,87	34 609 117,32	-38,00%	
16 = 7+14+15	Résultat brut de clôture	168 974 195,20	100 984 424,58	-40,24%	
17	Solde des restes à réaliser (crédits reportés sur exercice suivant)	82 290 979,08	21 382 505,13	-74,02%	
18 = 16 -17	Résultat net de clôture	86 683 216,12	79 601 919,45	-8,17%	
Encours de dette au 31 décembre		1 121 149 102,55	1 205 831 481,73	7,55%	
Capacité de désendettement (en années)		3,63	4,36	20,24%	

Sous l'effet d'une progression des dépenses d'investissement (+13,67 %) qui génère une accentuation du déficit en section d'investissement à hauteur de -240,22 M€ (contre -212,96 M€ en 2021) malgré un recours à l'emprunt supérieur (**169 M€** contre 130 M€ l'année précédente), le **résultat brut de clôture se contracte de -40,24 % portant son montant à 100,98 M€.**

Ce résultat brut est aussi impacté par le **recul de l'excédent annuel de fonctionnement** qui se rétracte **pratiquement de -6 %** à 306,60 M€ (326,11 M€ en 2021) et par les résultats de clôture antérieurs en diminution de -38 % (34,61 M€ contre 55,83 M€ en 2021). Ces baisses sont toutefois à

relativiser dans une perspective de moyen terme dans la mesure où elles intègrent également des volumes importants de provisions constituées dans le cadre de règles de gestion prudentielle (40,03 M€ pour l'ensemble des budgets dont 9,40 pour le seul budget principal)

Après prise en compte des restes à réaliser⁵, **le résultat net de clôture de l'exercice 2022 ressort, tous budgets confondus, à 79,60 M€**, en baisse de -8,17 % par rapport au résultat net fin 2021 (86,68 M€).

Le solde des restes à réaliser à financer fin 2022 s'élève à **21,38 M€**, tel que :

Restes à réaliser fin 2022	Dépenses (1)	Recettes (2)	Solde (1)-(2)
Section de fonctionnement	18 351 582	1 090 411	17 261 172
Section d'investissement	127 489 354	123 368 020	4 121 334
TOTAL	145 840 936	124 458 431	21 382 505

En dépenses de fonctionnement, 18,35 M€ sont reportés sur l'exercice 2023, avec principalement les crédits affectés à des subventions que notre établissement s'est engagé à verser, soit 7,92 M€, ainsi que les dépenses d'aménagement des ZAC et lotissements comptabilisés en stock non réalisées en 2022 à hauteur de 8,29 M€, mais aussi 1,10 M€ d'études et recherche.

En recettes de fonctionnement, ce sont 1,09 M€ reportés en 2023 concernant des cessions de terrains aménagés comptabilisées sur les budgets des ZAC.

Les **127,49 M€ de dépenses d'investissement restant à réaliser**, soit 13,77 M€ de moins qu'en 2021, comprennent principalement 10,21 M€ de subventions d'équipement à verser, 36,80 M€ de travaux réalisés pour le compte de tiers et qui donneront lieu à refacturation, 18,56 M€ d'avances remboursables à verser sur des opérations d'aménagement, 4,33 M€ d'avances remboursables par les budgets de stocks (ZAC), 42,52 M€ de travaux, 8,41 M€ d'immobilisations corporelles (terrains, constructions, matériel etc..), 6,33 M€ d'études.

Les **restes à réaliser de recettes d'investissement** représentent **123,37 M€** soit 40,92 M€ supplémentaires par rapport à l'année précédente (82,45 M€). Il s'agit essentiellement de 31,25 M€ d'avances à récupérer auprès de tiers (comme par exemple la SPL La Fab, Incité ou la Régie de l'eau), 38,98 M€ de recettes de travaux effectués pour le compte des communes notamment, 1,18 M€ de subventions d'équipement à recevoir, ainsi que **40 M€ d'emprunts** sur le budget principal, contractés dans le cadre de la campagne de financement 2022 et mobilisables au premier semestre 2023.

Le résultat net consolidé de Bordeaux Métropole fin 2022, soit 79,60 M€, intègre des situations très diverses selon les différents budgets :

⁵ restes engagés fin 2022 dont les crédits seront reportés en 2023

en euros	Résultat brut fin 2022	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Résultat net 2022	rappel résultat net 2021
Budget principal	14 046 369,32	120 692 746,33	110 391 555,53	3 745 178,52	12 416 713,26
Budget Transport	4 235 266,90	3 112 053,17	1 012 886,67	2 136 100,40	7 037 424,78
Budget Assainissement	28 569 855,47	5 815 675,98	0,00	22 754 179,49	23 666 218,50
Budget déchets ménagers	45 158 966,76	2 545 432,55	0,00	42 613 534,21	37 567 047,03
Budget annexe Réseau de chaleur	2 242 404,82	492 237,97	0,00	1 750 166,85	147 757,79
Autres budgets *	6 731 561,31	13 182 790,35	13 053 989,02	6 602 759,98	5 848 054,76
TOTAL	100 984 424,58	145 840 936,35	124 458 431,22	79 601 919,45	86 683 216,12

* Autres budgets = budgets Crématorium, SEPF, Caveaux, Lotissements, Z.A.C, ZAC du Tasta, ZAC des Quais de Floirac, régies des restaurants, du SPANC, de l'Eau industrielle et des Equipements fluviaux.

Même avec un recours plus important à l'emprunt sur l'exercice 2022 (85,4 M€ contre 82 M€ en 2021), le **résultat net du budget principal** connaît une baisse, passant de 12,42 M€ en 2021 à **3,75 M€** cette année (-69,84 %). Cela s'explique tout particulièrement par une progression continue des dépenses du programme d'équipement (+8,73 M€), des constitutions de provisions en augmentation (+3,45 M€) et des immobilisations financières significatives (+21,10 M€).

Il en est de même pour le **résultat net du budget transports** qui se réduit de - 69,65 %, soit **2,14 M€** en 2022 (7,04 M€ en 2021) revenant à ses niveaux antérieurs (le résultat 2021 atypique devait permettre de concourir au complément de provision en 2022 de 7,7 M€ affectée au rachat des biens de la délégation de service public – soit au total 16,5 M€ provisionné fin 2022).

Quant au **budget déchets ménagers**, son **résultat net** progresse de +13,43 %, soit **42,61 M€** (37,57 M€ en 2021) s'expliquant tout particulièrement par un niveau de provisions constitué en 2022 en net recul de -11,45 M€ conformément au besoin requis de la contribution d'investissement, quand bien même le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) affiche une nette diminution de -7,51 M€ (-7,21 %) impacté par le « plan stratégique déchets ».

L'encours de dette au 31 décembre 2022 atteint **1 205,83 M€**, il a augmenté de 17,64 % en 3 ans (1 121,15 M€ fin 2021 et 1 025,03 M€ fin 2020). Ce sont au total 509 M€ d'emprunts mobilisés au cours de ces trois dernières années pour financer les besoins d'équipement et l'adaptation de notre territoire aux grands enjeux de transition et de coopération.

La **capacité de désendettement** atteint fin 2022 **4,36 années**, pour 3,63 années en 2021, et 2,93 années en 2019. Au regard du contexte financier de ces derniers exercices, de la nature des aménagements et équipements portés par notre établissement mais aussi des standards financiers, ce ratio demeure tout à fait satisfaisant.

2. Les taux de réalisation de l'exercice 2022

Le taux de réalisation permet de mesurer le niveau d'exécution des crédits prévus sur l'exercice, comprenant les crédits ouverts au budget primitif et aux décisions modificatives, ainsi que les crédits non consommés reportés de l'exercice précédent. Il a été déterminé tous budgets confondus, hors crédits de dépenses et de recettes entre budgets.

a) Réalisation des crédits de fonctionnement :

Dépenses réelles de fonctionnement En millions d'euros	Prévu 2022 (1)	Réalisé 2022 (2)	Taux de réalisation (2)/(1)	reports sur 2023 (4)	Taux de réalisation 2021
Charges de personnel	283,20	280,82	99,16%	0,00	99,05%
Prélèvements et reversements de fiscalité	61,32	60,90	99,32%	0,00	99,40%
Charges à caractère général	479,60	449,83	93,79%	9,66	88,23%
Subventions versées	50,61	40,07	79,18%	7,92	75,84%
Autres dépenses hors intérêts	131,59	124,56	94,66%	0,78	94,81%
S/T dépenses hors frais financiers	1 006,32	956,18	95,02%	18,35	91,81%
Interêts de la dette	19,36	17,62	90,98%	0,00	98,35%
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 025,68	973,80	94,94%	18,35	91,91%

Sur une prévision totale de 1 025,68 M€ de crédits ouverts en 2022, le taux de réalisation des **dépenses de fonctionnement** ressort à **94,94 %**, en progression de 3 points par rapport à 2021.

Cette amélioration provient principalement de l'évolution du réalisé lié aux dépenses des charges à caractère général, et des subventions versées, avec respectivement +5,56 % et +3,34 % par rapport à l'année précédente. Cela provient notamment d'un retour à un fonctionnement « normal » des services après deux années marquées par la crise sanitaire et donc une meilleure anticipation des besoins quoique perturbée par les effets d'inflation difficilement maîtrisables au regard des indexations des marchés ou de leur renouvellement. A titre d'illustration, la contribution forfaitaire d'exploitation du réseau de transport a été exécutée en intégralité en 2022 à hauteur de 249,99 M€ (contre un taux de 91,95% en 2021).

Le taux d'exécution des subventions versées progresse de 3,3% (79,18 %) dans le cadre de versements exécutés pour **40,07 M€ (-13,88 M€ par rapport à 2021)**, suite à la fin d'exécution du **plan de relance métropolitain en soutien à l'économie de proximité**, **2,02 M€** réalisé contre 23,98 M€ l'année précédente. En outre, une partie des crédits budgétés ont fait l'objet de report dans l'attente de leur décaissement à compter de janvier 2023. Il convient de souligner, symétriquement à l'amélioration du taux d'exécution, la baisse des subventions reportées sur 2023, 7,92 M€ pour 10,88 M€ en 2022.

Recettes réelles de fonctionnement En millions d'euros	Prévu 2022 (1)	Réalisé 2022 (2)	Taux de réalisation (2)/(1)	reports sur 2023 (4)	Taux de réalisation 2021
Fiscalité (directe et indirecte)	535,34	542,24	101,29%	0,00	100,62%
Dotations de l'Etat (DGF et DGD et autres)	146,56	146,56	100,00%	0,00	100,18%
Fraction compensation, TFPB, substitution TH	129,90	130,00	100,07%	0,00	100,26%
Allocations compensatrices de l'état	122,27	122,27	100,00%	0,00	100,00%
Autres recettes de fonctionnement (hors cess)	342,53	309,14	90,25%	1,09	98,51%
S/T recettes hors cessions	1 276,60	1 250,21	97,93%	1,09	99,91%
Produits de cessions (compte 775)	17,30	30,19	174,48%	0,00	113,72%
Total recettes réelles de fonctionnement	1 293,90	1 280,40	98,96%	1,09	100,07%

Concernant les **recettes de fonctionnement**, leur taux de réalisation hors produits de cessions (97,93 %) continue de se contracter légèrement (99,91 % en 2021, 100,30 % en 2020). Les « autres recettes de fonctionnement » connaissent de nouveau une diminution au cours de 2022, de l'ordre de -8 %, ce qui impacte de fait le taux final de réalisation.

b) Réalisation des crédits d'investissement :

Dépenses réelles d'investissement En millions d'euros	Prévu 2022 (1)	Réalisé 2022 (2)	Taux de réalisation (2)/(1)	reports sur 2023 (4)	Taux de réalisation 2021
Dépenses d'équipement propres	602,48	467,94	77,67%	43,16	67,15%
Subventions d'équipement versées	146,05	105,35	72,13%	24,62	56,16%
S/T programme d'équipements	748,53	573,29	76,59%	67,79	65,50%
Autres dépenses d'investissement	121,71	57,38	47,14%	43,41	25,98%
S/T dépenses hors dette	870,24	630,67	72,47%	111,19	61,03%
Remboursement en capital de la dette	89,09	84,32	94,64%	4,33	94,28%
Total dépenses réelles d'investissement	959,33	714,99	74,53%	115,53	63,92%

Hors remboursement en capital de l'emprunt, le taux de réalisation des **dépenses d'investissement** progresse très fortement à **72,47 %**, (61,03 % en 2021), porté tout particulièrement par l'augmentation de nos dépenses d'équipement propres (+13,62 M€) avec un taux de réalisation de 77,67 %, soit 10,52 % supplémentaires (+15,67 %). Cette évolution montre une réelle dynamique dans le cycle des opérations de travaux, attestant également d'une véritable sortie de crise sanitaire (COVID19). Il en est de même pour les appels de contribution de nos partenaires qui connaissent sur l'exercice 2022 un rebond très significatif puisque le taux de réalisation des subventions d'équipement est en augmentation à **72,13 %** (soit +15,97 % et +30,73 M€ en valeur par rapport à l'année précédente).

Enfin, les autres dépenses d'investissement qui regroupent les opérations pour compte de tiers, les avances et participations financières présentent toujours un profil atypique dans la mesure où elles ne se prêtent pas à la gestion en autorisation de programme et les inscriptions sont réalisées pour le montant total du besoin à financer (néanmoins ces opérations sont très majoritairement couvertes par des inscriptions en recettes d'un montant équivalent). Ceci étant dit, leur taux de réalisation est aussi en hausse à 47,14 % (contre 25,98 % en 2021).

Réalisation du programme d'équipement 2022 par politique :

Programme d'équipement par politique	Taux de réalisation 2022	Rappel taux 2021
Mobilité, transports et déplacements (dont voirie, ouvrages, espaces publics, transports en commun...)	88,22%	73,75%
Valorisation du Territoire (aménagement, urbanisme, foncier, habitat, enseignement supérieur...)	68,03%	57,30%
Haute qualité de vie (eau et assainissement, déchets ménagers, espaces verts...)	63,62%	68,02%
Pilotage, numérique et performance de la collectivité (système d'information et numérique, bâtiments, besoins propres...)	80,39%	58,42%
TOTAL	76,59%	65,34%

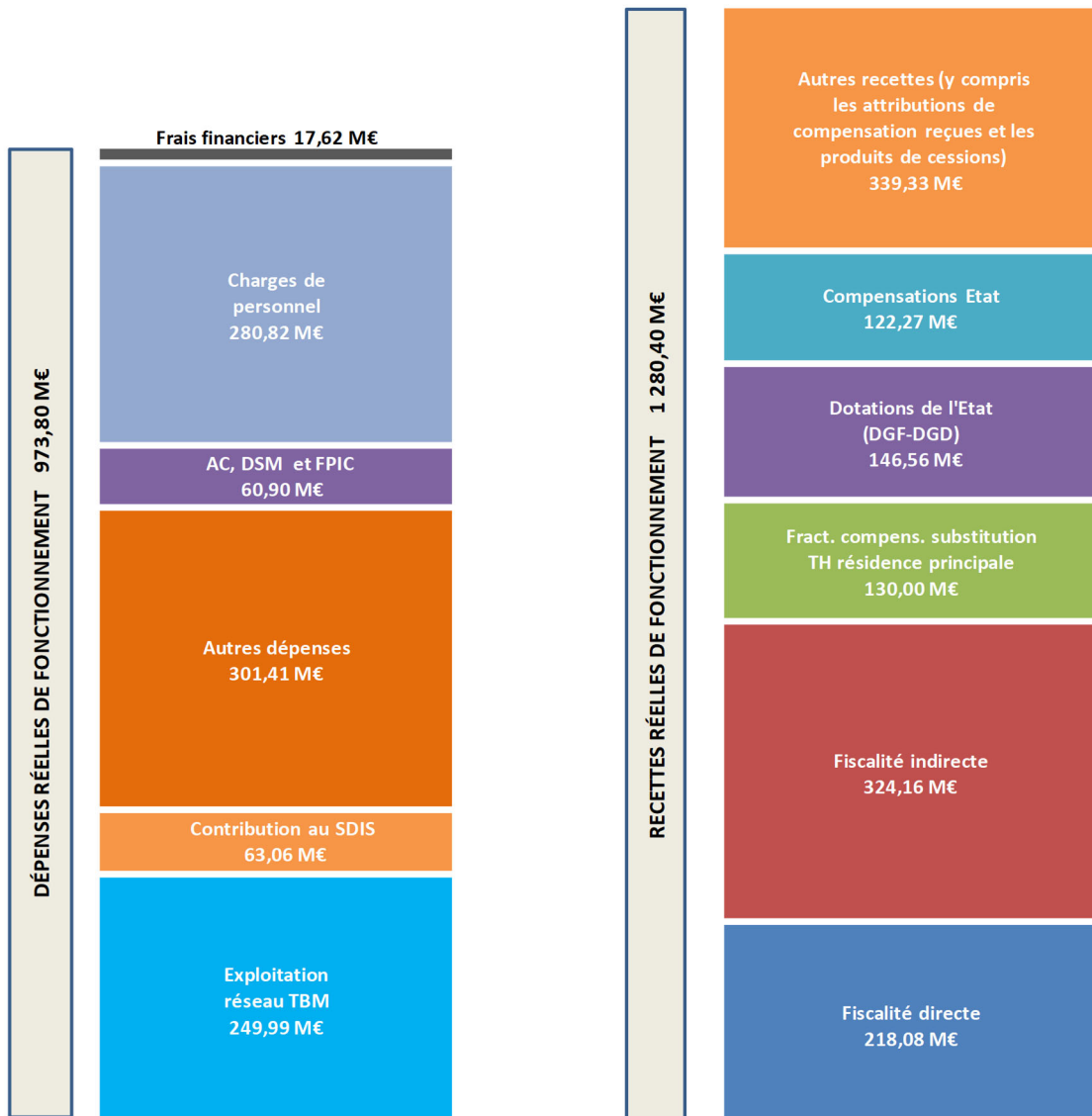
Recettes réelles d'investissement En millions d'euros	Prévu 2022 (1)	Réalisé 2022 (2)	Taux de réalisation (2)/(1)	reports sur 2023	Taux de réalisation 2021
ACI reçue des communes	24,03	24,03	100,00%	0,00	100,00%
Subventions et autres participations reçues	44,66	61,20	137,04%	1,18	73,42%
Autres recettes hors emprunts	169,58	86,17	50,81%	70,22	47,68%
S/T recettes hors emprunts et résultat affecté	238,27	171,40	71,94%	71,40	58,80%
Emprunts et refinancement de dette	369,19	169,00	45,78%	40,00	38,43%
Total recettes réelles d'investissement	607,46	340,40	56,04%	111,40	47,30%

Les **recettes d'investissement hors emprunt et affectation du résultat en réserve** (compte 1068), ont été réalisées à **71,94 %**, en progression de +22,35 % (+13,14 points). Le taux de réalisation des subventions et autres participations reçues connaît une progression importante à 137,04 % (contre 73,42 % en 2021) avec un volume de 61,20 M€ (+13,45 M€ en supplément par rapport à l'année précédente) démontrant aussi l'accélération de l'exécution des opérations permettant de procéder aux demandes d'acomptes des subventions.

Les subventions qui sont en instance, ont donné lieu à report de crédits sur 2023 (1,18 M€) tout comme les comptes d'avance en attente de remboursement selon le calendrier conventionné (38,97 M€) et les avances remboursables par des tiers (31,25 M€).

C. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent l'ensemble des charges destinées à assurer le fonctionnement de Bordeaux Métropole, tous budgets confondus (frais de personnel, fournitures, prestations de service, frais de maintenance et entretien, subventions accordées, intérêts de la dette...). Elles sont financées par les recettes fiscales, les dotations versées par l'Etat, ou encore par les usagers des services publics.



1. Les recettes réelles de fonctionnement (1 280,40 M€) :

RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT En millions d'euros	2021	2022	Evolution 2021/ 2022	Part relative (2022)
Fiscalité directe	223,15	218,08	-2,27%	17,03%
Fiscalité indirecte	313,43	324,16	3,42%	25,32%
- Versement transport et compensations	202,70	217,81	7,45%	17,01%
- Taxe d'enlèvement ordures ménagères	104,17	96,66	-7,21%	7,55%
- Autres impôts et taxes	6,57	9,69	47,49%	0,76%
Fraction compensation, TFPB, substitution TH résidence principale	118,63	130,00	9,58%	10,15%
Dotations de l'Etat (DGF et DGD et autres)	148,81	146,56	-1,51%	11,45%
Etat : Allocations compensatrices	120,19	122,27	1,73%	9,55%
Sous total ressources fiscales et dotations	924,21	941,07	1,82%	73,50%
Attributions de compensation reçues	102,56	104,97	2,35%	8,20%
Autres recettes de fonctionnement (hors cessions)	184,09	196,49	6,74%	15,35%
- Recettes transport de voyageurs (TBM)	74,44	80,55	8,21%	6,29%
- Redevance assainissement	23,04	25,90	12,41%	2,02%
- Autres recettes	86,61	90,04	3,96%	7,03%
Sous total recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actif et reprises de provisions)	1 210,86	1 242,53	2,62%	97,04%
Cessions d'actif	17,09	30,19	76,65%	2,36%
Reprises de provisions	46,49	7,68	-83,48%	0,60%
Total recettes réelles de fonctionnement	1 274,44	1 280,40	0,47%	100,00%

Hors cessions d'actif (30,19 M€) et hors reprises de provisions (7,68 M€)⁶, elles s'élèvent à 1 242,53 M€ en hausse de **+2,62 %** (1 210,86 M€ en 2021), portées essentiellement par la dynamique des recettes transport de voyageurs TBM (+8,21 %), ainsi que par la fiscalité indirecte (+3,42 %) et la fraction de TVA en remplacement de la Ta5,xe d'habitation sur les résidences principales (+9,58 %).

a) Les ressources fiscales (hors AC) et les dotations (941,07 M€)

Hors attributions de compensations reçues, les recettes fiscales de la Métropole comprennent les contributions directes, la fraction de TVA (en remplacement de la Taxe d'habitation sur les résidences principales - THrp), la fiscalité indirecte et autres fiscalités, les allocations compensatrices versées par l'Etat ainsi que la fiscalité affectée.

Les contributions directes proviennent de la **fiscalité dite « économique »**, perçue sur les entreprises, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), et la **fiscalité dite « ménages »** perçue essentiellement sur les particuliers avec la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale (THRSAL), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TA-TFPNB).

⁶ Ces recettes présentant un caractère non récurrent sont toujours retraitées pour analyser la robustesse des épargnes.

A compter de 2021, avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THrp), Bordeaux Métropole perçoit une fraction de TVA nationale. Cette fraction de TVA versée en 2021 correspond au produit de THrp 2020 de Bordeaux Métropole (y compris les rôles supplémentaires perçus en 2021 au titre de 2020). En 2022, Bordeaux Métropole voit le montant de cette fraction de TVA évoluer de la dynamique de TVA effective entre 2021 et 2022.

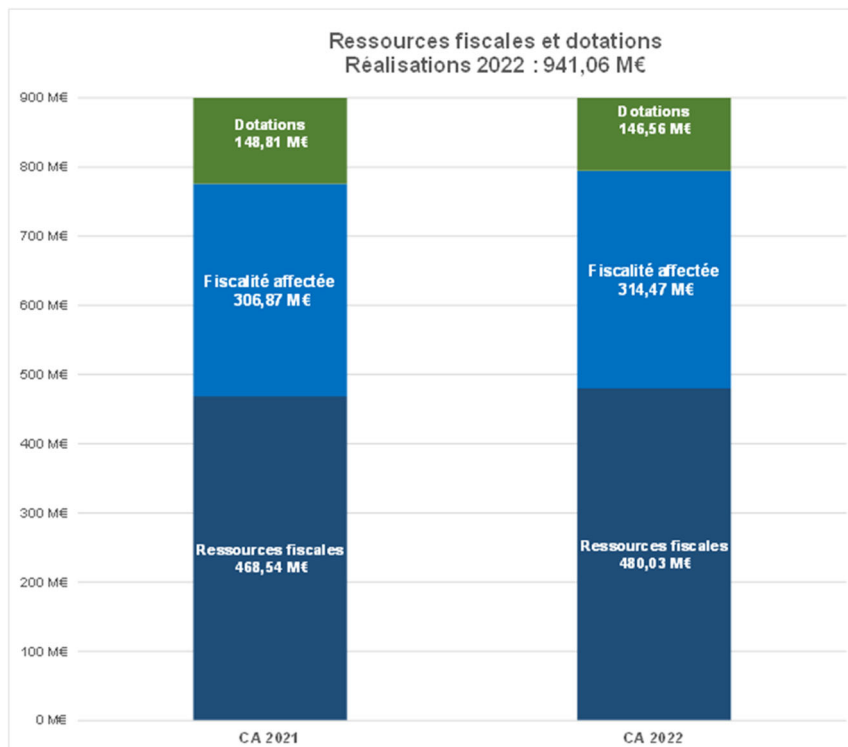
La fiscalité indirecte et les autres fiscalités regroupent la taxe de séjour, le reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques ainsi que l'affectation à la Métropole du prélèvement opéré sur les communes pour insuffisance de logements sociaux (article 55 de la loi Solidarité renouvellement urbain - SRU).

Les allocations compensatrices versées par l'Etat sont réparties entre les allocations « ancien régime » avec les compensations relatives à la contribution économique territoriale (CET), aux taxes foncières sur les propriétés non bâties et, à compter de 2021, la compensation de CFE suite à l'abattement de 50% de la valeur locative des locaux industriels, les allocations compensatrices « nouveau régime » avec la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que le versement mobilité (VM) constituent la fiscalité « affectée » perçue par la Métropole.

Par ailleurs, au titre des dotations versées par l'Etat, Bordeaux Métropole perçoit la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation générale de décentralisation (DGD) « transports scolaires ».

Recettes fiscales et dotations (en M€)	2021	2022				Evolution de 2021 à 2022 (réalisé)	
	Réalisé	Voté (BP+BS+DM)	Réalisé	Ecart entre le réalisé et le voté en valeur	Ecart entre le réalisé et le voté en %	en valeur	en %
Contributions directes (CFE, CVAE, IFER, TASCOM, TH (en 2020) PUIS THRSAL (en 2021), TFPNB, TA-TFPNB et rôles supplémentaires)	223,15	216,01	218,08	2,07	0,96%	-5,07	-2,27%
Fraction de TVA (en remplacement de la TH sur les résidences principales)	118,63	129,90	130,00	0,10	0,07%	11,37	9,58%
Fiscalité indirecte et autres fiscalités (Taxe de séjour, jeux et paris hippiques et prélèvement SRU)	6,57	6,44	9,68	3,24	50,26%	3,11	47,34%
Allocations compensatrices versées par l'Etat ancien régime (dont l'allocation compensatrice 2022 de CFE des locaux industriels de 19,77 M€, dont les autres allocations compensatrices 2022 à la CET de 6,07 M€, à la TH et à la TFPNB)	23,76	25,84	25,84	0,00	0,00%	2,08	8,75%
Allocations compensatrices versées par l'Etat nouveau régime (DCRTP et FNGIR)	96,43	96,43	96,43	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Fiscalité affectée (TEOM, rôles supplémentaires de TEOM, Versement mobilité et compensation Versement mobilité)	306,87	312,83	314,47	1,64	0,52%	7,60	2,48%
Dotations (DGF et DGD)	148,81	146,56	146,56	0,00	0,00%	-2,25	-1,51%
Total des recettes fiscales et dotations	924,22	934,02	941,06	7,04	0,75%	16,84	1,82%



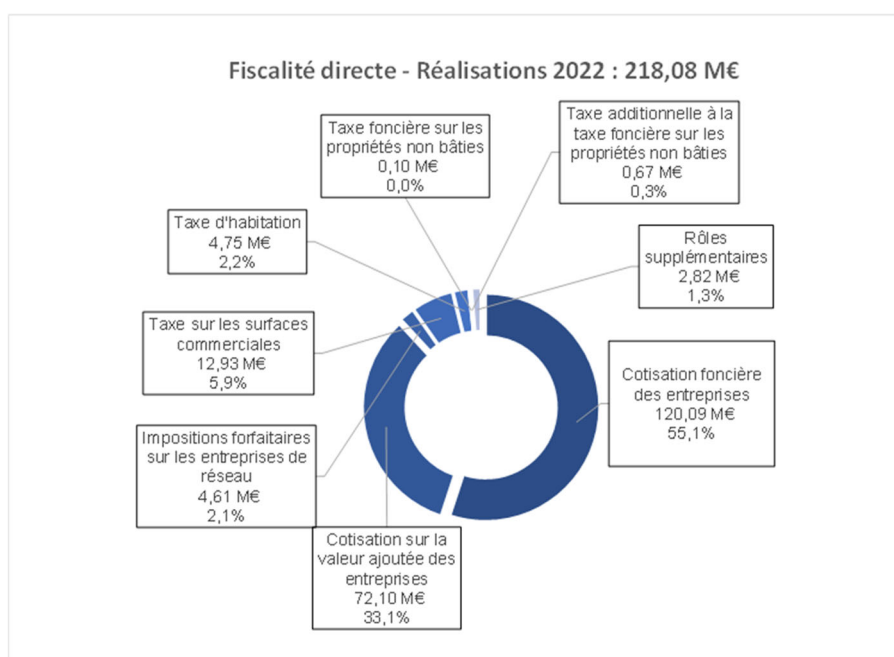
En 2022, les recettes fiscales et les dotations perçues par la Métropole représentent 75,74% de ses recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession et hors reprises de provision), contre 76,33 % en 2021.

- Les recettes fiscales consolidées (ressources fiscales et fiscalité affectée) : 794,50 M€

Produit fiscal consolidé (en M€)	2021	2022				Evolution de 2021 à 2022 (réalisé)	
	Réalisé	Voté (BP+BS+DM)	Réalisé	Ecart entre le réalisé et le voté en valeur	Ecart entre le réalisé et le voté en %	en valeur	en %
Contributions directes	223,15	216,01	218,08	2,07	0,96%	-5,07	-2,27%
Cotisation foncière des entreprises	116,27	120,09	120,09	0,00	0,00%	3,81	3,28%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	80,57	72,10	72,10	0,00	0,00%	-8,47	-10,51%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	4,25	4,31	4,61	0,30	7,06%	0,37	8,62%
Taxe sur les surfaces commerciales	12,40	12,13	12,93	0,81	6,65%	0,54	4,34%
Taxe d'habitation (TH) / TH sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale (THRSAL)	5,77	5,44	4,75	-0,69	-12,64%	-1,01	-17,54%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,10	0,10	0,10	0,00	0,00%	0,00	0,72%
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,67	0,67	0,67	0,00	0,00%	0,00	-0,07%
Rôles supplémentaires	3,13	1,18	2,82	1,65	139,84%	-0,31	-9,93%
Fraction de TVA	118,63	129,90	130,00	0,10	0,07%	11,37	9,58%
Fiscalité indirecte et autres fiscalités	6,57	6,44	9,68	3,24	50,29%	3,12	47,49%
Taxe de séjour	5,61	6,40	8,32	1,92	30,05%	2,72	48,46%
Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	0,07	0,04	0,09	0,05	111,77%	0,02	34,26%
Prélèvement loi Solidarité renouvellement urbain des communes	0,89	0,00	1,27	1,27	Pas de prévu	0,38	41,99%
Allocations compensatrices versées par l'Etat ancien régime	23,76	25,84	25,84	0,00	0,00%	2,08	8,76%
Contribution économique territoriale	23,76	25,84	25,84	0,00	0,00%	2,08	8,76%
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	1,18%
Allocations compensatrices versées par l'Etat nouveau régime	96,43	96,43	96,43	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	32,81	32,81	32,81	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Fonds national de garantie individuelle des ressources	63,63	63,63	63,63	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Fiscalités affectées et compensation	306,87	312,83	314,47	1,64	0,52%	7,60	2,48%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	103,96	96,33	96,54	0,21	0,22%	-7,43	-7,14%
Rôles supplémentaires de TEOM	0,21	0,05	0,12	0,07	127,04%	-0,09	-41,39%
Versement Mobilité	201,70	215,46	216,82	1,36	0,63%	15,12	7,49%
Compensation Versement Mobilité liée au relèvement du seuil d'assujettissement	1,00	0,99	0,99	0,00	0,35%	0,00	-0,25%
Total des recettes fiscales consolidées	775,41	787,46	794,50	7,04	0,89%	19,09	2,46%

En 2022, les recettes fiscales consolidées représentent 63,94 % des recettes réelles de fonctionnement récurrentes de la Métropole (pour 64,04 % en 2021 et 67,09% en 2017).

o La fiscalité directe (218,08 M€)



Entre 2021 et 2022, le produit des impositions directes diminue donc de -5,07 M€. Cette diminution s'explique par :

- la revalorisation forfaitaire des bases⁷ et les évolutions tarifaires sur les locaux professionnels de +0,93 %⁸ ont généré un produit supplémentaire de +2,22 M€ (dont +2,01 M€ au titre de la CFE, + 0,18 M€ sur la THRSAL, +3 369 € sur la TFPNB et +22 883 € sur la TAFPNB) ;
- la variation physique des bases nette positive a entraîné un produit supplémentaire de +0,58 M€ (dont +1,81 M€ de CFE, -1,20 M€ sur la THRSAL⁹, -2 656 € de TFPNB et -23 340 € de TAFPNB) ;
- un produit de CVAE en baisse de -8,47 M€ ;
- un produit de TASCOM en hausse de +0,54 M€ ;
- un produit d'IFER en progression de +0,37 M€ ;
- une diminution des rôles supplémentaires perçus de -0,31 M€.

Les rôles supplémentaires encaissés en 2022 pour plus de 2,82 M€ se répartissent comme suit :

Libellés	Montants
Rôles supplémentaires CFE 2017	595 €
Rôles supplémentaires CFE 2018	257 852 €
Rôles supplémentaires CFE 2019	924 328 €
Rôles supplémentaires CFE 2020	709 540 €
Rôles supplémentaires CFE 2021	754 683 €
Rôles supplémentaires THRSAL 2020	4 694 €
Rôles supplémentaires THRSAL 2021	143 063 €
Rôles supplémentaires TFNB 2021	26 725 €
Rôles supplémentaires TAFPNB 2021	893 €
Totaux	2 822 373 €

- La fraction de TVA nationale (130 M€)

A compter de 2021, en remplacement de la THrp, Bordeaux Métropole perçoit une fraction de TVA nationale.

En 2022, le montant perçu correspond à la perte de THrp constatée en valeur 2020 indexée de l'évolution positive la TVA nationale nette entre 2021 et 2022 (soit +9,58 % en variation à fin 2022), cela représente 10,46 % des recettes réelles de fonctionnement récurrentes.

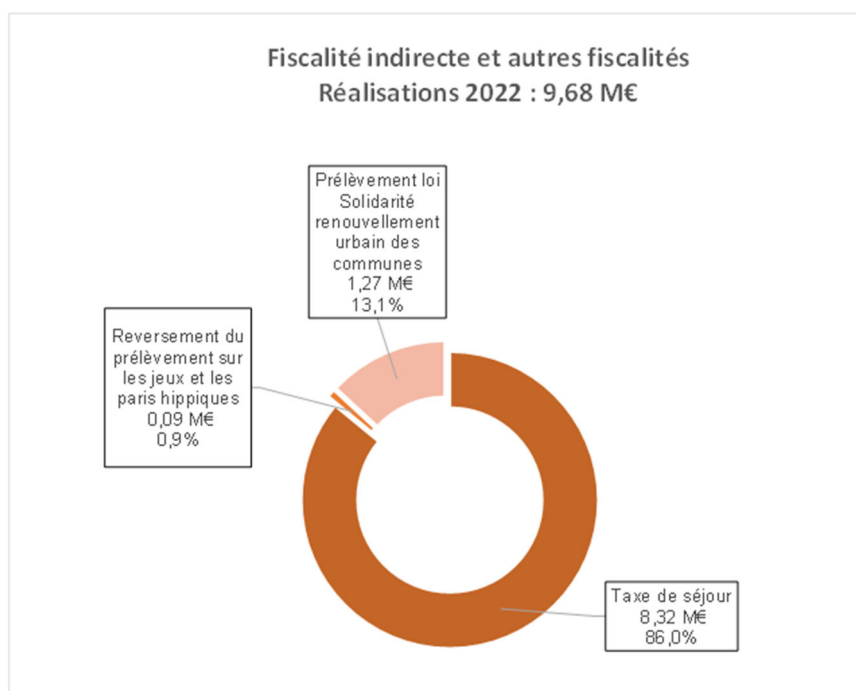
- La fiscalité indirecte et les autres fiscalités (9,68 M€)

En 2022, la fiscalité indirecte progresse de +47,49 % par rapport à 2021 et représente 0,78 % des recettes réelles de fonctionnement récurrentes (contre 0,54 % en 2021).

⁷ Cette indexation varie selon la nature des locaux: +3,4 % pour les locaux industriels, +1,5% pour les bases minimum de CFE selon l'inflation prévisionnelle inscrite en PLF 2022 et +0,93 % en moyenne pour les tarifs des locaux professionnels.

⁸ Cette évolution tarifaire concernent les locaux professionnels exclusion faite des variations >-10 % ou <-10 % dues à des éléments non tarifaires (extensions, contentieux, etc.)

⁹ La variation physique des bases de THRSAL est impactée en 2022 par une correction apportée par la DGFIP sur un gros contributeur taxé à tort en 2021. Pour 2021, le dégrèvement a été pris en charge par l'Etat. Pour 2022, les bases taxables ont été ajustées en fin d'année, d'où un moindre produit 2022.



Entre 2021 et 2022, le produit des impositions indirectes a progressé de +3,12 M€.

Cette progression s'explique :

- **pour +2,72 M€** par l'augmentation des recettes 2022 de **la taxe de séjour métropolitaine**. Cette augmentation traduit une reprise confirmée de l'activité touristique (+34 % de fréquentations par rapport à 2021), qui fait suite à une année 2020 profondément impactée et une année 2021 partiellement impactée par la crise Covid19. Ce montant intègre pour +0,4 M€ des recettes 2021 de taxe de séjour métropolitaine qui n'ont pas fait l'objet d'un produit à recevoir fin 2021 du fait de déclarations tardives de certains hébergeurs.
- **pour +0,38 M€** par une progression des produits 2022 du **reversement de la pénalité pour insuffisance de logements sociaux** (article 55 de la loi SRU) ;

Sur la métropole, 14 communes restent déficitaires au regard de l'appréciation du seul seuil de 25% : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Gradignan, Le-Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc, Villenave-d'Ornon.

Néanmoins, après prise en compte d'un certain nombre de dépenses déductibles et du plancher de recouvrement de prélèvement¹⁰, seules 11 communes¹¹ (Artigues-près-Bordeaux, Bruges, Gradignan, Le-Haillan, Le-Taillan Médoc, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles et Villenave-d'Ornon) ont dû s'acquitter d'une pénalité pour un montant total de 1,27 M€ (0,89 M€ en 2021 pour 9 communes, 1 M€ en 2020 pour 9 communes, 1,20 M€ en 2019 pour 9 communes).

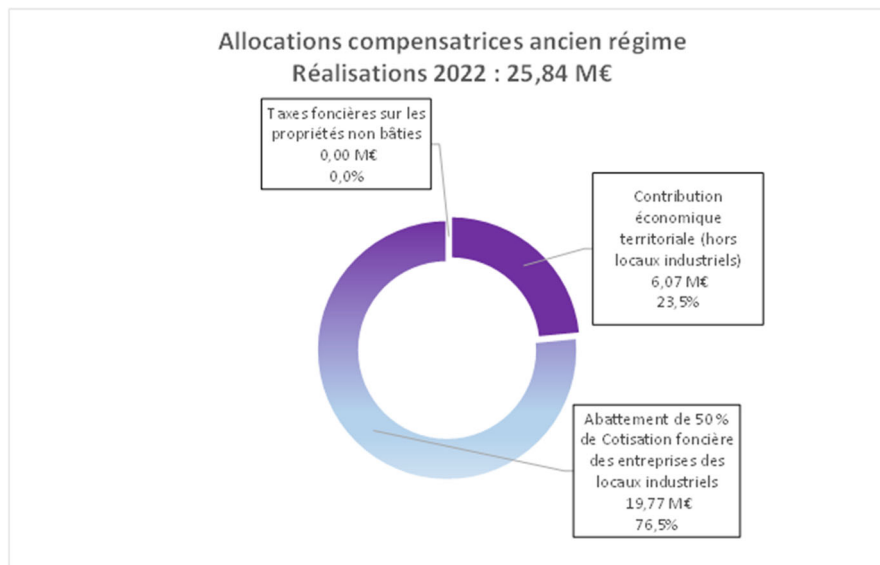
¹⁰ subventions foncières, travaux de viabilisation, moins-values de terrains, créations d'aires d'accueil des gens du voyage, bail à construction, à réhabilitation ou emphytéotique, traitement des sols pollués. De plus, le prélèvement n'est pas effectué, s'il est inférieur à la somme de 4 000 € selon les dispositions mentionnées aux articles L.302-7 et R.302-16-1 du Code de la construction et de l'habitation

¹¹ Les communes de Mérignac et Le Taillan-Médoc qui n'étaient pas pénalisées en 2021, le sont en 2022 pour respectivement 75 218,98 € et 141 429,69 €.

- pour **+0,02 M€** par l'augmentation des produits 2022 du **reversement du prélèvement sur les jeux et paris hippiques** désormais partagée¹² avec la commune d'implantation de l'hippodrome (Le Bouscat).

- Les allocations compensatrices « ancien régime » (25,84 M€)

En 2022, les allocations compensatrices « ancien régime » (avant réforme de la taxe professionnelle en 2010) augmentent de +8,76 % et représentent 2,08 % des recettes réelles de fonctionnement (pour 1,96 % en 2021).



En 2022, la hausse globale de ces allocations compensatrices atteint **+2,08 M€**.

Les allocations compensatrices ont vu leur rôle évoluer : si initialement elles compensaient des exonérations fiscales accordées par l'Etat, elles sont dorénavant également utilisées comme un mode de financement privilégié de la péréquation horizontale (évolution de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales).

A ce titre, ces compensations d'exonérations de contribution économique territoriale (CET) au titre de la réduction pour création d'établissement (RCE), ainsi que dans les zones franches urbaines et dans les quartiers prioritaires politique de la ville subissent une minoration. Entre 2021 et 2022 ces compensations diminuent ainsi de **-520 €**.

Depuis 2018, Bordeaux Métropole bénéficie, sans minoration, de la compensation d'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) dont bénéficient les diffuseurs de presse. En 2022, cette compensation progresse de **+2 767 €**.

¹² De 2013 à 2018, La CUB, devenue Bordeaux Métropole, percevait l'intégralité de la part du produit des paris hippiques prévu à l'article 302 bis Z du Code général des impôts.

A compter de 2019, en application de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018, la part de ce produit est affecté pour moitié à la Métropole et pour moitié aux communes sur le territoire desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes, donc en faveur de la commune de Le Bouscat.

Sur délibération de la commune de Le Bouscat à prendre avant le 1er octobre pour être applicable l'année suivante, Bordeaux Métropole pourrait se substituer à la commune pour la perception du produit de ce prélèvement. Pour 2022, la commune de Le-Bouscat n'a pas délibéré en ce sens.

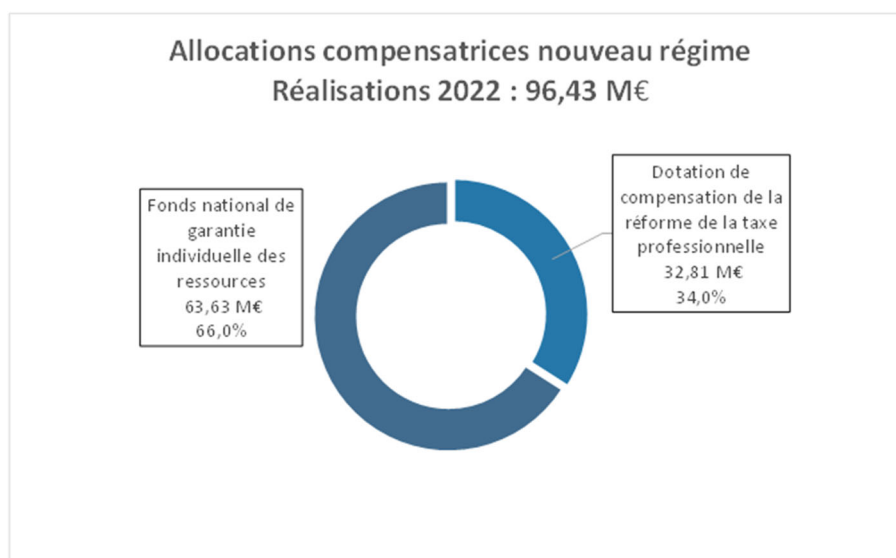
Depuis 2019, Bordeaux Métropole touche, sans minoration, la compensation d'exonération de base minimum de CFE pour les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur à 5 000 € (instituée par l'article 97 de la loi de finances pour 2018). En 2022, cette compensation progresse de **+0,83 M€** (5,82 M€ en 2022 pour 4,99 M€ en 2021).

A compter de 2021, Bordeaux Métropole perçoit, également sans minoration, **la compensation de CFE au titre de l'abattement de 50 % des locaux industriels**. Cette nouvelle allocation progresse de **+1,24 M€** en 2022 (19,77 M€ en 2022 pour 18,53 M€ en 2021) .

Enfin, en 2022, la compensation d'exonération de cotisation sur la valeur ajoutée progresse de **+ 3 786 €** (54 298 € en 2022 pour 50 512 € en 2021).

- Les allocations compensatrices « nouveau régime » (96,43 M€)

En 2022, les allocations compensatrices « nouveau régime » (après réforme de la taxe professionnelle) sont stables et représentent 7,76 % des recettes réelles de fonctionnement (pour 7,67 % en 2021).



Rappel : en 2019 et 2020, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) avait financé la péréquation horizontale pour un montant de -0,44 M€ en 2019 et de -0,23 M€ en 2020.

- Les fiscalités affectées (314,47 M€)

1. **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (96,66 M€)¹³**

En 2022, le produit encaissé de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) diminue de -7,21 %, et représente **7,78 % des recettes réelles de fonctionnement** récurrentes (pour 8,6 % en 2021).

¹³ Le montant 2022 de TEOM intègre le montant des rôles supplémentaires encaissés pour 0,12 M€ (pour 0,21 M€ en 2021)

Libellé en M€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de TEOM	93,45	96,29	99,36	102,03	104,17	96,66
Progression / N-1	2,17%	3,04%	3,20%	2,68%	2,10%	-7,21%

Entre 2021 et 2022, le produit de la TEOM a diminué de -7,51 M€.

Cette diminution s'explique par :

- la **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de +3,4 %** pour les locaux d'habitation à hauteur de **+2,81 M€** ;
- la **revalorisation tarifaires des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels de +0,93 %** à hauteur de **+0,20 M€** ;
- La **baisse du taux de TEOM de 8,69 % à 7,55 %** pour les secteurs en fréquence de collecte 2+1 (deux collectes en ordures ménagères résiduelles et une collecte en recyclables par semaine) a entraîné un moindre produit de **-12,40 M€** ;
- la **variation physique des bases** servant d'assiette à la TEOM pour **+1,97 M €** ;
- de moindres **rôles supplémentaires** reçus de **-0,09 M€**.

2. **Le Versement mobilité et la compensation de relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés (217,81 M€)¹⁴**

En 2022, le produit de versement mobilité¹⁵ progresse de **+7,46%**, et représente **17,53%** des recettes réelles de fonctionnement récurrentes (pour 16,74 % en 2021). Le taux plafond du versement mobilité, prévu à l'article L2333-67 du CGCT est de 2% (2,85% en Ile de France)

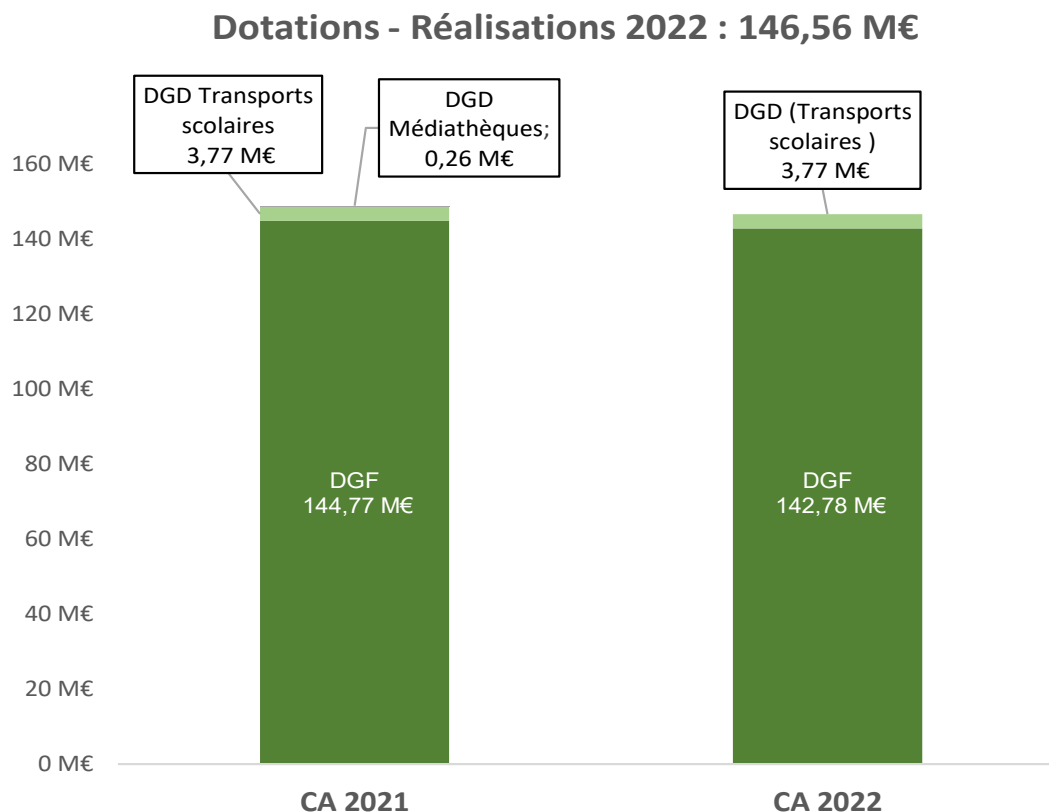
Libellé en M€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produit	177,39	182,39	194,83	190,69	201,70	216,82
Taux de VM	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
% d'évolution du produit VM	3,48%	2,82%	6,82%	-2,12%	5,78%	7,49%
Compensation relèvements seuil de 9 à 11 salariés	1,72	1,86	1,99	0,11	1,00	0,99
% d'évolution de la compensation	0,00%	8,03%	6,87%	-94,71%	847,81%	-0,25%
% total d'évolution	3,45%	2,87%	6,82%	-3,06%	6,24%	7,46%

- **Les dotations (146,56 M€)**

¹⁴ Le montant 2022 de VM intègre la compensation de relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés

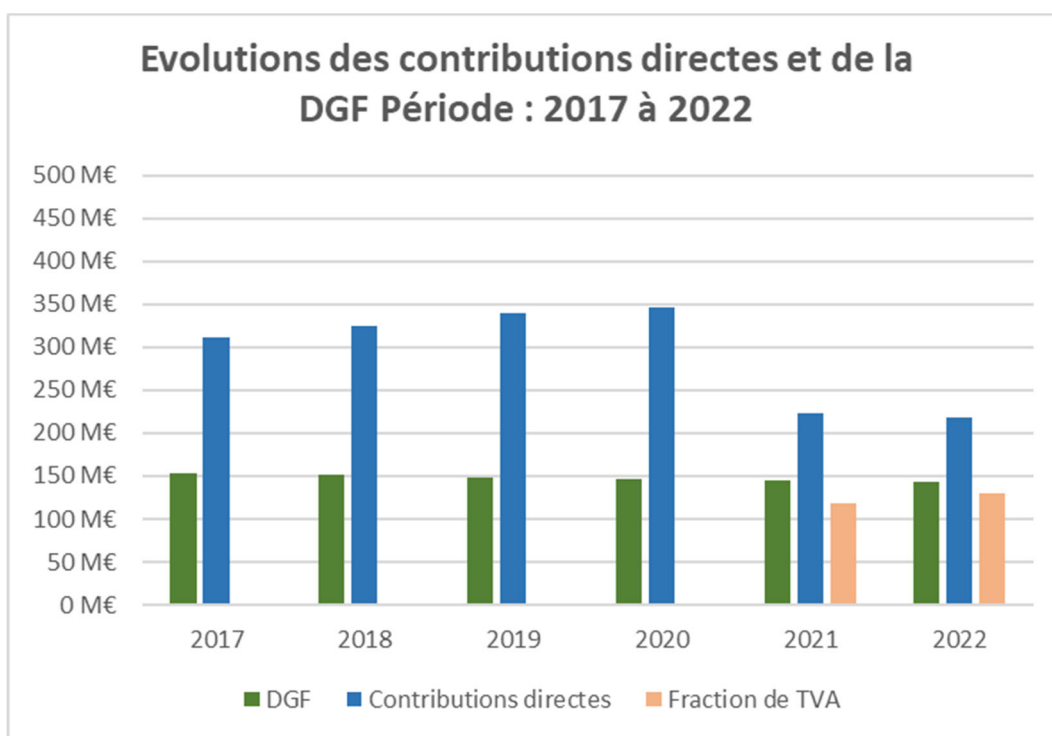
¹⁵ Pour rappel, par délibération du 22 octobre 2010, le Conseil avait décidé, en application de la faculté accordée aux autorités organisatrices des transports (AOT) par l'article 55 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II », de majorer le taux du versement transport de 0,20 % pour le porter à 2 % à compter du 1er janvier 2011. C'est donc ce taux de 2 % qui s'applique depuis 2011 sur le territoire de la Métropole.

En 2022, le produit encaissé des dotations diminue de -1,51 %, et représente 11,80% des recettes réelles de fonctionnement récurrentes (pour 12,29 % en 2021).



Hors attributions de compensation de fonctionnement reçues, dans l'ensemble contributions directes/ Dotation globale de fonctionnement, la part de la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue passant de 37,52 % en 2015 à 29,09 % en 2022, ce qui traduit tout à la fois une moindre dépendance de la Métropole vis-à-vis des dotations de l'Etat et la baisse du soutien de l'Etat malgré le dynamisme de sa population (+55 469 habitants DGF sur la période 2017-2022).

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Part du total	Part du total	Part du total	Part du total	Part du total	Part du total
Dotation globale de fonctionnement	32,91%	31,77%	30,42%	29,75%	29,75%	29,09%
Contributions directes	67,09%	68,23%	69,58%	70,25%	45,86%	44,43%
Fraction de TVA					24,38%	26,48%
Totaux	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



S'agissant de la baisse de la DGF qui s'élève à **-1,99 M€**, elle se décompose en :

- **une progression** nette de la **dotation d'intercommunalité de +0,50 M€** du fait essentiellement de la dynamique de population (+14 195 habitants DGF).
- **une minoration** de la **dotation de compensation de -2,49 M€**. Comme les années précédentes, cette minoration finance la péréquation horizontale et vient abonder principalement les dotations de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale.

Dotations (en M€)	2021	2022				Evolution de 2021 à 2022 (réalisé)	
	Réalisé	Voté (BP+BS+DM)	Réalisé	Ecart entre le réalisé et le voté en valeur	Ecart entre le réalisé et le voté en %	en valeur	en %
Total de la DGF	144,77	142,78	142,78	0,00	0,00%	-1,99	-1,37%
Dotation d'intercommunalité	28,94	29,44	29,44	0,00	0,00%	0,50	1,72%
Dotation de compensation	115,83	113,34	113,34	0,00	0,00%	-2,49	-2,15%
DGD Transports scolaires	3,77	3,77	3,77	0,00	0,00%	0,00	0,00%
DGD Médiathèques	0,26	0,00	0,00	0,00	pas de prévu	-0,26	
Total des dotations	148,81	146,56	146,56	0,00	0,00%	-2,25	-1,51%

Il convient de noter que la DGD Médiathèque allouée en 2021 finançait l'équipement informatique et numérique des médiathèques de Bordeaux Métropole et n'avait pas vocation à être renouvelée.

b) Les attributions de compensations de fonctionnement brutes reçues (104,97 M€)

En 2022, les attributions de compensation brutes de fonctionnement représentent 8,45 % des recettes réelles de fonctionnement récurrentes de la Métropole (contre 8,47 % en 2021), soit une progression de +2,35 % par rapport à 2021.

L'application du régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) nécessite une approche particulière des budgets et des comptes des groupements avec les notions de « dépenses brutes et des dépenses nettes » et celle de « recettes brutes et de recettes nettes », eu égard à l'impact des reversements effectués aux communes ou reçus des communes.

En 2022, comme en 2021, Bordeaux Métropole a reçu une attribution de compensation de fonctionnement de 19 communes : Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, Le Taillan-Médoc, Talence, Villenave-d'Ornon.

A contrario, elle a versé une attribution de compensation de fonctionnement aux 9 autres communes : Ambes, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Blanquefort, Bouliac, Carbon-Blanc, Le-Haillan, Martignas-sur-Jalle, Saint-Médard-en-Jalles.

Ainsi, en 2022, Bordeaux Métropole a reçu des attributions de compensation de fonctionnement nettes de 88,61 M€ correspondant à la différence entre :

- le montant 2022 des attributions de compensation de fonctionnement reçues des 19 communes membres pour 104,97 M€.
- et le montant 2022 des attributions de compensation de fonctionnement versées aux 9 communes membres pour 16,36 M€.

En 2022, **ces attributions nettes de compensation de fonctionnement progressent de +2,44 M€** dont :

- **+1,22 M€** pour les **révisions de niveau de service** qui concernent 14 communes : Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Carbon-Blanc, Floirac, Le Haillan, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin de Médoc, Le Taillan-Médoc et Talence ;
- **+0,36 M€** pour la **régularisation de la compétence « propreté, mobilier urbain et planation sur voirie métropolitaine » sur la commune de Cenon** ;
- **+0,91 M€** pour le **cycle 6 de la mutualisation** (Cenon pour la propreté, les espaces verts et le mobilier urbain sur le domaine public communal, Bègles pour les archives) ;
- **-0,05 M€** liés à la **modification de la pondération du forfait de charges de structure liée aux services communs** (Finances : passage de 5 % à 3 % , Numérquie : passage de de 1 % à 3 %).

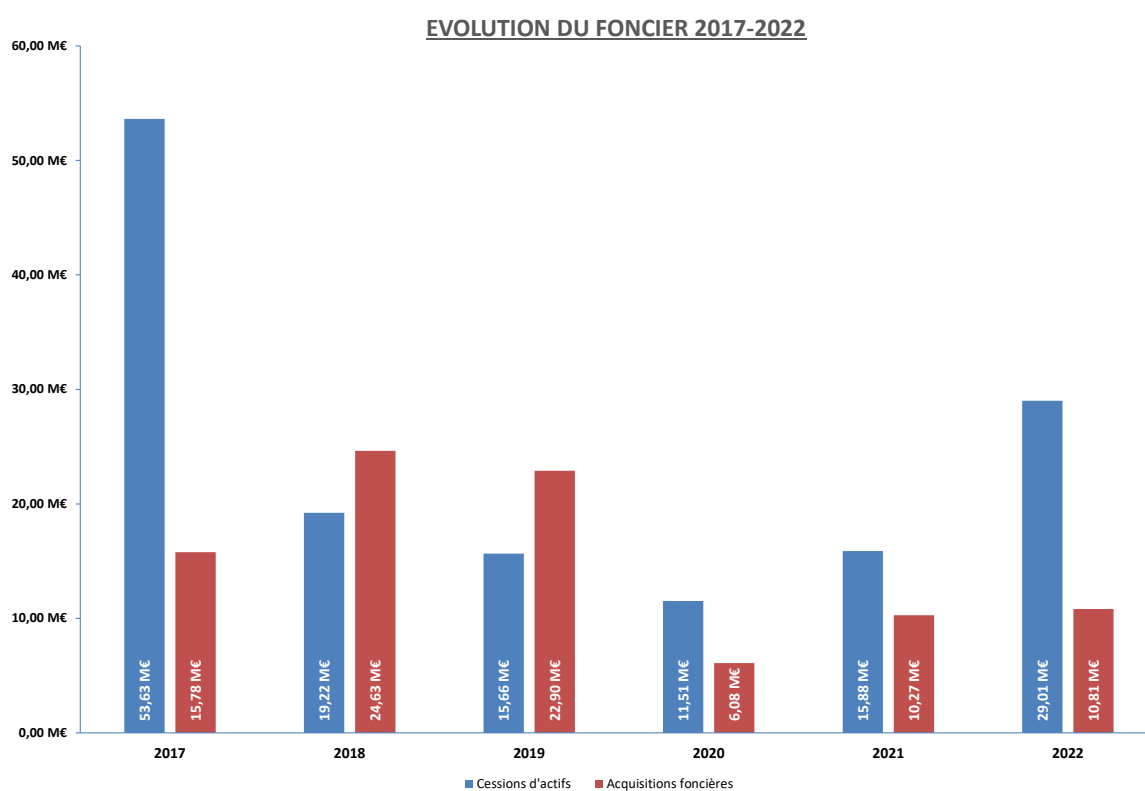
c) Les autres recettes de fonctionnement y compris le Forfait post stationnement (234,36 M€)

L'ensemble des autres recettes réelles perçues, hors recettes fiscales, dotations, et AC diminue de -5,37 %, correspondant à 234,36 M€ dont 30,19 M€ de cessions d'actifs, 7,68 M€ de reprises de provisions et 196,49 M€ d'autres recettes courantes de fonctionnement.

RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT En millions d'euros	2021	2022	Evolution 2021/ 2022
Autres recettes de fonctionnement (hors cessions)	184,09	196,49	6,74%
<i>Dont recettes transports (TBM)</i>	74,44	80,55	8,21%
<i>Dont Forfait post stationnement FPS</i>	5,74	8,17	42,33%
Reprises de provisions	46,49	7,68	-83,48%
Cessions d'actif	17,09	30,19	76,65%
Total autres recettes y compris cessions d'actif et reprise de provisions	247,67	234,36	-5,37%

- Les cessions d'actif (30,19 M€) :

Comparatif depuis 2017 des acquisitions immobilières et des cessions de biens effectuées dans le cadre de la Politique foncière (pour rappel en 2017, une cession importante de 30 M€ a été faite auprès de la SAS d'aménagement de Bastide-Niel) :



Les recettes de cessions d'actifs s'élèvent en 2022 à 30,19 M€, en forte hausse de +76,65 % (17,09 M€ en 2021) et comprennent pour l'essentiel :

- Vente d'un terrain d'un montant de **5,61 M€**, allée de Boutaut à Bordeaux, dans le cadre de l'implantation du futur siège de la CPAM de la Gironde ;
- Cession à Eiffage Immobilier Sud-Ouest pour **3,76 M€** d'un terrain, Quai de Brazza à Bordeaux;
- La vente à la société Magellan, d'un terrain sis avenue Haut-Lévêque à Pessac pour un montant de **3,13 M€** afin de réaliser un programme composé d'environ 70 logements et d'un programme d'activités et de commerces ;
- La comptabilisation d'un montant de **2,3 M€** correspondant à la valeur de divers bâtiments cédés au Département de la Gironde, selon le mécanisme d'échange sans soulte (à l'inverse Bordeaux Métropole réintègre cinq parcelles de terrains sur lesquelles sont implantés divers

bâtiments désaffectés de leur usage scolaire – anciennement le collège Cassagnol sis à Bordeaux) ;

- La cession d'une parcelle, située rue du Petit Miot à Bordeaux, auprès de la SCI Bordeaux-Andamio (AQPRIM) à hauteur de **1,86 M€** en vue de réaliser un programme de logements et de locaux associatifs annexes ;
 - Cession d'une unité foncière sur Blanquefort d'un montant de **1,36 M€** au profit de la SA HLM Vilogia pour réaliser un programme immobilier mixte à vocation sociale comprenant par ailleurs une résidence autonomie destinée aux seniors ;
 - Vente d'un terrain d'un montant de **1 M€**, à la SCCV Aéroparc T1 (Quartus Investissement), au sein de l'opération d'intérêt métropolitain « Cœur Aéroparc » (l'objectif étant de créer de nouveaux locaux fonctionnels et modernes à destination des filières aéronautique, spatiale et défense, site Cockpit sous gestion de la SPL Bordeaux Aéroparc) ;
 - Cessions de terrains ou bâtiments auprès de plusieurs villes métropolitaines leur permettant ainsi de réaliser leur projets communaux, soit **1,39 M€** à la ville de Blanquefort (permettant l'aménagement de plusieurs projets - habitat d'ensemble favorisant la mixité sociale, renouvellement urbain, extension du cimetière communal, aménagement paysager et réalisation d'un square), soit **0,44 M€** à la Ville de Talence (aménagement d'une continuité écologique et de renforcement de la trame verte existante), **0,32 M€** à la Ville d'Eysines (projet d'accueil d'un relais d'assistantes maternelles, d'une ludothèque, etc), **0,28 M€** à la Ville de Cenon (aménagement d'espaces verts en centre ville), **0,26 M€** à la Ville de Bègles (extension du groupe scolaire Roger Salengro), **0,17M€** à la Ville de Saint Médard en Jalles (projet social et culturel) ;
 - Vente de parcelles à la SCI JEBS d'un montant de **0,60 M€** afin d'y développer un projet économique dans le cadre de la revitalisation et l'animation du centre bourg d'Eysines ;
 - Cessions de parcelles à la société Carbon Blanc Bordeaux (Idéal Groupe) d'une valeur de **0,58 M€** pour la réalisation d'une opération mixant locaux d'activités, commerces bureaux et logements en lien avec le projet urbain de l'entrée de ville de carbon Blanc
 - Vente d'une parcelle sur la Ville de Bordeaux à Domofrance pour un montant de **0,5 M€** afin de développer un projet de constructions de logements étudiants ;
 - L'équivalent de **1,29 M€** de biens mobiliers cédés auprès du Commissariat aux Ventes, dans le cadre d'enchères publiques ;
- Les reprises de provisions (7,68 M€) :

Logiquement variable d'une année à l'autre selon la nature des risques ou charges couverte et les calendriers de dénouement desdits risques, les reprises de provisions sont beaucoup moins importantes avec **7,68 M€** au cours de l'exercice 2022 (46,49 M€¹⁶ en 2021), dont principalement :

- Une reprise de provision, constituée au titre des mesures d'accompagnement complémentaires prises dans le cadre de la crise sanitaire, d'un montant de **4,5 M€**
- Une reprise de provision pour **1,54 M€** constituée au titre des futurs travaux de gros entretien renouvellement à intervenir sur les réseaux de chaleur
- Une provision à hauteur de **1,43 M€**, constituée pour le financement des besoins inhérents à la création de la régie de l'Eau, a fait l'objet d'une reprise dès cette année 2022. La création de la Régie de l'Eau vient à son terme fin 2022, avec le démarrage de son activité à compter du 1^{er} janvier 2023.

¹⁶ Exercice impacté notamment par la reprise de la provision constituée pour le financement des travaux de renouvellement des branchements en plomb réalisés par le concessionnaire de l'eau potable, non amortissable en caducité soit près de 32 M€.

- Les recettes de gestion courante, FPS inclus (196,50 M€) :

Les recettes de gestion courante s'élèvent à 196,50 M€, en progression de +6,74 % par rapport à celles de 2021 (184,09 M€).

Principales recettes de gestion courante et évolutions :

	2021	2022	Evolution 2021/2022 en %
Recettes de gestion courante	184,09 M€	196,50 M€	6,74%
Transport de voyageurs (réseau TBM)	74,44 M€	80,55 M€	8,21%
Forfait post stationnement (FPS)	5,74 M€	8,17 M€	42,40%
Redevance assainissement collectif	23,04 M€	25,90 M€	12,39%
Revenus des immeubles (yc loyer Stade Matmut)	6,03 M€	10,50 M€	73,98%
Participations reçues	17,64 M€	18,38 M€	4,23%
redevances versées par les fermiers et concessionnaires (ENEDIS, Regaz...)	17,93 M€	17,09 M€	-4,68%
Remboursement de frais	3,80 M€	3,98 M€	4,93%
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères	4,25 M€	4,83 M€	13,62%
Vente de produits recyclables (déchets ménagers)	2,47 M€	0,96 M€	-60,98%
Participation pour l'assainissement collectif (PFAC)	4,39 M€	6,87 M€	56,34%
Exploitation abris voyageurs	3,84 M€	0,00 M€	-100,00%
FCTVA - part fonctionnement	0,64 M€	0,08 M€	-87,12%
Autres recettes	19,88 M€	19,18 M€	-3,53%

- Au budget annexe Transports, les **recettes de transport de voyageurs (réseau TBM)** exécutées s'établissent à **80,55 M€** (y compris les soldes des rattachements de produits), soit une augmentation de +8,21 % par rapport au montant qui avait été exécuté au compte administratif 2021 (74,44 M€). La progression des recettes démontre une réelle reprise d'activités, après la période de crise sanitaire dont les effets ont été perceptibles jusqu'en 2021 et un retour à un niveau de recettes équivalent à celui de 2019 (83,09 M€) si on intègre les effets de la tarification solidaire (de l'ordre de 3 M€ perçu en moins).

Le montant définitif des recettes du réseau TBM sera arrêté à l'issue des opérations de clôture annuelle des comptes 2022 de la délégation de service public de transport de personnes, actuellement en cours d'élaboration. Le bilan 2022 et le taux de couverture qui ressortira de cet arrêté définitif des comptes seront présentés au conseil métropolitain du mois de septembre 2023.

- Depuis le 1er janvier 2018, la **dépénalisation du stationnement payant sur voirie** est entrée en vigueur. L'amende pénale pour absence de paiement ou paiement insuffisant de la redevance de stationnement a ainsi disparu. Désormais, **l'utilisateur s'acquitte d'une redevance d'occupation du domaine public** soit :
 - o par anticipation et au réel si le paiement est effectué dès le début du stationnement et pour toute sa durée, c'est le « paiement immédiat » ou « forfait stationnement » ;

- ou a posteriori, sur un tarif forfaitaire, correspondant au tarif dû pour la durée maximale de stationnement : c'est le « **Forfait de post-stationnement** » (**FPS**). Pour rappel, le montant du FPS est plafonné au prix maximal payable à l'horodateur et minoré, le cas échéant, de la redevance immédiate déjà payée.

Les communes de Bordeaux Métropole ayant institué le stationnement payant sur voirie (Bordeaux, Mérignac, Pessac, Talence et depuis 2019 Saint-Médard-en-Jalles) ont fixé le(s) tarif(s) de la redevance de paiement immédiat et ceux du (des) FPS applicable(s). Ainsi, le montant du FPS s'adapte aux spécificités de chaque territoire.

Les recettes de ces redevances domaniales sont perçues par les communes ayant institué la redevance de stationnement. Les produits de la redevance de paiement immédiat restent communaux et ne sont pas affectés spécifiquement à un type de dépenses. A contrario, et comme c'était le cas avant la réforme avec le produit des amendes, aux termes de l'article R2333-120-19 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le produit des FPS finance exclusivement « les opérations destinées à améliorer les transports en commun ou respectueux de l'environnement et la circulation ».

Par conséquent, dans la mesure où Bordeaux Métropole exerce l'intégralité des compétences en matière d'organisation de la mobilité, de parcs et aires de stationnement et, pour la totalité des voies et de la voirie, les communes doivent donc lui reverser l'intégralité des produits des FPS.

Dans le cadre fixé par l'article L.2333-87 du CGCT, le reversement du produit des FPS à Bordeaux Métropole par les communes s'effectue déduction faite des coûts de leur mise en œuvre. Les reversements s'effectuent ainsi sur la base de conventions qui détaillent les dépenses déductibles, c'est-à-dire celles portées par les communes dans le cadre de la réforme pour le compte de Bordeaux Métropole.

Au regard de ces éléments, et conformément à la délibération 2022-444 du 7 juillet 2022 qui entérine l'affectation du produit des FPS, un montant prévisionnel de **8,17 M€ de recettes nettes de FPS 2022 à recevoir des communes** a été rattaché **sur l'exercice 2022** sur le budget annexe des transports.

- Au budget annexe de l'assainissement, en première lecture, la **redevance assainissement** s'élève à **25,99 M€**, en hausse de 2,86 M€ (+12,39 %). Cette évolution doit être recalculée au regard de la part de redevance rattachée 2021, ce qui donne au final une redevance effectivement perçue au titre de l'exercice 2022 de 27,08 M€ soit une très légère diminution de -1,49 % par rapport à la redevance 2021 (27,49 M€), pour un volume facturé de 43,87 millions de m³ (44,3 millions l'année précédente) lui aussi en très légère baisse (-0,97 %).
- La **participation pour le financement de l'assainissement collectif** (PFAC), facturée lors du raccordement au réseau, a donné lieu à une recette de **6,87 M€**, en progression de +56,34 % par rapport à 2021 (+2,48 M€). Cette hausse est le produit d'un travail important, dans le prolongement de celui déjà entrepris depuis 2020, concernant la qualité des données de facturation mais aussi d'une exigence accrue des services de la métropole vis-à-vis du délégataire.
- Les **revenus des immeubles** représentent une recette de **10,50 M€** en 2022 (6,03 M€ en 2021), comprenant principalement au budget principal **les loyers reçus pour le stade Matmut-Atlantique** dont :

- **4,15 M€ HT** dus par le Football Club des Girondins de Bordeaux selon les termes de la convention. Par délibération en date du 08 juillet 2022, un nouvel étalement de la dette et des redevances forfaitaires annuelles au titre des saisons 2021-2022 et 2022-2023 dues par le Football Club des Girondins de Bordeaux (FCGB) a été accordée par Bordeaux Métropole afin de préserver la trésorerie du club et d'accompagner sa descente en Ligue 2 pour la saison 2022-2023 sans obérer également sa remontée en Ligue 1. Cette délibération prévoit que le recouvrement des montants dus à la Métropole s'étalera à compter de la fin du premier semestre 2023 à décembre 2026.
 - **4,22 M€ HT** de redevance de l'exploitant SBA
- Parmi les **18,38 M€ de participations** reçues en 2022, se trouve :
- ✓ **6,51 M€ de dotations de compensation** versées par le **Département de la Gironde** dans le cadre des compétences transférées à Bordeaux Métropole, dont 3,46 M€ pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement, 0,61 M€ pour le fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), 1,94 M€ pour la gestion des routes classées dans le domaine public départemental, et 0,49 M€ pour la compétence tourisme
 - ✓ **7,18 M€** au budget annexe des déchets ménagers de soutiens financiers versés par les **éco-organismes**, notamment CITEO, Eco mobilier, OCAD 3 E
- La métropole a reçu **17,09 M€ de redevances versées par les fermiers et concessionnaires**, dont :
- ✓ **1,26 M€** au budget annexe réseaux de chaleur (concernant les réseaux Hauts de Garonne, St Jean Belcier, Plaine rive droite Mérignac centre et Grand Parc)
 - ✓ **1,51 M€** au budget principal au titre des concessions pour la distribution d'énergie électrique (ENEDIS) ou encore **2,54 M€** de redevance versée par REGAZ dans le cadre de la concession pour la distribution publique de gaz naturel
 - ✓ **11,48 M€** au budget annexe déchets ménagers de redevances versées par la société VALBOM (11,15 M€ en 2021) conformément au contrat de concession avec travaux en matière de traitement des déchets (usine de Bègles et Cenon)

Au budget annexe des déchets ménagers, la **redevance spéciale**, versée par les professionnels pour **4,83 M€** (contre 4,25 M€ en 2020) connaît un rebond de +13,62 %. A contrario, **la vente de produits recyclables** est en forte chute en 2022, passant de 2,45 M€ à **0,96 M€** (-60,79 %) avec un transfert du bénéfice de ces recettes au profit de l'exploitant conformément aux termes du contrat.

- Parmi les **autres recettes**, à noter principalement :
- ✓ Sur le budget principal, un montant de **4,37 M€** a été appelé auprès du concessionnaire de l'eau potable, au titre du **fonds de performance** complété par un appel de fonds de **0,35 M€** en tant que **contribution à la politique sociale de l'eau** prévue au traité de concession.
 - ✓ **1,80 M€** de recettes liées à l'activité du **crématorium**, le versement d'indemnités transactionnelles à hauteur de **1,5 M€**, un montant de **1,88 M€** versé dans le cadre des redevances liées à l'occupation du domaine public routier, le remboursement de **0,95 M€** de prestations sociales et/ou de valorisation du personnel par des organismes externes (Comité des Œuvres Sociales du personnel de Bordeaux Métropole, Opéra National de

Bordeaux, etc), **0,82 M€** de revente d'électricité produite sur les installations de la station d'épuration Louis Fargue (cogénération)

2. Les dépenses réelles de fonctionnement (973,80 M€)

Hors frais financiers (17,62 M€) et hors dotations aux provisions (40,03 M€), elles s'élèvent à **916,15 M€** en hausse (+3,26 %) par rapport à l'année précédente (887,23 M€). Avec la fin de la pandémie et une reprise d'activité des services portée par les différentes feuilles de route, un patrimoine croissant à entretenir et les premiers effets de l'inflation, les dépenses de fonctionnement progressent à l'instar notamment des charges d'exploitation du réseau des transports en commun qui s'accroissent de +15 M€, et de façon générale des services urbains (eau et déchets). Les dépenses de personnel progressent également de 12 M€, sous l'effet principal de la revalorisation des traitements en soutien au pouvoir d'achat. A l'inverse, les subventions versées connaissent un net recul de près de -14 M€ qui s'explique par la fin des **aides accordées au titre du Plan de relance métropolitain**. Retraité des dépenses liées au vaccinodrome et des subventions du plan de relance de l'activité, la progression des dépenses de fonctionnement est en hausse de +5,9%.

Dépenses réelles de fonctionnement En millions d'euros	2021	2022	Evolution 2021/ 2022	Part relative (2022)
Charges de personnel	268,63	280,82	4,54%	28,84%
Prélèvements et reversements de fiscalité	61,32	60,90	-0,68%	6,25%
- Attribution compensation versée aux communes	16,39	16,36	-0,21%	1,68%
- Dotation de Solidarité Métropolitaine	36,00	35,93	-0,18%	3,69%
- Autres prélèvements (yc FPIC)	8,93	8,61	-3,57%	0,88%
Charges à caractère général	419,80	449,83	7,15%	46,19%
- Exploitation réseau transports en commun (TBM)	234,90	249,99	6,42%	25,67%
- Prestations de transport et traitement des déchets	18,73	19,52	4,26%	2,01%
- Rémunération fermier (eaux pluviales)	19,54	20,25	3,62%	2,08%
- Autres charges à caractère général	146,63	160,07	9,16%	16,44%
Autres dépenses	137,48	124,60	-9,37%	12,79%
- Contribution obligatoire versée au SDIS	62,12	63,06	1,50%	6,48%
- Subventions versées	53,95	40,07	-25,73%	4,12%
- Autres	21,41	21,47	0,30%	2,20%
Sous total dépenses hors frais financiers et dotations provisoires	887,23	916,15	3,26%	94,08%
Frais financiers	16,80	17,62	4,87%	1,81%
Dotation aux provisions	44,30	40,03	-9,64%	4,11%
Total dépenses réelles de fonctionnement	948,33	973,80	2,68%	100,00%

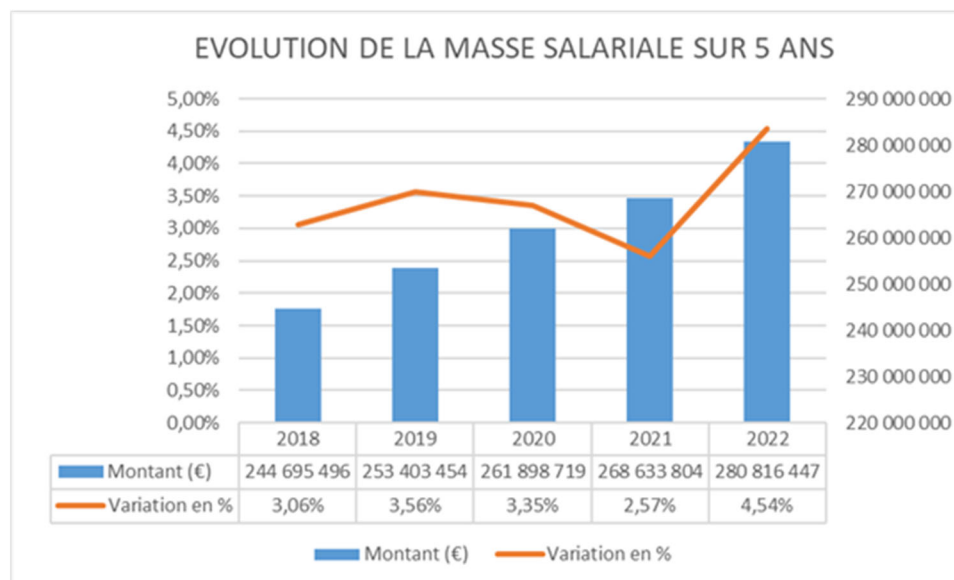
a) Les charges de personnel (280,82 M€) :

Les charges de personnel se sont élevées à 280 816 447 € en 2022, avec une progression de 12,2 M€ par rapport à 2021 soit +4,54 %.

Le taux d'exécution 2022 des crédits ouverts au budget s'élève à 99,16% soit 2,83 M€ en dessous de la prévision budgétaire établie à 283,2 M€ de crédits ouverts.

Années	Montant CA (€)	Variation en %	Evolution en €
2018	244 695 496	3,06%	7 261 263
2019	253 403 454	3,56%	8 707 957
2020	261 898 719	3,35%	8 495 265
2021	268 633 804	2,57%	6 735 085
2022	280 816 447	4,54%	12 182 643

Les effets de la crise sanitaires sur les recrutements en 2020 et 2021 se traduisent dans un moindre taux de progression de la masse salariale cette année là. Si l'on regarde la progression moyenne sur deux ans, elle est de 3,54% soit un taux similaire à celui observé les années précédentes, malgré la mesure de dégel du point d'indice prise à l'été 2022 par le Gouvernement.



1. Les éléments financiers marquant 2022

Un exercice 2022 marqué par de nombreuses évolutions réglementaires notamment en lien avec des mesures de garantie du pouvoir d'achat.

L'augmentation de +4,54 % des dépenses de personnels est très fortement déterminée par différentes mesures nationales en faveur du maintien du pouvoir d'achat qui ont impacté les dépenses de l'établissement à hauteur de **6,4 M€** (soit 52% de la hausse constatée), avec notamment :

- **La revalorisation des grilles des catégories C à compter de janvier 2022 (2,34 M€ sur 2022) et l'attribution d'une prime « inflation » sur le même mois (316 K€) compensée par une recette corrélative ;**
- **Le relèvement de la valeur du point d'indice à hauteur de 3,5 % à compter de juillet.** Cette décision est évaluée pour un surcoût de **3,6 M€ pour 2022** et 7,2 M€ en année pleine. Cette

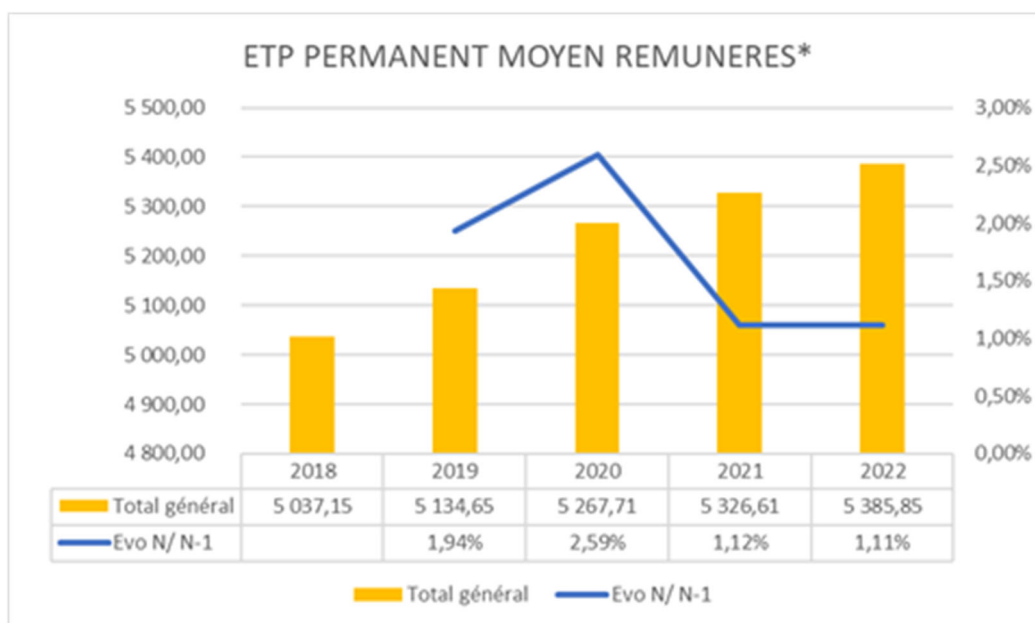
mesure concerne le traitement indiciaire de l'ensemble des agents (permanent et non permanent) et également les éléments variables de rémunération basés sur la valeur du point tels que le SFT, la NBI, les heures supplémentaires etc ;

- **Trois revalorisations du SMIC** au cours de l'année 2022 en janvier, mai, août (**340 K€** sur 2022). Ces revalorisations successives ont eu pour conséquence un tassement des grilles de rémunérations de la fonction publique territoriale, effaçant par exemple 9 années d'ancienneté pour les catégories C équivalent aux 7 premiers échelons, ou encore portant le traitement indiciaire des 3 premiers échelons de la catégorie B. Ceci renforce la problématique d'attractivité de certains métiers dans un contexte de tension de recrutement ;
- Enfin, il est également constaté une hausse de la **garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA)** au bénéfice des fonctionnaires qui ne connaissent plus d'avancement car positionnés en indice terminal ; qui assure une prime permettant de neutraliser une partie des effets de l'inflation. (**+116 K€** / à 2021) ;

En complément de ces mesures, la politique ressources humaines de l'établissement s'est attachée à poursuivre les efforts d'accompagnements des moyens octroyés pour le renforcement de l'offre de services.

Un plan d'adaptation des effectifs qui n'a pas encore donné tous ses pleins effets.

- L'évolution des effectifs permanents rémunérés progresse de manière plus contenue que les exercices antérieurs avec une augmentation de **+59 ETP**, qui pèse pour 1,1% dans l'évolution de la masse salariale, soit un coût évalué à **2,9 M€**.



* Agent en position d'activité, hors cumul emploi, disponibilité sur demande, contrat de projet

L'analyse catégorielle montre un renforcement du taux d'encadrement avec une progression des des postes des catégories A et B :

Exercice	A	B	C	Total général	Evo N/ N-1
2018	840	771	3 426	5 037	
2019	895	787	3 452	5 135	1,94%
2020	945	817	3 506	5 268	2,59%
2021	984	838	3 504	5 327	1,12%
2022	1 013	865	3 507	5 386	1,11%

- Le plan d'adaptation des effectifs a principalement concerné la **Direction Générale des Territoires** ;

Il est à relever le contexte national de recrutement tendu dans nombre de métiers et une attractivité moindre du secteur public y compris du fait des rémunérations. Ceci augmente sensiblement les délais de recrutement et donc la concrétisation de ces processus dans les équipes concernées.

- L'essentiel de l'évolution des effectifs (85%) s'explique par la mise en œuvre du **sixième cycle de mutualisation** au 1^{er} janvier 2022 en intégrant au schéma de mutualisation les effectifs de la **commune de Cenon**. Il a été intégré l'équivalent de 53 postes, soit 50,25 ETP, pour un montant évalué à 2,05 M€ ;

Le soutien des rémunérations des agents métropolitains dans le cadre d'une revalorisation des régimes indemnitaires ;

Une action volontariste de revalorisation des rémunérations des agents métropolitains a été mise en œuvre via une revalorisation de 70 € du régime indemnitaire de la majorité des agents à compter d'octobre 2022 (**+ 1,25 M€**) ;

- Le **glissement vieillesse technicité** (GVT) est toujours un marqueur important de l'évolution de la masse salariale en ce qu'il correspond à la valorisation de l'évolution des carrières des agents métropolitains dans le cadre des avancements de grade, des avancements d'échelon. Au titre de l'exercice 2022, le GVT positif s'établit à **+0,59 %** de la masse salariale pour atteindre **1,64 M€** ;
- Une hausse significative des **dépenses consacrées aux recrutements de contractuels temporaires**, une fois les dépenses en lien avec les activités du vaccinodrome retraitées, est constatée par rapport à l'exercice précédent (+0,68 M€). Hors ce retraitement l'évolution des dépenses de temporaires apparaît en retrait de **- 0,2 M€** ;
- Bordeaux Métropole poursuit également son engagement important dans la **politique d'insertion (+0,12 M€)** notamment en matière d'apprentissage en consacrant plus de 1,32 M€ à ce dispositif. Avec 100 apprentis recrutés au sein des services, les dépenses ont ainsi progressé de + 9 %.

Une amélioration des recettes de refacturation aux budgets annexes

Une **progression des recettes de refacturation** de la masse salariale aux différents **budgets annexes** est constatée. (+1,8 M€, cette progression concerne le budget annexe déchets ménagers).

2. Les éléments de suivi des effectifs

- **Concernant l'obligation réglementaire d'emploi des personnes en situation de handicap**, le taux d'emploi direct de bénéficiaires de l'obligation d'emploi présents dans l'effectif au 31 décembre 2022 est de 6,90 %, représentant 380 agents, supérieur au taux d'emploi minimum établi à 6 %.
- **En matière de prévoyance-mutuelle**, le dispositif proposé aux agents de Bordeaux Métropole a connu une évolution de près de 22 K€ en 2022 pour la part employeur. Le taux de couverture des agents par ce dispositif tend à se stabiliser.
- **Un absentéisme toujours marqué par la crise sanitaire**, qui laisse apparaître un taux d'absentéisme pour raison de santé important dans les services de Bordeaux Métropole.

Globalement le taux d'absentéisme médicale a continué de croître de façon importante pour atteindre 9,66% contre 9,09% en 2021. Soit une augmentation de 0,57 % sur une année.

Au 31/12	2019	2020	2021	2022
Structures	BM	BM	BM	BM
Absentéisme pour raison médicale	8,15%	8,47%	9,09%	9,66%
Absentéisme pour maladie ordinaire	5,02%	5,34%	5,60%	5,99%

**Données RSU*

Il est à noter que cette hausse est due à l'augmentation de la maladie ordinaire (taux d'absentéisme de 6 % en 2022 contre 5,6 % en 2021).

En ce qui concerne l'accidentologie, on constate également une légère hausse du taux d'absentéisme soit 1,57 % contre 1,39 % en 2021 dû notamment à un retour en présentiel plus important qu'en 2021.

- **Politique en matière d'égalité professionnelle femmes - hommes**

Bordeaux Métropole obtenu en 2019 les labels « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité » délivrés par l'association française de normalisation (Afnor). Après un audit de certification mené par l'Afnor entre le 29 janvier et 8 février 2019 sur un échantillonnage de sites et services municipaux et métropolitains, la Ville, le CCAS et la Métropole ont présenté leurs candidatures devant les commissions Egalité et Diversité, présidées par l'Etat, en mai et septembre 2019, et ont reçu un avis favorable à cette double labellisation.

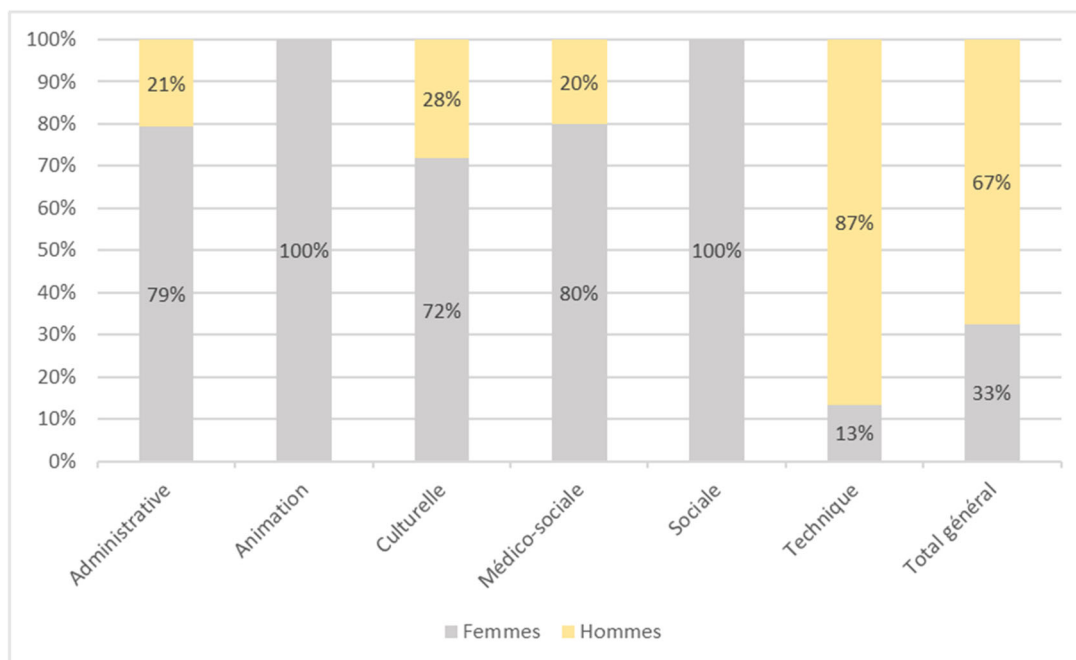
Une nouvelle visite d'évaluation a eu lieu en début d'année 2021 confirmant l'action positive des 3 entités en faveur de l'égalité.

Le renouvellement de la labellisation doit avoir lieu deuxième semestre 2023.

La répartition par catégorie et par genre est la suivante :

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	53,07%	46,93%	18,78%
B	50,06%	49,94%	16,18%
C	22,29%	77,71%	65,04%
Total	32,56%	67,44%	100,00%

La structure par filière et par genre n'évolue que très peu. Les femmes restent plus particulièrement présentes dans les filières administrative, animation, médico-sociale à l'inverse de la filière technique où près de 9 agents sur 10 sont des hommes.



b) Les dépenses de redistribution (60,65 M€)

Les dépenses de « redistribution » brutes de fonctionnement sont composées des versements aux communes au titre de l'attribution de compensation (AC) de fonctionnement, de la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) et du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

En 2022, ces dépenses de redistribution brutes de fonctionnement représentent 6,34 % des dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers (contre 6,55 % en 2021).

Les mécanismes financiers mis en place dans le cadre de métropolisation ont conduit la majorité des communes à verser une attribution de compensation (AC) à la Métropole à compter de 2016, alors qu'elles en recevaient une jusqu'en 2015.

Le métropolisation impacte à nouveau en 2022 le montant des attributions de compensation de fonctionnement en raison des révisions de niveaux de services, de la régularisation de la compétence « propreté, mobilier urbain et plantation sur voirie métropolitaine » sur la commune de Cenon, du cycle 6 de la mutualisation, et de la modification de la pondération du forfait de charges de structure liées aux services communs.

Ainsi, la redistribution est désormais davantage indirecte, avec le transfert de la dynamique de charges des compétences et équipements transférés ou mutualisés, ou encore les effets sur les dotations et le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en raison des effets du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et du potentiel fiscal (CIF 2022 = 0,570681 contre CIF 2015 = 0,461462).

Les dépenses de redistribution sont réparties à hauteur de 16,36 M€ au titre des attributions de compensation de fonctionnement versées et 35,93 M€ de dotation de solidarité métropolitaine versée aux communes par Bordeaux Métropole.

En y intégrant également la part métropolitaine du FPIC (8,36 M€), les dépenses brutes totales de redistribution s'élèvent à 60,65 M€ (pour 61,06 M€ en 2021, 60,71 M€ en 2020, 59,77 M€ en 2019, 58,65 M€ en 2018, 58,44 M€ en 2017, 63,90 M€ en 2016 et 93,31 M€ en 2015).

- **Les attributions de compensation de fonctionnement versées aux communes (16,36 M€)**

En 2022, Bordeaux Métropole verse une attribution de compensation de fonctionnement (ACF) à 9 communes membres : Ambes, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Blanquefort, Bouliac, Carbon-Blanc, Le-Haillan, Martignas-sur-Jalle, Saint-Médard-en-Jalles, pour un montant de 16,36 M€.

Comme indiqué précédemment au § 3.1.2, l'évolution des attributions de compensation s'analyse sur le montant net (AC reçues – AC versées).

- **La Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM) versée aux communes (35,93 M€)**

Depuis 2015, l'enveloppe de la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) versée par Bordeaux Métropole aux 28 communes membres est indexée sur l'évolution des ressources fiscales élargies et des dotations reçues de l'Etat par la Métropole, y compris la dotation d'intercommunalité (délibération du 19 décembre 2014), desquelles est déduite la part métropolitaine versée au titre du

fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (délibération du 22 juin 2012).

En application du **pacte financier et fiscal (PFF)**, adopté par délibération du Conseil métropolitain du 30 octobre 2015, les critères de répartition de l'enveloppe indexée de la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) entre les communes ont été révisés à compter de 2016.

Ainsi, **la dotation de solidarité métropolitaine (DSM)** est désormais répartie entre les communes selon 6 critères, les deux premiers étant des critères légaux :

- 20 % en fonction de l'écart à la moyenne au potentiel financier du territoire ;
- 30 % en fonction de l'écart à la moyenne au revenu par habitant moyen du territoire ;
- 5 % en fonction de l'écart à la moyenne à l'effort fiscal ;
- 10 % en fonction de l'écart inverse à la moyenne de la proportion d'allocataires d'aides au logement ;
- 15 % en fonction de l'écart inverse à la moyenne de la population communale âgée de 3 à 16 ans ;
- 20 % en fonction de la dotation de solidarité versée en 2015.

De plus, le pacte financier et fiscal (PFF) a également instauré, à assiette constante de dotation de solidarité métropolitaine (DSM), une garantie individuelle pour chaque commune de +/- 2,5 %.

Par délibération du 25 novembre 2021, le montant de la DSM prévisionnelle pour 2022 a été fixé à 35,40 M€ en fonction des prévisions d'évolution des recettes métropolitaines (fiscalité et dotations) et des critères arrêtés dans le PFF.

Puis, par délibération du 24 novembre 2022, au regard des produits fiscaux définitifs 2021, des produits fiscaux prévisionnels 2022, de la notification de la DGF 2022, de la part métropolitaine 2022 du FPIC, et des valeurs 2022 des critères de répartition de la DSM, un complément de DSM 2022 été décidé pour un montant de 0,53 M€ portant **la DSM 2022 à 35,93 M€**.

Avec une dotation de solidarité métropolitaine de 42,88 € par habitant¹⁷ en 2022 (pour 43,70 € par habitant versés en 2021), **soit une DSM/hab en diminution de -1,88 %, la DSM totale 2022 est en diminution de -0,19 %** (35,93 M€ pour 36 M€ en 2021).

- **Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (8,36 M€)**

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en place en 2012, constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Depuis 2016, l'enveloppe nationale du FPIC a été fixée à 1 Md€.

¹⁷ Population DGF

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en M€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prélèvement FPIC Ensemble Intercommunal (Bordeaux Métropole + 28 communes)	-15,22	-14,67	-14,52	-14,82	-14,50	-13,85
dont part du prélèvement FPIC à la charge de la Métropole	-7,54	-8,40	-8,72	-8,87	-8,67	-8,36
dont part du prélèvement FPIC à la charge des communes	-7,68	-6,27	-5,79	-5,95	-5,82	-5,49

Le **prélèvement** sur l'ensemble intercommunal (28 communes + Bordeaux Métropole) s'est élevé en 2022 à **-13,85 M€** (pour 14,50 M€ en 2021), **dont -8,36 M€ à la charge de Bordeaux Métropole** (contre 8,67 M€ en 2021) et -5,49 M€ à la charge des communes membres (pour -5,82 M€ en 2021).

Cette évolution s'explique en grande partie par les effets de la mutualisation et des transferts de compétences qui ont majoré le coefficient d'intégration fiscale de la Métropole (CIF 2022 = 0,570681 contre CIF 2015 = 0,461462) conduisant cette dernière à prendre davantage en charge le prélèvement du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), comme cela avait été prévu dans le pacte financier et fiscal métropolitain.

Par ailleurs, le droit commun exonère de contribution les communes les plus fragiles. En 2022, cette exonération est totale pour toutes les communes en dotation de solidarité urbaine cible (DSU cible) et les 2 500 premières communes à la dotation de solidarité rurale cible (DSR cible). **Bordeaux Métropole a ainsi pris en charge intégralement les contributions au FPIC des communes de Cenon (-0,18 M€), Floirac (-0,11 M€) et Lormont (-0,16 M€)** du fait de leur éligibilité à la DSU cible, soit un montant total de **-0,45 M€ intégré dans ce prélèvement de -8,36 M€**.

c) Les dépenses de restitution (0,26 M€)

En 2022, au niveau du budget principal, les dépenses de **restitution de TASCOM** se sont élevées à **-0,15 M€**.

De même, en 2022, Bordeaux Métropole a **restitué des taxes de séjour** aux hébergeurs pour une somme de **-2 979,14 €** (doublons avec la collecte et les reversements organisés par les plateformes Internet de type AirBnB, Abritel, Le Bon coin, etc.).

De plus, la part départementale de la taxe de séjour titrés à l'encontre des hébergeurs (-6 844,15 €) a été restitué au CD33, après déduction des titres irrecouvrables et des admissions en non-valeur (5 050,94 €), pour un montant net de **-1 793,21 €¹⁸**.

Au niveau du budget annexe des transports, les montants des **restitutions effectives de versement transport pour les salariés logés et/ou transportés par leurs employeurs** s'élèvent en 2022 à **-0,09 M€¹⁹**.

d) Les charges à caractère général (449,83 M€)

¹⁸ Si les titres émis en 2022 ne pouvaient être recouverts et faisaient l'objet d'une demande d'admission en non-valeur par la Comptable publique, le prochain rreversement au département sera déduit à due concurrence desdites admissions en non-valeur décidées par le Conseil de Métropole.

¹⁹ Suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 15 juin 2017, « la restitution des sommes indument versées par l'employeur au titre du versement mobilité incombe aux organismes de recouvrement ».

Les **charges à caractère général** connaissent une progression de **+7,15 %** par rapport à l'année précédente (419,80 M€) traduisant la reprise pleine de l'action des services métropolitains et leur développement mais également les premiers effets de l'inflation au travers des marchés métropolitains (indexation ou renouvellement) de façon diffuse et difficilement quantifiable notamment au regard des modifications des prescriptions dans les cahiers des charges visant à accroître les clauses RSE dans le cadre du SPASER métropolitain ou les périmètres de gestion à l'instar de la délégation de service du réseau de transports en commun ou le déploiement des ETI-LTI.

- **Les charges d'exploitation du réseau des transports en commun (249,99 M€)**

Au titre de la gestion du **réseau des transports en commun TBM**, les mouvements relatifs à la **contribution forfaitaire d'exploitation (CFE et CET) versée** au délégataire KBM, comptabilisés sur l'exercice 2022 s'établissent à **249,99 M€**, et forme le 2^{ème} poste de dépenses de fonctionnement après les dépenses de personnel. En première lecture, l'impact comptable de l'exploitation du réseau est en hausse de **+6,42 %** par rapport au montant exécuté en 2021 de 234,90 M€.

Le montant définitif des dépenses versées au délégataire KBM sera arrêté à l'issue des opérations de clôture annuelle des comptes 2022 de la délégation de service public de transport de personnes, actuellement en cours d'élaboration. Le bilan 2022 et le taux de couverture qui ressortira de cet arrêté définitif des comptes seront présentés au conseil métropolitain du mois de septembre 2023.

- **Les prestations de transport et traitement des déchets ménagers (19,52 M€)**

Les prestations versées au titre des déchets ménagers aux délégataires pour **la sous-traitance du transport et du traitement des déchets**, avec **19,52 M€** en 2022, augmente de +4,26 % (18,73 M€ en 2021). L'activité connaît une baisse importante des tonnages collectés, mais nuancées par des augmentations significatives sur le coût du traitement avec au final 2,78 € de charge pour le compostage des végétaux (+9,62 %), 3,84 M€ en frais de traitement du Tout Venant Décharge - TVD - (+39,09 %), 2,59 M€ de frais en traitement d'incinération sur les activités polluantes (+32,51 %). Par ailleurs, les taxations sont en augmentation +0,7 M€ ainsi que le budget communication dans le cadre du plan de réduction des déchets + 0,3 M€.

- **La rémunération du fermier pour l'évacuation des eaux pluviales (20,25 M€)**

Dans le cadre du contrat de délégation de service public (DSP) d'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales, **la rémunération du fermier pour l'évacuation des eaux pluviales** augmente de **+3,62 %** pour atteindre **20,25 M€** en 2022 (19,54 M€ l'année précédente). La hausse est liée à l'évolution des indices de révision conformément aux dispositions du contrat de DSP.

- **Autres charges à caractère général (160,07 M€)**

Les autres charges à caractère général (énergie, fournitures, prestations de services, locations, entretien, maintenance, honoraires, gardiennage...) représentent une dépense totale de **160,07 M€** (contre 146,63 M€ en 2021), soit une hausse de **+9,16 %**.

Parmi ces dépenses, figurent :

- **26,25 M€** de dépenses d'énergie, de fluide et de fournitures, montant en forte augmentation +22,29 % par rapport à l'année dernière (21,46 M€). Cette hausse est la résultante d'une importante inflation des prix de l'énergie et des fluides liée à la crise internationale avec toute particulièrement la guerre en Ukraine déclenchée en mars 2022.

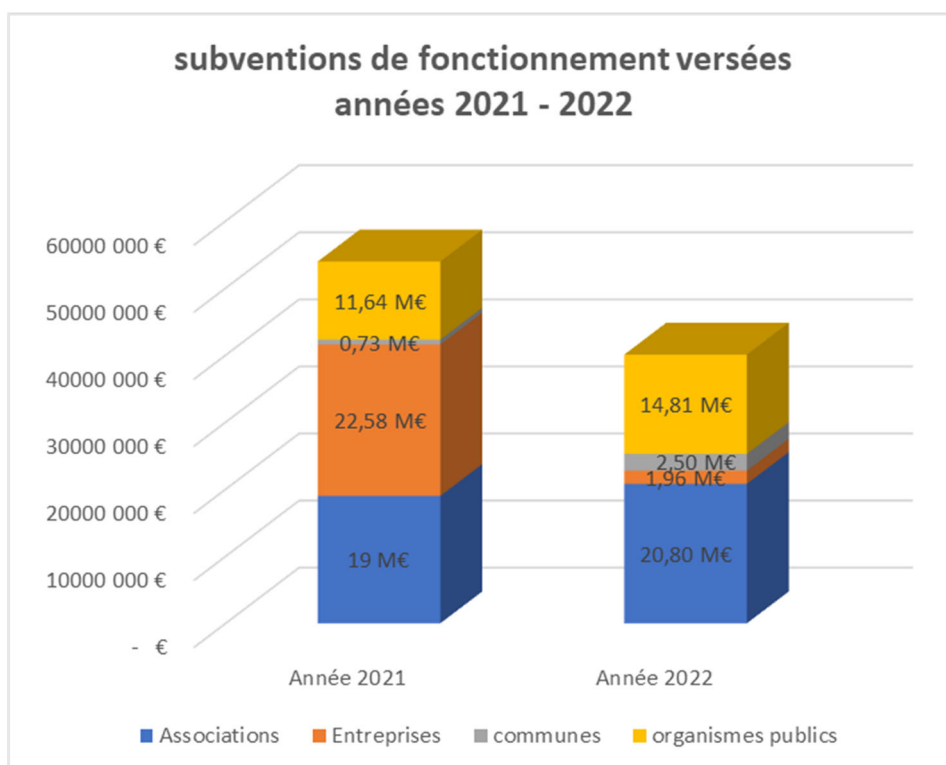
Bien que le volume consommé en 2022 des carburants a diminué de -1,70 %, la hausse d'achats de carburants est de +26,96 % avec 6,36 M€ (5 M€ en 2021) impacté par une augmentation des prix à la pompe de +29,2 % au cours de l'année et de +73,21 % concernant l'énergie, tout particulièrement l'électricité, avec 4,69 M€ (2,71 M€ en 2021) ;

- **40,27 M€ de prestations d'entretien et de réparation**, soit une progression de +5,29 % (38,24 M€ en 2021) ;
- **8,38 M€ de remboursement de frais** (9,68 M€ en 2021) en recul de -13,45 %, dont 6,80 M€ remboursés aux communes dans le cadre des conventions de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobilier urbain (soit -18,99 % par rapport à 2021 suite à la mutualisation des services par la commune de Cenon) ;
- **12,13 M€ de locations et charges locatives** (11,13 M€ en 2021) en hausse de +9,05 % et **6,10 M€ de taxes foncières** (6,06 M€ en 2021)
- **6,07 M€ de prestations de transports scolaires** (5,42 M€ en 2021), soit +11,96 % par rapport à l'année précédente ;
- **5,8 M€ de rémunération d'intermédiaires et honoraires** (4,9 M€ en 2021), comprenant notamment le budget pour la **gestion des ETI/LTI en année pleine, soit +2 M€** ;
- **3,4 M€ de prestations d'études et recherches** (2 M€ en 2021) pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la Régie de l'eau (1,96 M€) ; dépenses couvertes par une recette équivalente au titre du fonds de performance ;
- **14,90 M€ de prestations de services** (16 M€ en 2021)²⁰, en baisse faciale de -6,88% en raison de la prise en charge en 2021 du vaccinodrome (2,12 M€) sur cette ligne. Après retraitement de cette dépense, le compte progresse de 1 M€ principalement au titre des l'entretien des espaces verts et parcs +0,3 M€ avec un recours accru aux marchés d'insertion socio-économique, des prestations des maisons des mobilités +0,2 M€ ou l'exploitation du stade MATMUT ;

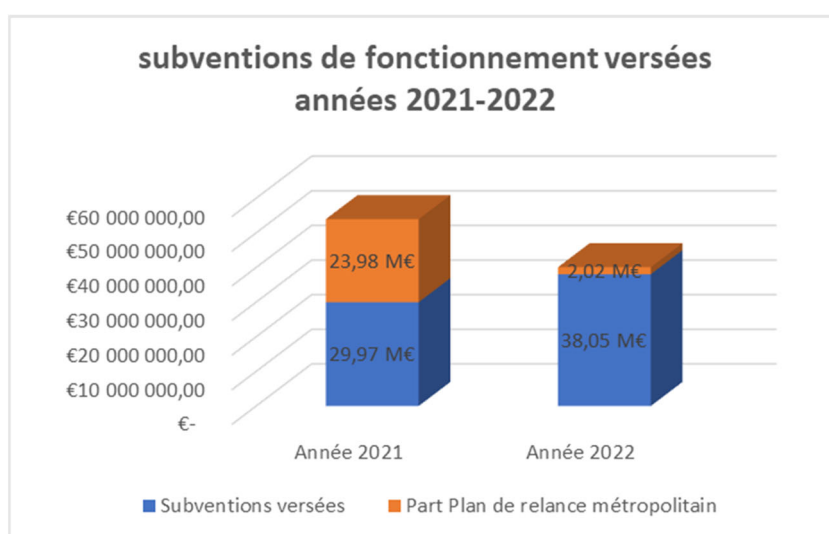
e) **Les subventions versées aux autres organismes publics et privés**
(40,07 M€)

Avec un total de réalisation à hauteur de 40,07 M€, les subventions versées aux organismes externes en 2022 ont enregistré une baisse de -13,88 M€ soit **-26%** par rapport à 2021.

²⁰ Hors rémunération pour le traitement des eaux pluviales



Cette baisse s'explique notamment par la fin du plan de relance mis en œuvre en 2020 et 2021 pour soutenir les acteurs économiques et faire face à la crise sanitaire, avec une diminution des aides versées aux entreprises de -20,42 M€ en 2022.



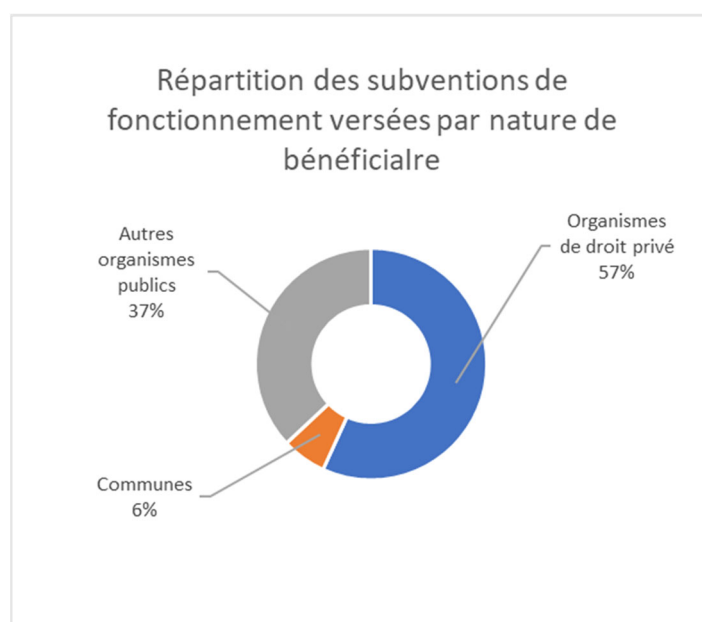
En 2022, les subventions aux organismes de droit privé associations, entreprises et particuliers (22,76 M€) représentent 57 % des subventions de fonctionnement mandatées sur l'exercice. Le montant des subventions versées aux associations en 2022 s'élève à 20,80 M€, que ce soit au titre d'acomptes de subventions attribuées en 2022 ou de soldes de subventions versées antérieurement. Elles sont en augmentation de 9 % par rapport à 2021 (19 M€ en 2021). Les subventions aux entreprises sont en forte baisse suite à la fin du plan de relance initié en 2020 et 2021 (au global 1,96 M€ en 2022 contre 22,39 M € en 2021).

Les principales autres subventions de fonctionnement aux organismes privés ont été versées en 2022 à l'**A'urba** (4,15 M€), à l'**Office du Tourisme et des Congrès Métropolitain** (4,07 M€), au **Comité des Oeuvres Sociales de Bordeaux Métropole** (1,57 M€), à **Bordeaux Technowest** (0,53M€), à **Arc-en-Rêve** (0,49 M€), ou encore à **Invest in Bordeaux** (0,48 M€). Ces 6 entités cumulent plus de 41 % du total des subventions mandatées aux organismes privés.

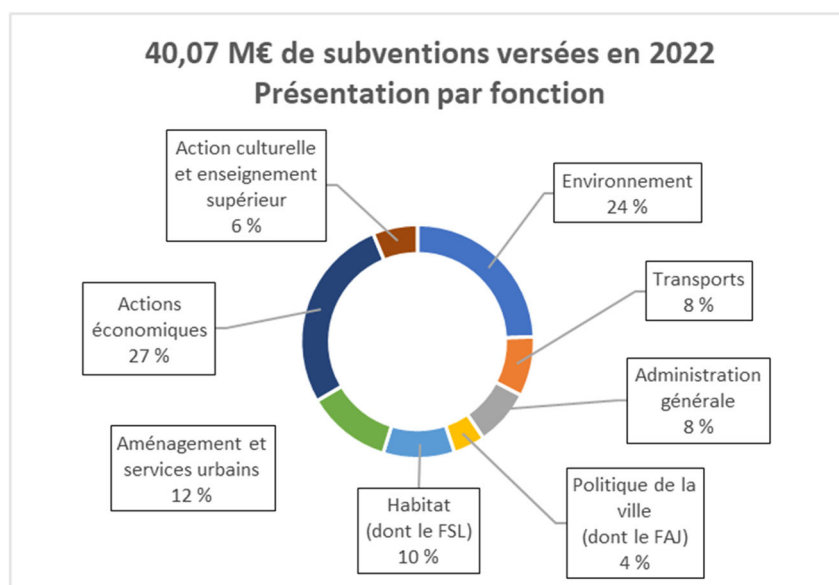
Le **versement aux organismes publics** (hors communes) augmente par rapport aux versements réalisés en 2021 (14,81 M€ soit +27%) qui s'explique notamment par la subvention pour la régie de l'eau de 3,10 M€, la contribution volontaire au SDIS de 3,5 M€ et la participation au service annuel du RER métropolitain de 1,76 M€. Les autres principaux bénéficiaires sont le GIP FSL (3,25 M€), le GIP GPV des Hauts de Garonne (0,52 M€) et le groupement #FRANCE 2023 pour la Coupe du monde de rugby (0,44 M€).

Par ailleurs, la plus forte progression concerne les subventions aux communes par rapport à 2021 (2,5 M€ soit +243%), notamment suite au versement de 0,50 M€ dans le cadre du Fonds d'urgence intempéries suite aux orages de juin 2022. La redevance électricité 2021 de 1,33 M€ reversée à la commune de Bègles a été comptabilisée sur l'exercice 2022. Cette redevance est désormais soldée, compte tenu de l'achèvement de la convention. S'ajoute la participation versée au titre du renfort de moyen lié à la salle de spectacle de Floirac (0,12 M€)

En synthèse, la répartition des subventions versées par nature de bénéficiaire est la suivante :



Présentation des subventions versées par fonction :



Les parts importantes que représentent le volet action économique d'une part et le volet environnement d'autre part s'expliquent notamment par les subventions versées respectivement à l'Office du tourisme métropolitain (4,07 M€) et à la régie de l'eau (3,10 M€). Le volet aménagement urbain est également conséquent avec notamment la subvention versée à l'agence d'urbanisme A'URBA (4,15 M€). En matière d'habitat, la subvention au GIP FSL (3,25 M€) représente 82% des subventions versées dans ce domaine.

En 2022, Bordeaux Métropole a réceptionné **622 demandes de subventions** pour une aide au fonctionnement ou à l'organisation de manifestations et actions spécifiques, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2021 (597 demandes).

f) Les contributions obligatoires et les autres dépenses de fonctionnement (124,56 M€)

Ce poste de dépenses diminue de **-2,56 %** au cours de l'exercice 2022, pour atteindre **124,56 M€** (contre 127,83 M€ en 2021)

Dépenses réelles de fonctionnement En millions d'euros	2021	2022	Evolution 2021/ 2022
- Contribution obligatoire versée au SDIS	62,12	63,06	1,50%
- Autres	21,41	21,47	0,30%
Dotation aux provisions	44,30	40,03	-9,64%
Total "contributions et autres dépenses" réelles de fonctionnement	127,83	124,56	-2,56%

- **Les contributions obligatoires**

La contribution obligatoire de Bordeaux Métropole au fonctionnement du **Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde** (SDIS) s'est élevée à **63,06 M€** en 2022. Elle augmente de +1,50 % par rapport à 2021 (62,12 M€).

Dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets ménagers, la **participation au SIVOM** (Comité syndical rive droite), auquel adhère notre Etablissement pour 7 de ses communes, ressort à **9,54 M€**, pour 9,54 M€ en 2021, en légère baisse de **-1,1 %**.

A cela, s'ajoute principalement :

- **la participation au Syndicat mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine à hauteur de 0,77 M€** (0,68 M€ en 2021) **comprenant la** cotisation annuelle et un accompagnement financier à l'exploitation de la ligne de cars express entre Bordeaux et Créon.
- Une contribution au **Syndicat mixte du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise** (SYSDAU) de **0,64 M€** stable.

- **Les autres dépenses**

Concernant les charges ne relevant pas de la gestion des services, elles comprennent :

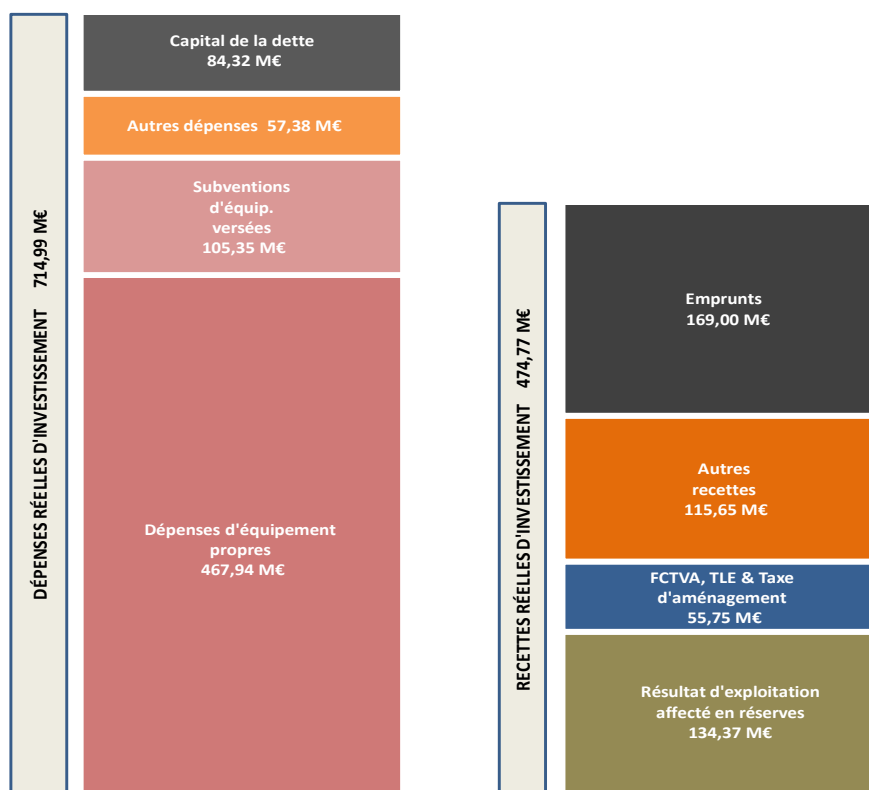
- **1,40 M€** d'indemnités (1,61 M€ en 2021) ont été versées suite à des préjudices notamment commerciaux résultant des travaux du tramway (ligne D) ou de voirie (desserte aéroport, ligne bus express Bordeaux-St Aubin du Médoc) après avis de la commission d'indemnisation amiable (CIA) mais aussi d'indemnisation pour candidat non retenu (Transdev)
- **2,48 M€** d'indemnités, de frais de mission et de formation des Elus (contre 2,43 M€ en 2021)

Les dotations aux provisions, qui s'élèvent à **40,03 M€ en 2022**, contre 44,30 M€ en 2021, visent à préserver notre établissement des conséquences financières des risques ou charges prévisibles pour notre Etablissement et se traduisent par une charge budgétaire l'année de leur comptabilisation. Elles comprennent notamment :

- **13 M€** de provisions destinées à couvrir les remboursements des contributions financières dues dans le cadre du contrat de délégation pour les travaux d'extension et modernisation sur les sites de la collecte et des traitements des déchets ;
- **8,5 M€** provisionnés pour couvrir le versement de la soulte à verser à l'issue du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines ;
- **7,7 M€** de provisions sur le budget Transports correspondant à la valeur nette comptable de fin de contrat des biens immobilisés auprès du délégataire actuel que devra racheter Bordeaux Métropole à l'issue de la délégation de service public ;
- **5 M€** de provisions destinée à pallier les effets anticipés de l'inflation sur les exercices futurs ;
- **5,47 M€** de provisions au titre de dépréciations d'actifs circulants conformément à la méthodologie prudentielle votée (4,4 M€ au titre du budget principal) ;
- **0,36 M€** de provisions pour risques et charges d'exploitation au titre des futurs travaux de gros entretien et de renouvellement à intervenir sur différents budgets annexes.

D. La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 714,99 M€ en 2022, y compris le remboursement du capital de la dette (84,32 M€). Les recettes d'investissement s'élèvent à 474,77 M€ y compris les 134,37 M€ de résultat 2021 affectés en réserves conformément aux dispositions réglementaires.



1. Les dépenses d'investissement (714,99 M€)

En 2022, le montant total des dépenses d'investissement continue sa progression avec un volume de **714,99 M€** de dépenses, soit une augmentation de **+12,36 %** par rapport à l'année dernière.

Dépenses d'investissement En millions d'euros	2021	2022	Evolution 2021/ 2022	Part relative (2022)
Programme d'équipement	528,94	573,29	8,39%	80,18%
-Dépenses d'équipement propres	454,32	467,94	3,00%	65,45%
- subventions d'équipement versées	74,62	105,35	41,18%	14,73%
Immobilisations financières & créances rattachées à des participations	6,78	33,01	387,11%	4,62%
Autres dépenses d'investissement	19,12	24,37	27,51%	3,41%
S/Total hors remboursement dette	554,83	630,67	13,67%	88,21%
Remboursement en capital de la dette	81,54	84,32	3,41%	11,79%
Total dépenses d'investissement	636,37	714,99	12,36%	100,00%

Hors remboursement de la part en capital de la dette (84,32 M€ en 2022 contre 81,54 M€ en 2021), les **dépenses d'investissement** représentent **630,67 M€**, en progression de **+13,67 %** (après +16,84 % l'année précédente), provenant d'une nouvelle dynamique du programme d'équipement²¹ (+8,39 %) porté avant tout par les subventions d'équipement versées, en progression à elles seules de +41,18 %. S'ajoutent les dépenses d'immobilisations financières dont le volume passe de 6,78 M€ en 2021 à 33,01 M€ au cours de 2022 (+26,23 M€).

a) **Le programme d'équipement 2022**

Les dépenses réelles d'équipement, y compris les subventions d'équipement et fonds de concours, s'élèvent à 573,29 M€ (528,94 M€ en 2021), ce qui représente une hausse en volume de 45,35 M€, (soit +8,39 %).

Avec la fin de la crise sanitaire, et une nette reprise des investissements durant l'année 2021 qui a permis le rattrapage de calendrier des travaux, l'année 2022 a continué dans cette trajectoire avec un accroissement des dépenses d'équipement propres et des subventions versées.

- **Réalisation des crédits votés**

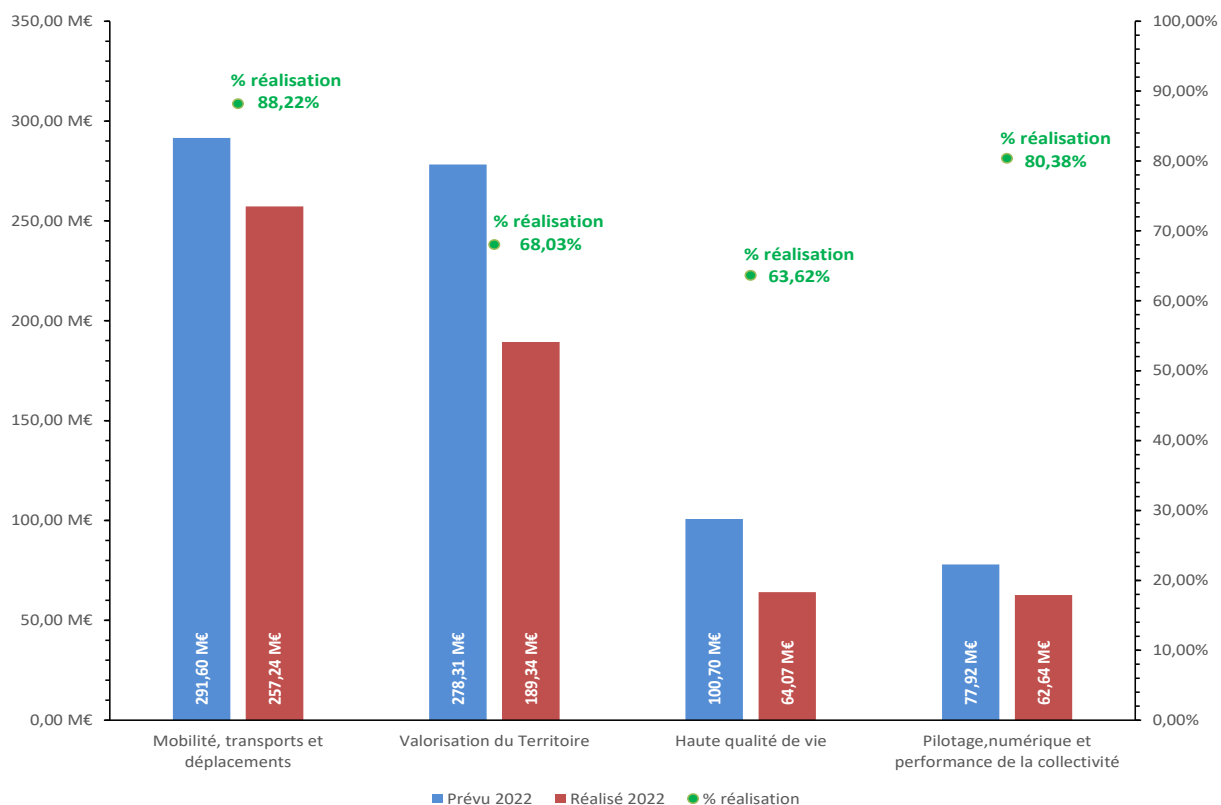
Le **pourcentage des crédits mandatés** ressort à **76,59 %** en 2022, en nette augmentation de **+11,25 points** par rapport à 2021 qui était de 65,34 % avec un taux proche quelle que soit la nature des investissements.

Ainsi le **taux de réalisation des investissements directs** progresse à **77,67 %**, soit **+10,52 points**, tout comme le **taux de réalisation des investissements indirects** qui se relève avec **+15,97 points (72,13 % en 2022)** contre 56,16 % en 2021). Même si notre Etablissement a peu de maîtrise sur les appels de fonds de ces participations, il n'en demeure pas moins que leur évolution vient impacter le taux de réalisation 2022.

Au cours de l'exercice 2022, tous budgets confondus, le taux de réalisation de **76,59 %**, se répartit par grande politique de Bordeaux Métropole de la manière suivante :

²¹ Les dépenses d'équipement regroupent les chapitres 20,21, 204 et 23.

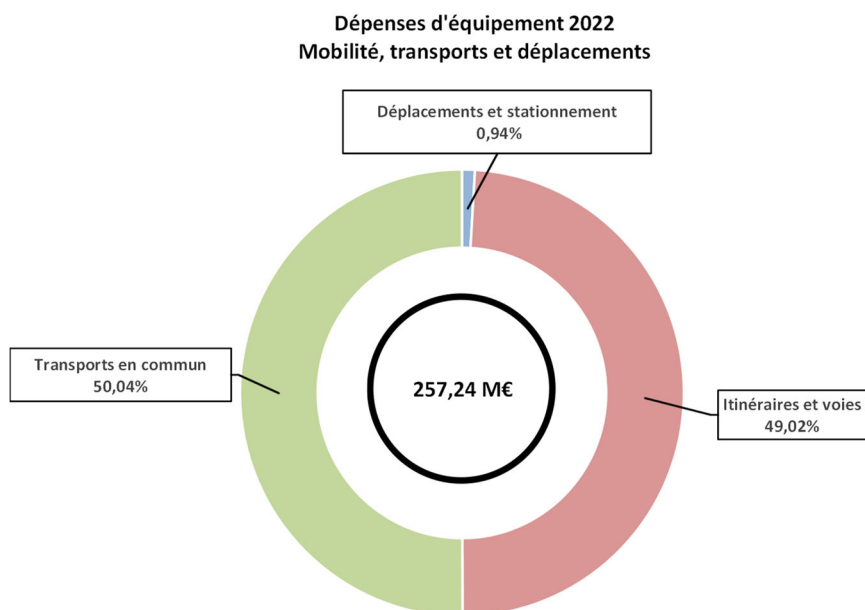
Prévu / Réalisé par domaine - exercice 2022



- Le programme d'équipement 2022 par politique**

En millions d'euros	MONTANT REALISES 2022	Part du réalisé dans le total 2022 en %
Haute qualité de vie	64,07	11,18%
Pilotage, numérique et performance de la collectivité	62,64	10,93%
Mobilité, transports et déplacements	257,24	44,86%
Valorisation du Territoire	189,34	33,03%
TOTAL	573,29	100,00%

- **Mobilité, transports et déplacements (257,24 M€)**



La politique **Mobilité, transports et déplacements** a mobilisé **257,24 M€** de dépenses d'équipements en 2022, en augmentation (+18,25 %) par rapport à l'année précédente (217,54 M€).

Avec **128,74 M€** consacrés à étendre et améliorer le réseau **des transports en commun**, le volume d'investissements progresse de +48,78 % par rapport à 2021 (86,53 M€), et par conséquent sa part s'accroît aussi pour représenter **50,04 %** de la totalité des dépenses de la politique Mobilité, transports et déplacements (contre 39,78 % en 2021). Les dépenses significatives sont les suivantes :

- ✓ **43,22 M€** pour la poursuite du projet d'extension de la ligne A du tramway vers **la zone aéroportuaire**
- ✓ **26,6 M€** pour les travaux du projet de **Bus Express entre Saint Aubin de Médoc et la gare de Bordeaux**
- ✓ **14,66 M€** pour l'**acquisition d'autobus** afin notamment de renouveler la flotte de bus diesel par des bus roulant au gaz naturel (aujourd'hui tous roulants au bioGNV)
- ✓ les travaux de **restructuration du dépôt de bus Lescure** se poursuivent et ont mobilisé une enveloppe de **11,12 M€**
- ✓ **5,24 M€** pour solder le paiement du **matériel roulant tramway phase 3**
- ✓ **3,6 M€** pour l'amélioration des **systèmes de billetterie**
- ✓ **3,36 M€** de dépenses affectées à l'amélioration de **la vitesse commerciale du réseau de bus**

- ✓ **3 M€** pour financer les **opérations de maintenance** nécessaires au bon fonctionnement du tramway (réparation de rail, reprise des carrefours APS, travaux hydrauliques sur les ponts tournants, etc)
- ✓ **2,7 M€** pour financer les opérations liées à la mise en œuvre du **RER métropolitain** (étude de préfiguration, PEM Talence Médoquine, PEM du Bouscat)
- ✓ **1 M€** de financement accordé à Euratlantique dans le cadre d'une convention de **réalisation de la trémie Benauges à Bordeaux**
- ✓ **0,46 M€** pour poursuivre les études sur le projet de liaison **de bus express** entre **Pellegrin** à Bordeaux, le quartier **Thouars** à Talence ainsi que le quartier de **Malartic** à Gradignan
- ✓ **0,12 M€** pour les premières études de faisabilité du **projet de transport par câble**

Avec **126,09 M€** mandatés en 2022, le domaine **itinéraires et voies** régresse légèrement de -1,17 % (127,58 M€ en 2021) et ne représente plus que **49,02 %** de la totalité des dépenses de la politique Mobilité transports et déplacements (contre 58,64 % en 2021), parmi lesquelles :

- ✓ Les dépenses d'aménagements **voirie de proximité** ont représenté **47 M€** en 2022, en hausse de 14,6% par rapport à 2021 (41M€). Les réalisations **du FIC (fonds de proximité voirie)** atteignent **36,45 M€** contre 30 M€ en 2021 et les dépenses d'**aménagement de pistes cyclables** (non intégrés aux aménagements de voirie globaux) s'établissent à **4,82 M€** (après 5 M€ en 2021)
- ✓ **26,22 M€** de dépenses pour la **construction du Pont Simone Veil**, pour financer la poursuite des travaux de construction de l'ouvrage
- ✓ **12,45 M€** de contribution aux travaux d'**amélioration de la rocade**, conformément au partenariat signé avec l'Etat, avec la poursuite de la mise à 2x3 voies (travaux entre les échangeurs n°7 et 5)
- ✓ **2,94 M€** pour les opérations de modernisation des armoires de contrôle, de mise en conformité et la politique de suppression (30 carrefours concernés en 2022) des **carrefours à feux**
- ✓ **1,44 M€** pour **les réparations d'ouvrages d'art**
- ✓ **1,2 M€** pour réaliser les travaux d'aménagement de reprofilage et de réhabilitation sur le **pont Saint-Jean**
- ✓ **0,91 M€** de dépenses afin de poursuivre les études sur la **réhabilitation du Pont de pierre**

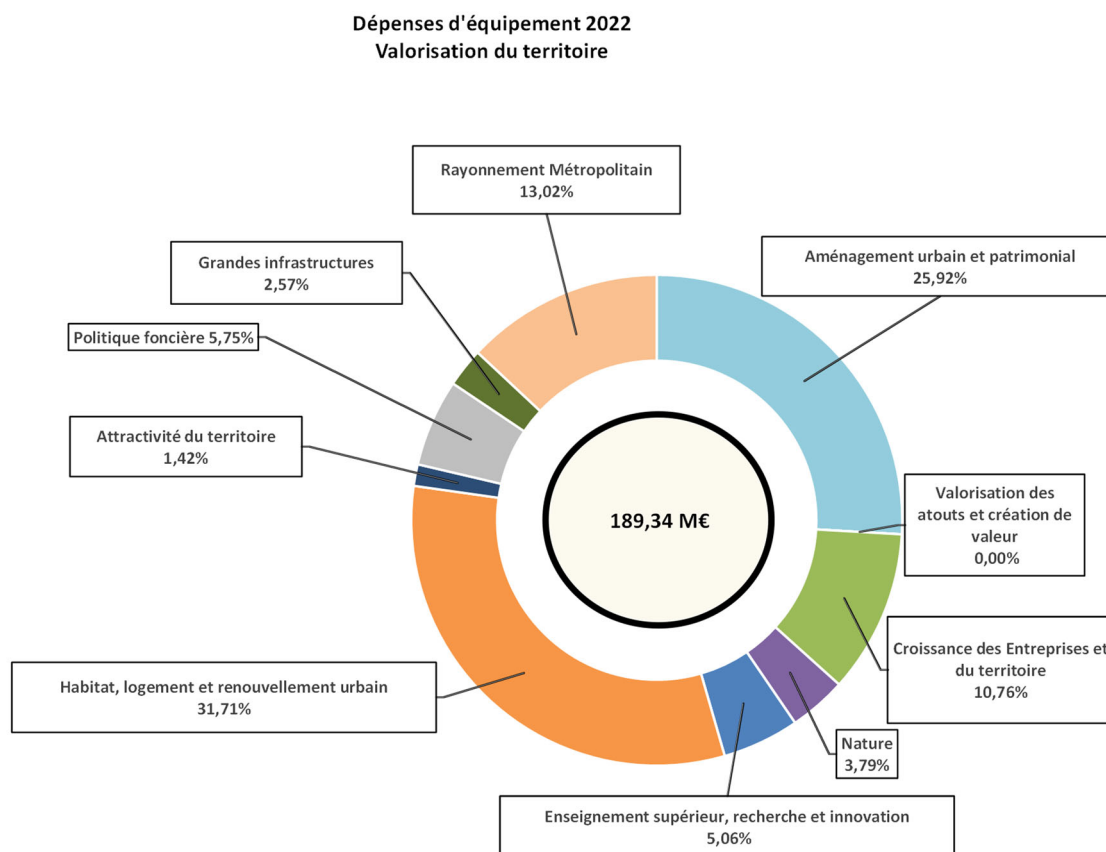
Les dépenses d'investissements liées au domaine **déplacements et stationnement** se réduisent de **-30 %** pour atteindre **2,41 M€** contre 3,44 M€ l'année passée, avec une part qui elle aussi diminue à hauteur de **0,94 %** (1,58 % en 2021) de la totalité des dépenses de la politique Mobilité transports et déplacements.

- ✓ La grande majorité des dépenses ont été consacrées à la politique **Vélo** dans le cadre des mobilités actives et partagées avec **1,1 M€** (2,38 M€ en 2021) concernant notamment la création de nouveaux aménagements cyclables, l'acquisition de vélos pour la Maison Métropolitaine des Mobilités alternatives ou encore l'implantation de vélobox

- ✓ Par ailleurs les premières études pour la mise en place des réseaux Vélo Express (ReVE) ont également mobilisé **1 M€** de crédits. Enfin, une enveloppe de **0,23 M€** a permis de financer les premières dépenses relevant du **Plan Marche**, récemment voté

Ce secteur sera amené à monter en puissance après une première phase d'étude sur le déploiement sur réseau Vélo Express ainsi que la mise en œuvre du plan marche.

- **Valorisation du territoire (189,34 M€)**



Les dépenses d'équipement effectuées au sein de la politique **Valorisation du territoire** ont progressé de +20,90 % par rapport à 2021 (**189,34 M€** contre 156,60 M€).

Elles ont été destinées principalement à **l'habitat, le logement et le renouvellement urbain** avec 31,71 % (25,26 % l'année dernière) et **l'aménagement urbain et patrimonial** avec 25,92 % des dépenses totales de la politique Valorisation du territoire (contre 48,95 % en 2021), suivi par le **rayonnement métropolitain** comptabilisant 13,02 % des dépenses (4,85 % en 2021), la **croissance des entreprises et du territoire** avec 10,76 %, mais aussi la **politique foncière** avec 5,75 %.

Les **60,01 M€** de dépenses liées à **l'habitat, le logement et le renouvellement urbain**, concernent :

- ✓ **28,20 M€** de dépenses réalisées dans le cadre de la **politique de la ville** (16,56 M€ en 2021), dont 1 M€ versé aux partenaires des contrats de ville et 27,2 M€ pour favoriser le

renouvellement urbain avec notamment : 9,71 M€ d'action d'accompagnement pour Floirac Dravemont ; 5,79 M€ pour le quartier de Joliot Curie à Cenon/Bordeaux/Floirac ; 4,23 M € pour le quartier de Prévert le Moura à Bassens ; 3,31 M€ pour la rénovation de Bordeaux les Aubiers ; 2,35 M€ pour la démolition/réhabilitation/renouvellement de l'offre dans le Périmètre du renouvellement urbain (PRU) ; 0,51 M€ pour le quartier Lormont Carriet ; 0,46 M€ pour le quartier du Grand Parc à Bordeaux ; 0,32 M€ pour le quartier Pessac Saige ; 0,23 M€ d'action d'accompagnement pour Cenon Palmer ; 0,1 M€ d'action d'accompagnement pour Bègles Paty ; 0,04 M€ pour le PNRQAD à Bordeaux ; 0,02 M€ pour le quartier de Claveau à Bordeaux ; 0,01 M€ pour le quartier Lormont Génicart ; 0,01 M€ pour rénover le quartier de Thouars à Talence, etc.

- ✓ **12,83€** d'aides pour assurer **l'équilibre des opérations** (dont le CAU Trégey EDA à Bordeaux – les Berges de Lissandre à Lormont – la Résidence Ardillos à Mérignac – avenue Mirieu de Labarre à Villenave d'Ornon – Terre Sud îlot 6.5 à Bègles – îlot Lucien Faure à Bordeaux – Chambéry à Villenave d'Ornon – Les Jardins de Margaux à Blanquefort – Résidence Chromatik à Talence – Les Acacias à Bordeaux – La Landette à Gradignan – 56 rue Liveau à Mérignac – Les 4 Journaux à Artigues – 16 rue de Ségur à Parempuyre – 40 allée du Brion à Bruges – îlot Montesquieu à Ambès...)
- ✓ **8,16 M€** de **crédits délégués de l'Etat** pour des interventions sur les logements du parc public, avec parmi les plus importants, Résidence sociale Alfred Daney à Bordeaux – Résidence sociale à Eysines, Résidence Bassins à Flot P2 à Bordeaux Foyer de jeunes travailleurs à Bordeaux – Résidence Bel Air à Bègles – rue Françoise Dolto à Villenave d'Ornon – Résidence Camille Pelletan à Cenon – 6 rue Bel Air à Parempuyre – Résidence Dehez à Blanquefort, etc
- ✓ **5,66 M€** de dépenses pour des **interventions sur le parc privé** dont 1,30 M€ pour la concession d'aménagement, 0,78 M€ pour les copropriétés en difficultés, 0,68 M€ de crédits délégués à l'ANAH, 0,56 € pour le PIG, 0,05 M€ pour le SLIME, 0,27 M€ pour l'OPAH RU de Bordeaux, etc
- ✓ **2,04 M€** de **subvention pour les réhabilitations** d'Aquitanis et **0,83 M€** d'aide pour la **production de logements sociaux par Aquitanis**
- ✓ **1,13 M€** de dépenses réalisées pour **l'accueil des gens du voyage** dont 0,49 M€ pour la gestion des aires d'accueil, 0,58 M€ pour les aires de grand passage et 0,06 M€ pour la sédentarisation
- ✓ **0,67 M€** de dépenses pour **l'habitat spécifique et solidaire** dont 0,30 M€ pour les squats, 0,35 M€ pour la stabilisation des Roms – Expérimentation des ETI et 0,01 M€ pour l'opération AMI Logement d'abord
- ✓ **0,58 M€** de dépenses pour le **plan climat logement/copropriétés**

Parmi les **49,08 M€** de dépenses d'**aménagement urbain et patrimonial** réalisées en 2022 :

- ✓ **8,40 M€** de participation à l'équilibre et à la réalisation d'ouvrages (équipements publics), selon le traité de concession d'aménagement avec la SPL La Fab, destinés à l'opération « **Mérignac-Soleil** »,
- ✓ **7,64 M€** de dépenses d'acquisitions de foncières, d'études, d'aménagements d'espaces publics y compris du groupe scolaire 1 (pour 2,11 M€) sur le **secteur Brazza**

- ✓ **6,60 M€** versés selon le protocole cadre portant sur la réalisation de la **ZAC Garonne-Eiffel**
- ✓ **4,98 M€** de dépenses concernant la construction du **Groupe scolaire Billie Holiday** (ZAC Bastide Niel)
- ✓ **2,8 M€** de travaux concernant le **PAE Bassins à flots** et **1,06 M€** pour les groupes scolaires Sempé et Modeste Testas liés à cette opération,
- ✓ **2,46 M€** de participation générale au projet **Euratlantique**
- ✓ **2,30 M€** de dépenses consacrées au dispositif de **soutien aux groupes scolaires communaux**
- ✓ **2,21 M€** de frais d'études concernant la mise en œuvre opérationnelle du **programme Habiter, s'épanouir** et du **programme Entreprendre, travailler**, versés à la SPL La Fab
- ✓ **1,57 M€** de participations versées à la Ville de Gradignan dans le cadre de création de classes métropolitaines dans le **groupe scolaire communal du centre**
- ✓ **1,50 M€** d'avances et de participation à l'équilibre de l'opération d'aménagement et de restructuration du **centre ville de Gradignan**, versés à la SPL La Fab
- ✓ **1,50 M€** de participation à l'équilibre et à la remise d'ouvrage selon le traité de concession (et l'avenant n°1) avec la SPL La Fab, pour la ZAC Route de Toulouse à **Bègles-Villenave d'Ornon**
- ✓ **1,02 M€** de travaux d'aménagement de réseaux et de voiries dans le cadre du **PAE Chemin des Vignes à Saint Aubin du Médoc**
- ✓ **0,90 M€** d'acquisition de fonciers et de travaux d'aménagements de **l'Îlot Dupaty**
- ✓ **0,79 M€** de frais pour la construction du groupe scolaire, **secteur ZAC Ginko**

Avec **24,65 M€** de dépenses liées au **rayonnement métropolitain**, ont été financés :

- ✓ **9,8M€** de dépenses pour la **construction de Stade nautique métropolitain** à Mérignac dont le solde (4 M€) n'a pu être payé qu'en 2023 en raison du décalage de la date d'ouverture au public suite au recours déposé par les riverains
- ✓ **9,40 M€** de dépenses liées à la **restructuration du stade PP Bernard** à Talence
- ✓ **1 M€** de soutien aux **équipements nautiques communaux** (Piscine intercommunale de Blanquefort)
- ✓ **1,70 M€** de redevances **Statut Matmut** conformément au contrat de partenariat avec Société Bordeaux Atlantique
- ✓ **0,94 M€** pour la **commande publique artistique** et la **rénovation des oeuvres d'art**
- ✓ **0,75 M€** de soutien aux **équipements sportifs communaux**

- ✓ **0,37 M€** pour le **financement des locaux de Pola**, équipement associatif à rayonnement métropolitain
- ✓ **0,36M€** consacrés à **l'entretien et aux réparations** du Carré des jalles

Concernant les **20,38 M€** de dépenses liées à la **croissance des entreprises et du territoire** :

- ✓ **4,60 M€** pour l'acquisition du site SAS Lafon à Bassens dans le but d'en faire le site majeur de l'aide à la création et à l'innovation sur la rive droite dans le cadre de **l'OIM Arc Rive Droite**.
- ✓ **1,92 M€** dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial du CPER Etat/Région 2015-2020. Cette convention particulière est dédiée au soutien au développement des activités industrielles navales du Grand Port Maritime de Bordeaux
- ✓ Les dépenses liées à **l'OIM Bordeaux InnoCampus** dont **0,18 M€ d'études** (poursuite schéma de déplacements tous modes, plan-guide Saige-Montaigne-Compostelle, accompagnement des porteurs de projet extra-rocade, mise au point des plans de gestion des compensations environnementales extra-rocade), **1,2 M€ d'acquisitions foncières** (emprises stratégiques pour la réalisation d'équipements publics – Avenue de Magellan à Pessac) , **0,3 M€** pour la poursuite de travaux d'aménagement
- ✓ **0,92 M€** concernant les études, le foncier et les travaux dédiés à l'aménagement de la zone économique de **l'OIM Bordeaux Aéroparc**
- ✓ **0,91 M€** à la SPL La FAB pour le programme « entreprendre et travailler » pour la réalisation de différentes missions en lien avec le pilotage et la mise en œuvre d'actions et d'opérations d'aménagement dans le cadre du développement économique
- ✓ **0,5 M€** pour le plan d'action ESS dont 0,2 M€ pour l'aide à l'investissement immobilière à Clairsienne pour la maison de l'ARS à Bordeaux

Dans le cadre de la **Politique Foncière**, les dépenses représentent **10,89 M€**. Il s'agit principalement de :

- ✓ **6,48 M€** d'acquisitions pour des **réserves foncières**,
- ✓ **2,34 M€ d'acquisitions immobilières pré-opérationnelles** comprenant notamment le paiement du solde de l'acquisition du Groupe scolaire Marie de Gournay (ZAC Garonne Eiffel), soit 2,14 M€ auprès de l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE)
- ✓ **1,40 M€ de travaux de démolitions de bâtis** (déconstruction, dépose, dépollution, etc) concernant des parcelles destinées à être mises en réserves foncières

L'**Enseignement supérieur, recherche et innovation** a mobilisé **9,59 M€** de dépenses dont **2,1 M€** pour l'extension de la bibliothèque universitaire de Droit, **1,9 M€** pour l'opération campus, espaces publics Montaigne Montesquieu et **1,45 M€** pour la plaine des sports rocquencourt à Pessac, **0,9 M€** pour l'école d'ingénieurs YNCREA, **0,4 M€** pour l'IUT de Gradignan ou encore **0,6 M€** pour les travaux

de l'ENSEGID dans le cadre du CPER, dépenses d'investissement qui visent à rénover et redynamiser les sites universitaires.

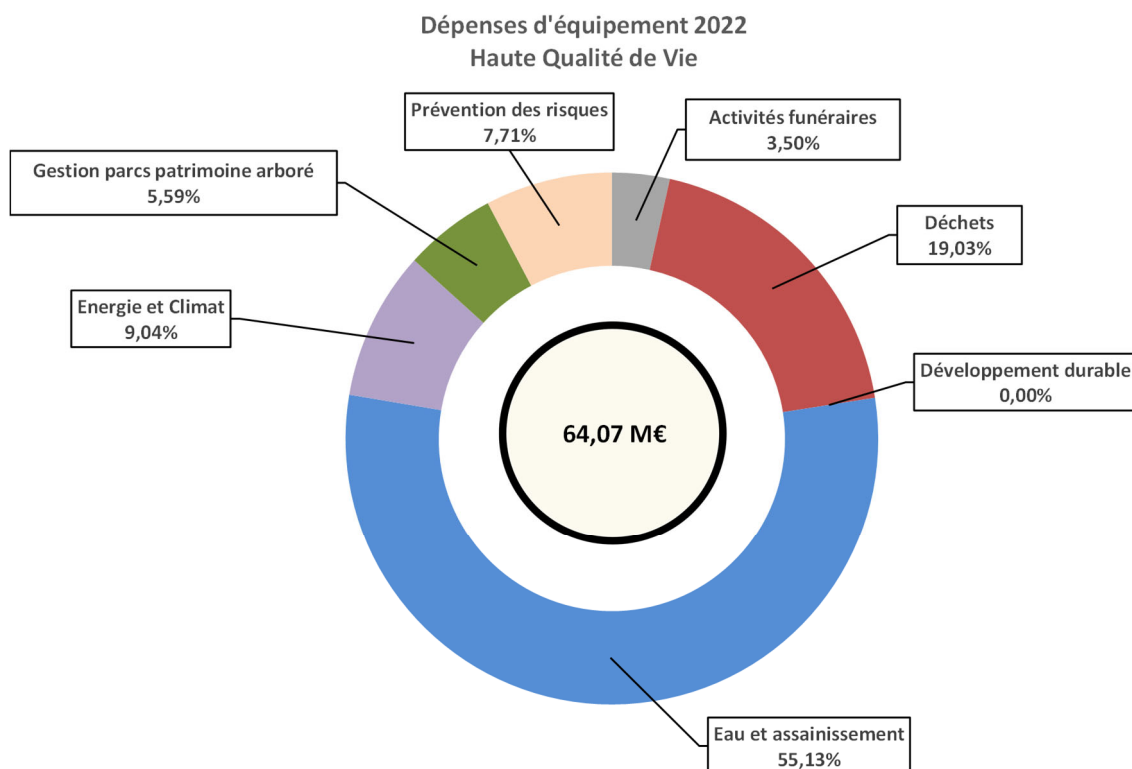
Des dépenses pour la **nature** d'un montant de **7,19 M€** consacrées notamment à l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain de Brazzaigne sur les communes de Bordeaux-Cenon-Lormont pour 2,41 M€, au projet « Un million d'arbres » avec 1,94 M€, l'équivalent de 0,86 M€ mandatés pour des études liées à l'excellence environnementale métropolitaine, 0,76 M€ pour les fermes urbaines et les aménagements agricoles (comprenant l'acquisition d'un bien sur la ville d'Eysines en vue d'un projet de logements agricoles et de services collectifs agricoles)

Au sein des autres secteurs, il convient de souligner :

Des dépenses concernant **l'attractivité du territoire** à hauteur de **1,8 M€** consacrés aux Pontons et Réseaux, dont 1,20 M€ au raccordement électrique du Ponton Ariane. Mais aussi, des études techniques, des travaux, l'entretien et l'électrification des pontons pour laquelle plus de 0,50 M€ ont été mandatés en 2022 dans le cadre de la poursuite des projets inscrits au Codev 2021-2023. Par ailleurs **0,79 M€** ont été consacré à des travaux de restauration de l'office de tourisme.

Il est à noter par ailleurs **4,9 M€** de dépenses en **Grandes Infrastructures** via le financement apporté à la SNCF pour financer des études, des travaux préparatoires et les premières acquisitions foncières du **projet d'Aménagement Ferroviaire Sud Bordeaux (AFSB)**.

- **Haute qualité de vie (64,07 M€)**



Avec **64,07 M€** mobilisés, en baisse de -34,82 % par rapport à l'année dernière (98,29 M€), les principaux investissements effectués dans le cadre de la politique **haute qualité de vie** se sont répartis entre le domaine de l'**eau et assainissement** (55,13 % des dépenses), la collecte et traitement des **déchets ménagers** (19,03 %), l'**énergie et climat** (9,04 %), la **prévention des risques** (7,71 %), la **gestion des parcs et du patrimoine arboré** (5,59 %) et les **activités funéraires** (3,50 %).

Parmi les **35,33 M€** de dépenses d'**eau et assainissement** réalisées en 2022 :

- ✓ **17,07 M€** pour les **ouvrages d'eaux usées**, dont 12,03 M€ pour la poursuite de l'opération de raccordement des effluents de la station de Cantinolle sur la station de Lille et 2,86 M€ pour le projet de valorisation du biogaz produit par la station d'épuration de Clos de Hilde
- ✓ Un montant de **7,35 M€** a été consacré aux **déviations de réseaux préalables aux projets de transports publics**, dont 1,88 M€ de réseaux eaux pluviales et 5,65 M€ de réseaux d'eau potable pour le bus à haut niveau de service vers Saint-Aubin-de-Médoc
- ✓ Un montant de **5,66 M€** a été dépensé pour le **renouvellement des réseaux d'assainissement** dont principalement à Bordeaux pour 3,43 M€ consacrés aux travaux essentiellement avenue Léon Blum, et dans une moindre mesure Tombe-l'Oly ; à Bègles 0,59 M€ de travaux sont intervenus avenue maréchal Leclerc et pour Bergonié ; à Talence 0,27 M€ pour des travaux rues Robespierre et Arnoz. Des opérations de moindre envergure ont été réalisées à Villenave d'Ornon ou à Ambarès
- ✓ **Le renouvellement des réseaux d'eaux pluviales** a mobilisé **2,43 M€** et a permis le financement notamment de travaux à Mérignac (0,72 M€), avenue Truc, avenue de la Libération, chemin de Pagneau ; à Carbon Blanc avenue Léo Lagrange (0,60 M€) ; à Bordeaux (0,20 M€) pour des travaux rue François Garnier et avenue des 40 Journaux ; à Cenon (0,11 M€) pour l'avenue Carnot et rue Martin Gard ; à Bouliac le Fayzeau (0,12 M€) ; à Lormont Brossolette (0,13 M€)
- ✓ **2,31 M€** ont été dépensés pour la **création et le développement des réseaux structurants d'eaux pluviales**. Des opérations ont notamment été réalisées à Mérignac Courtillas (0,60 M€), Pessac pour la cité Fruges (46 M€), à Bordeaux rue Chaigneau (0,11 M€) et place Ozanam (0,14 M€), à Saint Médard avenue Général de Gaulle (0,10 M€)

Sur les **12,19 M€** de dépenses liées à la collecte et traitement des **déchets ménagers** :

- ✓ **4,95 M€** de dépenses relatives à l'**acquisition de matériel** (roulant, bacs, bornes enterrées, bennes amovibles, autres..) dont 3,30 M€ pour la collecte des déchets en porte à porte et 1,65 M€ en apport volontaire ; leur montant a diminué par rapport à 2021, avec des délais de livraison toujours important ce qui reporte d'autant leur réception et leur paiement
- ✓ **4,07 M€** de dépenses relatives au financement des travaux sur les usines et le centre de tri de Bègles
- ✓ **1,21 M€** de dépenses pour la construction du bâtiment d'exploitation de Latule

Avec **5,79 M€** de dépenses liées à l'**énergie et climat**, ont été financés :

- ✓ **3,26 M€** d'études et d'acquisitions de foncier dans le cadre de la réalisation du **réseau de chaleur Grand Parc**
- ✓ **1,14 M€** de dépenses liées au **Plan Climat Logements**, avec 0,56 M€ pour les logements individuels et 0,59 M€ pour les logements en copropriétés
- ✓ **0,46 M€** de travaux d'**extension de réseau d'électricité**

Les **4,94 M€** de dépenses liées à la **prévention des risques**, ont été consacrée essentiellement à :

- ✓ **2,26 M€** de **participation**, au titre de participation au financement de la construction du **centre d'incendie et de secours de Bordeaux-Rive droite**
- ✓ **0,63 M€** consacrés à la création ou au **renouvellement des hydrants** (bornes incendies)
- ✓ **0,53 M€** pour la **restauration des ouvrages fluviaux de voirie** (presqu'île d'Ambès, Bègles)

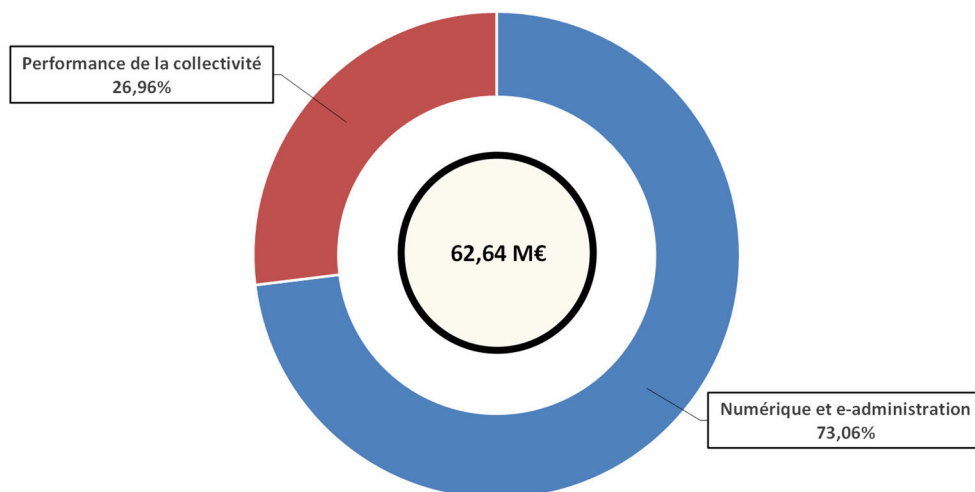
Concernant la **gestion des parcs et du patrimoine arboré**, **3,58 M€** ont été dépensés dont :

- ✓ **2,21 M€** de dépenses pour l'**acquisition de matériels, de matériels roulants et d'équipements** pour les espaces verts

Au sein des autres secteurs, il est à noter **0,74 M€** de **travaux d'aménagements du parc cimetière rive gauche**, ainsi que **0,65 M€** pour le **parc cimetière rive droite**.

- **Pilotage, numérique et performance de la collectivité (62,64 M€)**

Dépenses d'équipement 2022
Pilotage, numérique et performance de la collectivité



Le total des dépenses réalisées au sein du programme d'équipement pour la politique **Pilotage, numérique et performance de la collectivité** s'élève à **62,64 M€** avec une hausse de +10,88 % par rapport à 2021 (56,50 M€), dont **73,06 %** des dépenses sont consacrées au développement du **numérique et de l'e-administration**.

Les dépenses d'investissement 2022 du domaine **numérique** de Bordeaux Métropole et des 14 communes mutualisées²² retrouve un niveau quasi équivalent à celui d'avant la pandémie avec **45,76 M€**.

Les principales dépenses concernent « les services opérés et les infrastructures » avec **23,10 M€** de mandats, afin de maintenir un système d'information commun performant et sécurisé, avec notamment:

- ✓ **10,40 M€** pour les équipements ou renouvellements des postes de travail utilisateurs et leur licence (en hausse par rapport à 2021 avec 9,1 M€ mais qui retrouve son niveau de 2020)
- ✓ **3,60 M€** pour les infrastructures centrales et hébergées
- ✓ **2,60 M€** pour le câblages et les réseaux
- ✓ **1,52 M€** pour la supervision du SI
- ✓ **1,60 M€** pour la sécurité opérationnelle

Avec la numérisation de tous les pans de notre société, un effort important est aussi consacré à l'acquisition, le développement et le maintien d'applications en adéquation avec les besoins utilisateurs avec :

²² Il est rappelé que le budget de Bordeaux Métropole porte les investissements de l'ensemble des communes ayant mutualisé, compensés par l'attribution de compensation

- ✓ **8,83 M€** dans le cadre des services à la population et de proximité, dont 5,5 M€ pour la nouvelle offre école
- ✓ **4,62 M€** dans le cadre de l'E-administration (ressources humaines, finances, commande publique, dématérialisation, internet, etc .)
- ✓ **1,95 M€** affectés au développement urbains et à la qualité de vie (droit des sols, bâtiments connectés, etc.)

L'aménagement numérique du territoire se poursuit avec le déploiement du très haut débit à hauteur de **1,39 M€** et la valorisation de la donnée à hauteur de **1,97 M€**.

Ce sont **16,88 M€** qui ont été consacré aux dépenses liées à la **Performance de la collectivité (11,84 M€ en 2021)**, dont 2,25 M€ d'acquisitions et de travaux dans le cadre de la gestion des bâtiments administratifs (y compris l'Hôtel métropolitain), 3,96 M€ en aménagements, réparations, réhabilitation et mobiliers des groupes scolaires (1,91 M€ en 2021), 2,12 M€ pour les études et travaux de requalification du restaurant Latule et de la direction Espaces verts, ainsi que 3,04 M€ en renouvellement de véhicules et la valeur de 2,3 M€ correspondant aux cinq parcelles de terrains - anciennement le collège Cassagnol sises à Bordeaux sur lesquelles sont implantés divers bâtiments à usage scolaire - cédées par le Département de la Gironde, selon le mécanisme d'échange sans soulte.

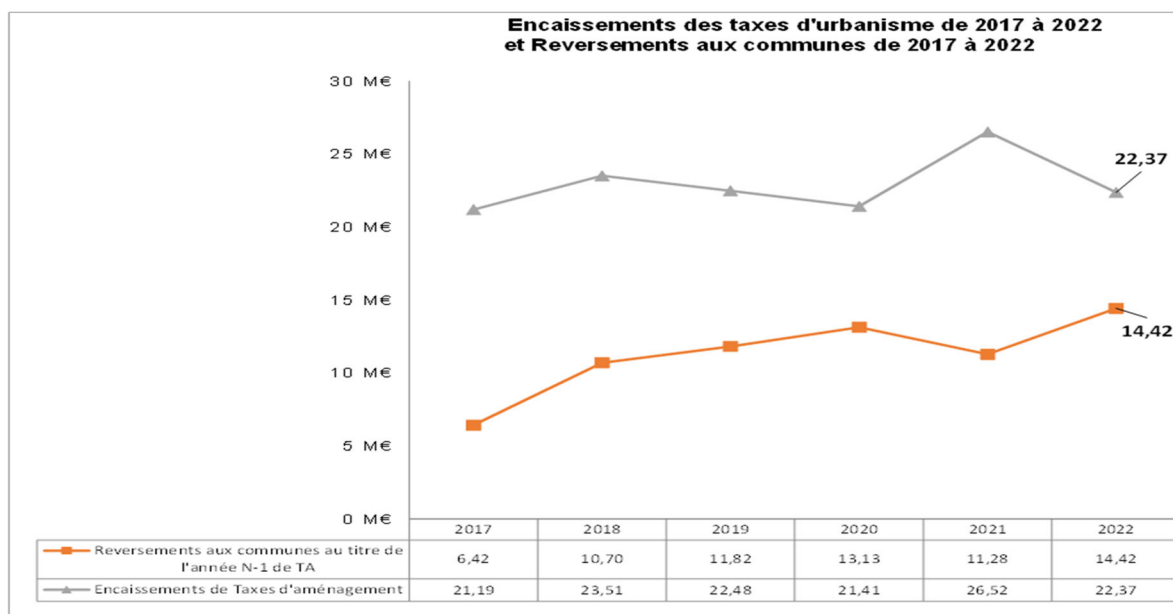
b) Les autres dépenses d'investissement

Hors programme d'équipement, et hors remboursement en capital de la dette (84,32 M€), les autres dépenses d'investissement, avec **57,39 M€**, ont augmenté de **+121,62 %** (25,89 M€ en 2020), provenant notamment d'une forte évolution des immobilisations financières et des créances rattachées à des participations.

- Les **immobilisations financières**, soit **26,61 M€** (contre 5,51 M€ en 2021) comprennent essentiellement :
 - Versement à la SEM InCité d'une avance remboursable de **13 M€** destinée à financer les besoins en trésorerie de l'opération de **requalification du centre historique de Bordeaux (concession d'aménagement 2022-2025)** ;
 - Avance remboursable de **7,60 M€** à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, destinée au **financement des dépenses d'investissement** nécessaires pour lui permettre d'**exploiter le service public de l'eau** au 1^{er} janvier 2023 ;
 - Versement à la SEM InCité d'une avance remboursable complémentaire de **6 M€** (selon l'avenant N° 2) destinée à faire face aux contraintes financières liées au domaine foncier et ainsi finaliser la **concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux 2014-2022** ;
- Les **créances rattachées à des participations**, soit **6,25 M€** (contre 1,21 M€ en 2021) avec principalement :

- Une souscription à l'augmentation de capital en deux phases de la SEML Route des Lasers pour un montant total de **5,27 M€** ;
- de **0,98 M€ d'acquisitions d'actions de la SEML Route des Lasers** détenues par le Conseil départemental de la Gironde ;
- Parmi les autres dépenses (**24,37 M€**) figurent :
 - Les reversements de taxe d'aménagement aux communes (**14,42 M€**)

Ils sont effectués dans le cadre du **pacte financier et fiscal de solidarité**, calculés sur la base de 1/7^{ème} des dépenses exécutées par les communes en 2021 au titre des investissements réalisés hors opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain.



- **Des dépenses effectuées pour le compte de tiers (8,90 M€)**

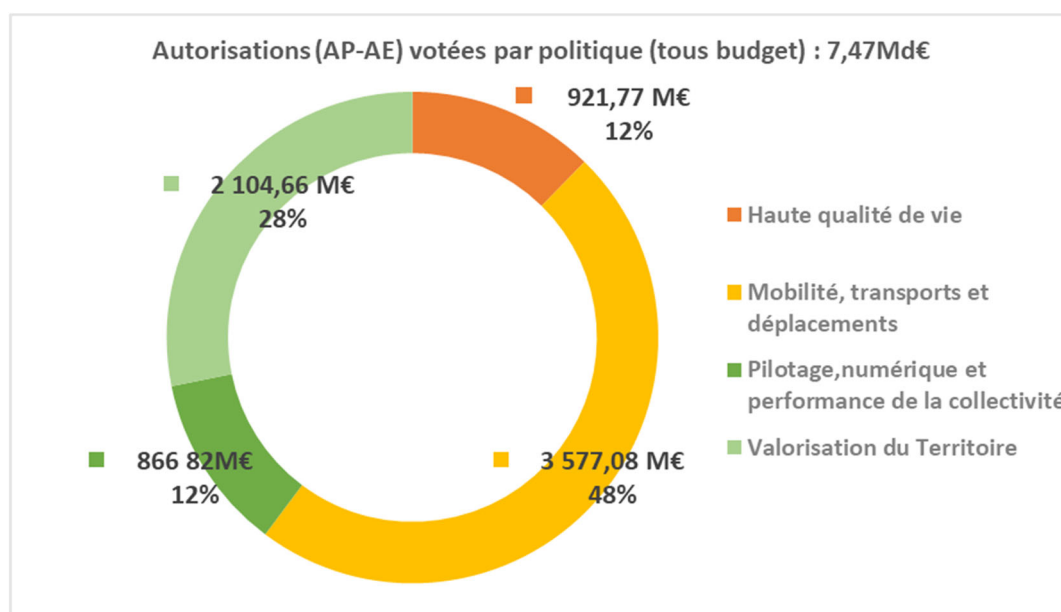
Ces comptes enregistrent deux types de mouvements : la réalisation de travaux pour le compte des communes principalement qui les remboursent pour la part non subventionnée, conformément aux modalités prévues dans les conventions de mandats signées à cet effet et les reversements de participations encaissées pour le compte des communes au titre des opérations d'aménagement. Figurent ainsi notamment **3,16 M€** de travaux d'aménagement pour le Groupe Scolaire 1 sur le secteur Brazza, **1,28 M€** d'aménagement d'éclairage public sur Mérignac pour la desserte de l'aéroport, **0,81 M€** reversé à Villenave d'Ornon concernant des participations perçues par des pétitionnaires dans le cadre du financement d'équipement public communal au sein du Programme Urbain Partenarial (PUP) « Accès au logement et urbanisme rénové » (Alur) du secteur sud-est, **0,60 M€** pour les travaux de requalification de la place Gambetta à Bordeaux, **0,58 M€** de travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux concernant les aménagements liés au Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), **0,57 M€** pour les aménagements de restructuration du stade PP Bernard.

c) La gestion en autorisations de programme

Mise en place en 2013, la gestion en autorisation de programme (AP) et d'engagement (AE) a désormais atteint son rythme de croisière, affichant un taux de couverture du Programme pluriannuel d'investissement (PPI) par les AP de **86,3%** tous budgets confondus. Par comparaison, en 2019 il s'établissait à 74,2% et 77% l'année dernière.

Au total, sur un Plan pluri-annuel d'investissements (PPI) de près de **4,9 Md€** (sur les quatre principaux budgets : budget principal, budgets annexes des déchets, de l'assainissement et des transports) 3,9 Md€ sont en autorisation de programme.

Le nombre d'AP/AE atteint désormais **226**, à comparer aux 216 du Compte administratif 2021. Rapportée aux montants votés sur chacune d'entre elle, la répartition des autorisations de programme et d'engagement par politique publique s'établit comme suit :

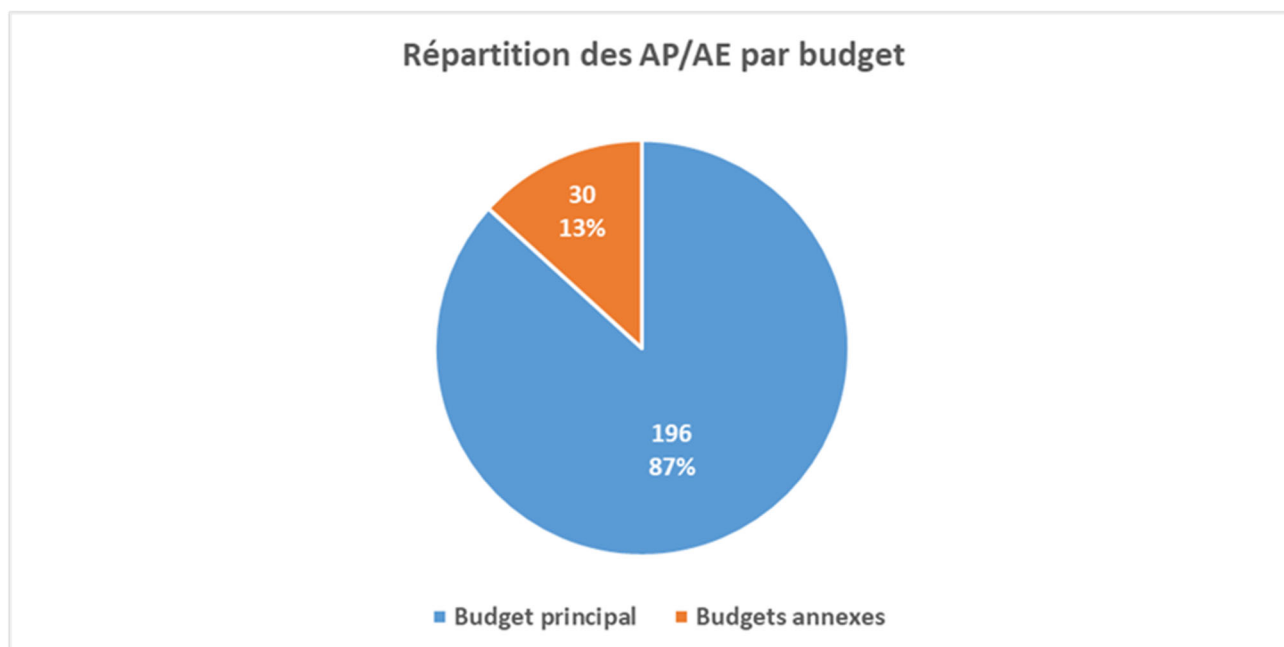


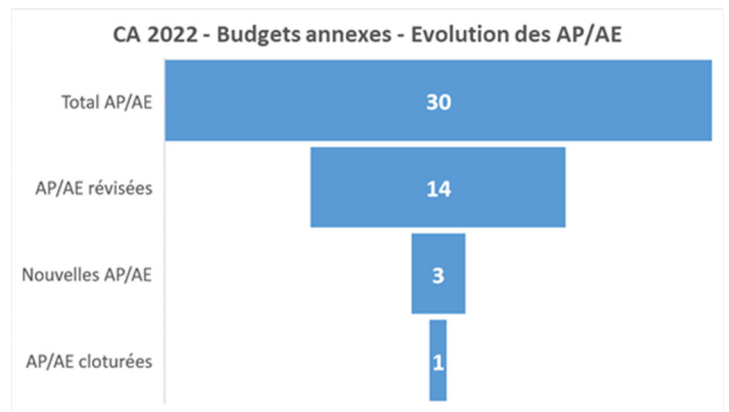
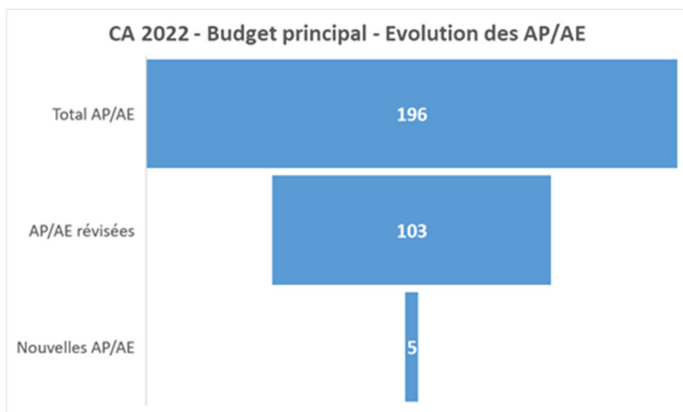
Dans le cadre de la présentation du Compte administratif 2022, le bilan de la gestion pluriannuelle et des engagements restant à financer s'établit comme suit :

Budget	Autorisations votées (1)	Crédits de paiements mandatés antérieurs (2)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (3)	Crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice 2022 (4)	Lissages/ reports	Restes à financer = (1)-(2)-(4)	taux de réalisation 2022 = (4)/(3)	Taux d'avancement total = (2+4)/(1)
Budget principal	5 276,73 M€	2 210,28 M€	507,19 M€	401,46 M€	105,73 M€	2 664,99 M€	79,2%	49,5%
Budget annexe déchets ménagers	99,00 M€	31,97 M€	10,39 M€	6,33 M€	4,06 M€	60,70 M€	60,9%	38,7%
Budget annexe assainissement	460,79 M€	304,33 M€	38,85 M€	28,37 M€	10,48 M€	128,09 M€	73,0%	72,2%
Budget annexe transports	1 623,50 M€	1 074,30 M€	113,55 M€	108,51 M€	5,04 M€	440,69 M€	95,6%	72,9%
Budget annexe réseaux de chaleur	8,70 M€	0,09 M€	0,81 M€	0,00 M€	0,81 M€	8,61 M€	0,0%	1,0%
Budget annexe régie des équipements fluviaux	1,60 M€	0,00 M€	1,00 M€	0,27 M€	0,73 M€	1,33 M€	26,8%	16,7%
TOTAL	7 470,32 M€	3 620,97 M€	671,78 M€	544,94 M€	126,85 M€	3 304,42 M€	81,1%	55,8%

Au 31 décembre 2022, le montant d'autorisations voté (AP+AE) s'élevait à 7,47 Md€ pour l'ensemble des budgets de Bordeaux Métropole. Compte tenu de la réalisation de l'exercice à hauteur de 544,94 M€ et des réalisations antérieures, **le montant des engagements restant à financer s'élève à 3,3 Md€, à comparer aux 3,56 Md€ en 2021.**

En 2022, sur un total de 226 autorisations de programmes et d'engagement, **196** concernent le **budget principal** (dont 5 nouvelles représentant une dépense pluriannuelle de 116,4M€ et 103 autorisations révisées pour 250,91 M€). **Les budgets annexes** (déchets ménagers, assainissement, réseaux de chaleur, équipements fluviaux et transports) comptent pour leur part **30 autorisations** au total (dont 14 autorisations révisées pour 13,99 M€, 1 autorisation clôturée et 15,45 M€ pour 3 nouvelles autorisations).



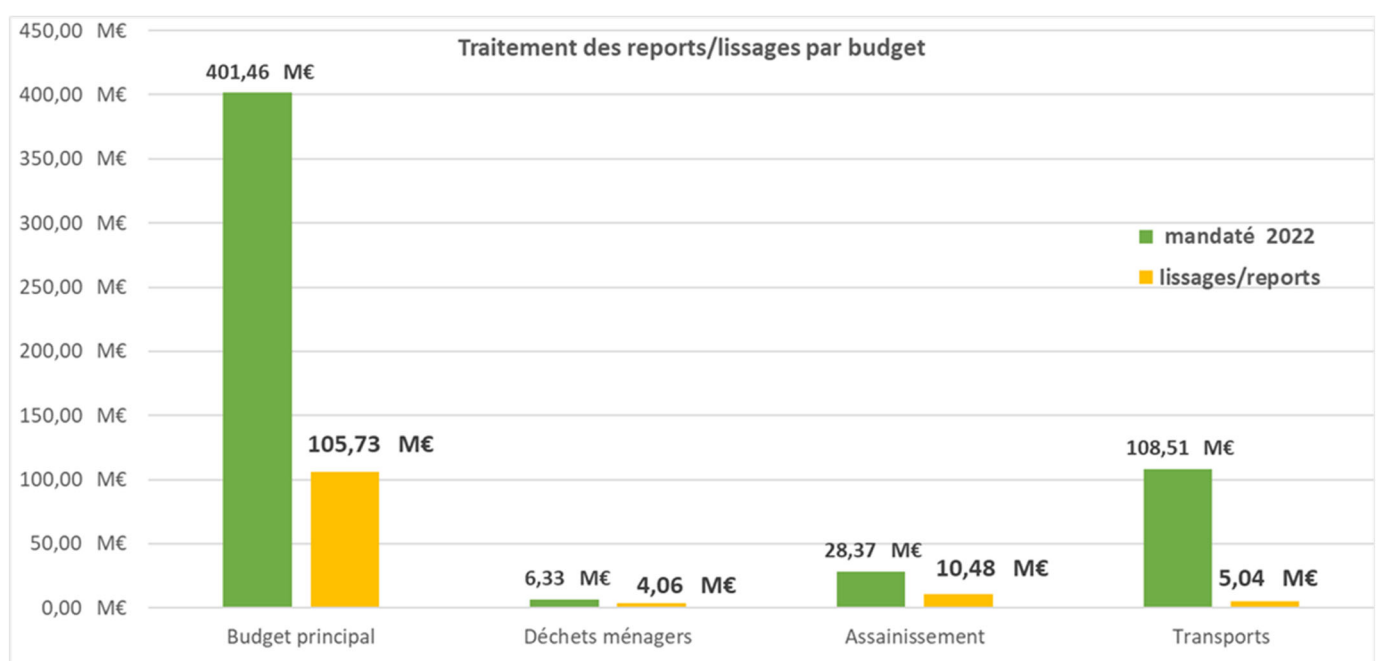


En investissement, le taux de réalisation observé sur les seules AP s'établit à **81,1%**, en progression comparé aux années précédentes, (71,3% en 2021, 73,4% en 2020 et 77,1% en 2019). Cette hausse s'explique par la montée en puissance des feuilles de routes métropolitaines mais également par des reprofilages des crédits opérés à l'occasion de la dernière décision modificative (DM) de l'année.

Le reste à mandater en autorisation de programme rapporté aux crédits de paiement mandatés durant l'exercice mesure le **ratio de couverture des autorisations de programme**. Il correspond au nombre d'années nécessaires à l'épuisement du stock d'autorisations de programme non mandaté. Au terme de 2022, ce ratio s'établit à **6,1 années** contre 7,66 en 2021 (et 4,97 en 2020), en cohérence avec l'amélioration des taux de réalisation 2022 rappelée plus haut.

Enfin, le mécanisme de lissage des crédits, qui renvoie les sommes non réalisées sur les exercices ultérieurs, suppose de pouvoir dégager les ressources complémentaires et notamment une mobilisation d'emprunt accrue. **Ainsi au titre de 2022, 126,8 M€ de crédits de paiement ont été lissés (contre 187,1 en 2021 et 151,9 M€ en 2020), tous budgets confondus.**

Le graphique qui suit détaille par budget le montant des reports/lissages réalisés en 2022 comparativement aux crédits mandatés.



Une analyse détaillée par budget des investissements réalisés sur les AP est jointe au rapport en annexe 2.

2. Les recettes d'investissement (474,77 M€)

Les recettes d'investissement s'élèvent au total à **474,77 M€** en progression de **+12,13 %** par rapport à l'année précédente.

Recettes d'investissement En millions euros	2021	2022	Evolution 2021/ 2022	Part relative (2022)
Emprunts et refinancement de dette	130,00	169,00	30,00%	35,60%
Recettes hors emprunts	153,39	171,40	11,75%	36,10%
- ACI reçue des communes	23,44	24,03	2,49%	5,06%
- Subventions et autres participations reçues	47,75	61,20	28,19%	12,89%
- FCTVA, Taxe d'aménagement et autres fonds	60,38	55,75	-7,65%	11,74%
- Autres recettes d'investissement	21,82	30,42	39,40%	6,41%
S/Total recettes hors résultat affecté en réserve	283,39	340,40	20,12%	71,70%
Résultat d'exploitation affecté en réserve	140,02	134,37	-4,04%	28,30%
Total recettes d'investissement	423,41	474,77	12,13%	100,00%

Hors résultat 2021 affecté en réserves (134,37 M€) et hors emprunts mobilisés (169 M€), les **recettes réelles de l'année 2022 atteignent 171,40 M€** (153,39 M€ en 2021). Elles progressent, soit **+11,75 %**, grâce essentiellement aux subventions reçues et les autres recettes.

a) Attributions de compensation d'investissement (ACI, 24,03 M€)

Depuis 2017, **Bordeaux Métropole reçoit également une attribution de compensation d'investissement (ACI)** des communes, laquelle permet de neutraliser réellement la part des dépenses d'investissement identifiée dans les transferts de charges. En effet, l'attribution de compensation d'investissement (ACI) tient compte du coût de renouvellement des équipements transférés tel qu'évalué par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Ce coût de renouvellement est limité aux dépenses d'investissement et ne comprend pas les dépenses d'entretien et les frais financiers liés aux équipements. De la même manière, l'imputation d'une part de l'attribution de compensation en section d'investissement (ACI) s'applique dans le cadre de la création de services communs.

En 2022, le montant de l'attribution de compensation d'investissement (ACI) reçue des communes s'élève ainsi à 24,03 M€.

b) Subventions et participations reçues (61,20 M€) :

Notre établissement a encaissé **61,20 M€** de subventions et de participations en 2022, de nouveau en augmentation (+28,19 %) par rapport à l'année précédente, dont :

- **5,73 M€ de produit des amendes de police et de radars automatique**, en hausse de +37,08 % par rapport au produit 2021 (4,18 M€). Cette hausse s'explique par le montant encaissé en 2021 (au titre de 2020) qui a été impacté par la crise sanitaire et le confinement qui ont réduit les déplacements et par conséquent les infractions relevées. Pour mémoire, ce produit doit être affecté au financement des opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière.

Précision : le montant 2022 intègre 0,04 M€ de produit des amendes de radars automatiques qui aurait dû être versé en 2021.

Libellé en M€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits des amendes de police	11,44	10,99	8,90	6,70	4,18	5,64
Produits des amendes de radars automatiques	0,02	0,02	0,04	0,05	0,00	0,09

- **9 M€** de participations de la ville de Bordeaux au titre de la réalisation des groupes scolaire dans les opérations d'aménagement (PAE des Bassins à flot, ZAC Saint Jean Belcier, Ginko et Brazza) ;
- **4,50 M€ de crédits délégués par l'Etat** pour des actions d'amélioration des logements ;
- **4,50 M€** de subventions perçues de l'Etat pour les travaux de **desserte de l'aéroport** de Mérignac ;
- Un second acompte de subvention de **4,10 M€** versé par l'Etat dans le cadre de **l'extension des lignes de tramway A, B et C** ;

- **3,76 M€** de subventions versées par l'Etat pour la construction du **Groupe Scolaire Hortense** (ZAC Bastide Niel) ;
- **2,88 M€** de subvention de l'Etat pour **la ligne D** du tramway ;
- **2,81 M€** de participations reçues dans le cadre de la **restructuration du stade PP Bernard**, dont 1,38 M€ provenant de la Ville de Talence ;
- **2,51 M€** de subventions reçues pour la construction du **nouveau stade nautique** dont 1,43 M€ de la commune de Mérignac ;
- **1,58 M€** de participations de l'Etat dans le cadre de **l'extension de la ligne C** du tramway ;
- **1,35 M€** de participations reçues concernant le projet de **PUP La Ramade Nord** (0,56 M€) et **Sud** (0,79 m€) ;
- **1,21 M€** de solde de subvention du fonds Barnier pour la **restauration de la digue sur la rive droite sud** , afin de prévenir les risques naturels ;
- Participation de la Ville de Bordeaux pour **1 M€** à l'opération de **requalification du centre historique de Bordeaux** (concession d'aménagement 2022-2025) ;
- **0,93 M€** de subventions reçues (DSIL) concernant la mise en place d'une **nouvelle offre numérique pour les écoles** ;
- **0,90 M€** de subventions reçues pour le **Plan Climat Logements** individuels ;
- **0,80 M€** correspondant à un acompte de subventions versées par l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de Bordeaux pour le **projet du système Billétique**
- **0,60 M€** d'aides de l'Agence de l'Eau dans le cadre du **transfert des effluents de la station d'épuration de Cantinolle vers Lille** ;
- **0,59 M€** de subvention reçue de la Ville de Bordeaux, dans le cadre de l'aménagement du **groupe scolaire 1 secteur Brazza** ;
- **1,56 M€ de recettes brutes de PAE** (Programmes d'Aménagement d'Ensemble), principalement pour les programmes d'aménagement des Bassins-à-flot et le PAE d'Ausone à Bruges (0,58 M€). La part des recettes de PAE reversée aux communes en 2022 s'élève à 0,63 M€, ce qui donne, au final, une **recette nette de PAE de 0,93 M€**.

c) Taxes d'urbanisme (22,37 M€) :

En 2022, les montants encaissés au titre des **taxes d'aménagement** s'élèvent à **22,37 M€**, soit une diminution de -15,62 % (-4,14 M€) par rapport à 2021, dont 3,83 M€ de taxe d'aménagement en secteur à taux majoré. Rappelons que 54% est reversée aux communes dans le cadre du pacte financier (cf. supra).

Cette baisse par rapport à 2021 s'explique par un montant 2021 qui intégrait le rattrapage des retards de liquidation 2020 liés à la crise sanitaire Covid19 et par voie de conséquence des recouvrements effectués et reversés à la Métropole en 2021.

d) Fonds de compensation à la TVA (33,38 M€) :

Le montant du **FCTVA reçu en 2022** au titre des investissements réalisés en 2020, soit **33,38 M€** (réparti entre 32,54 M€ au titre du budget principal et 0,84 M€ au titre du budget annexe Déchets ménagers) est en très légère baisse par rapport au montant reçu en 2021 (33,86 M€ calculés sur la base des investissements 2019). Son niveau reste toujours important en raison d'un volume élevé des investissements directs au cours de l'année 2020.

e) **Autres recettes d'investissement (30,42 M€) :**

- **Des recettes pour le compte de tiers (10,54 M€) :** ces recettes perçues par Bordeaux Métropole, enregistrées sur des comptes 458x, sont versées par les tiers (y compris des communes) pour rembourser les dépenses non subventionnées effectuées pour le compte de ces entités, conformément aux modalités prévues dans les conventions de mandats signées à cet effet. Figurent notamment 2,03 M€ pour l'aménagement des équipements municipaux réalisés dans le cadre de la construction du Groupe Scolaire 1 (secteur Brazza), 2,03 M€ pour les travaux de requalification de la place Gambetta à Bordeaux, 1,48 M€ concernant les travaux d'aménagement de la Place de l'Europe à Bordeaux (Grand Parc), 0,87 M€ pour l'aménagement de la Ligne verte Le Bouscat-Bruges, 0,56 M€ de reversements de participation les pétitionnaires au titre du financement d'équipements publics communaux (PUP Alur du secteur sud-est de Villenave d'Ornon) ;
- Remboursement par la SEM InCité de l'avance remboursable de **13 M€** destinée aux besoins en trésorerie de l'opération de **requalification du centre historique de Bordeaux (concession d'aménagement 2014-2022)** ;
- **Remboursement de l'avance de 2 M€** par la **SEML Route des Lasers** consentie en 2017 et convertie en titre de participation lors de la phase 2 de l'augmentation du capital ;
- **0,84 M€** au titre du remboursement total de **l'avance de trésorerie** consentie à la **Ville de Villenave d'Ornon** concernant le projet urbain partenarial (PUP) « Accès au logement et urbanisme rénové » (Alur) du secteur sud-est.

E. La dette au 31 décembre 2022

a) Evolution de l'encours et de la dette par habitant



Sur l'ensemble des budgets métropolitains, l'encours de la dette²³ emprunts bancaires et PPP (partenariats public-privé) s'élève au 31 décembre 2022 à 1 205,83 M€, contre 1 121,15 M€ au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 7,55 %.

A l'issue de la campagne de financement 2022, la mobilisation d'emprunts nouveaux atteint 169M€ en 2022 dont 85,4M€ sur le budget principal, 80M€ sur le budget annexe des transports et 3,6M€ sur le budget des réseaux de chaleur.

Mobilisation d'emprunts en 2022						
	Prêteur	Taux fixe	Taux variable	Montant	Durée	Encaissement
Budget principal	Agence France Locale	0,67%		45 M€	20 ans	1er trimestre 2022
	La NEF	0,65%		0,4 M€	14 ans	1er trimestre 2022
	La Banque Postale	3,16%		40 M€	20 ans	4ème trimestre 2022
Total budget principal				85,4 M€		
Budget transports	La Banque Postale	0,69%		40 M€	20 ans	1er trimestre 2022
	Banque Européenne (BEI)	2,62%		40 M€	25 ans	4ème trimestre 2022
Total budget transports				80 M€		
Budget réseau de chaleur	La NEF	0,65%		3,6 M€	14 ans	4er trimestre 2022
Total budget réseau de chaleur				3,6 M€		
Total des emprunts mobilisés en 2022					169 M€	

L'endettement net (les mobilisations de nouveaux emprunts moins les amortissements du capital de l'année) consolidé de la Métropole s'établit ainsi à 84,7M€ pour 2022. La dynamique d'endettement net se poursuit à un rythme régulier et soutenable en dessous de 100 M€ depuis deux ans.

²³ L'encours de la dette représente le montant total du capital restant dû à une date donnée.

Les conditions de financement offertes aux collectivités, excellentes fin 2021, se sont fortement détériorées depuis un an.

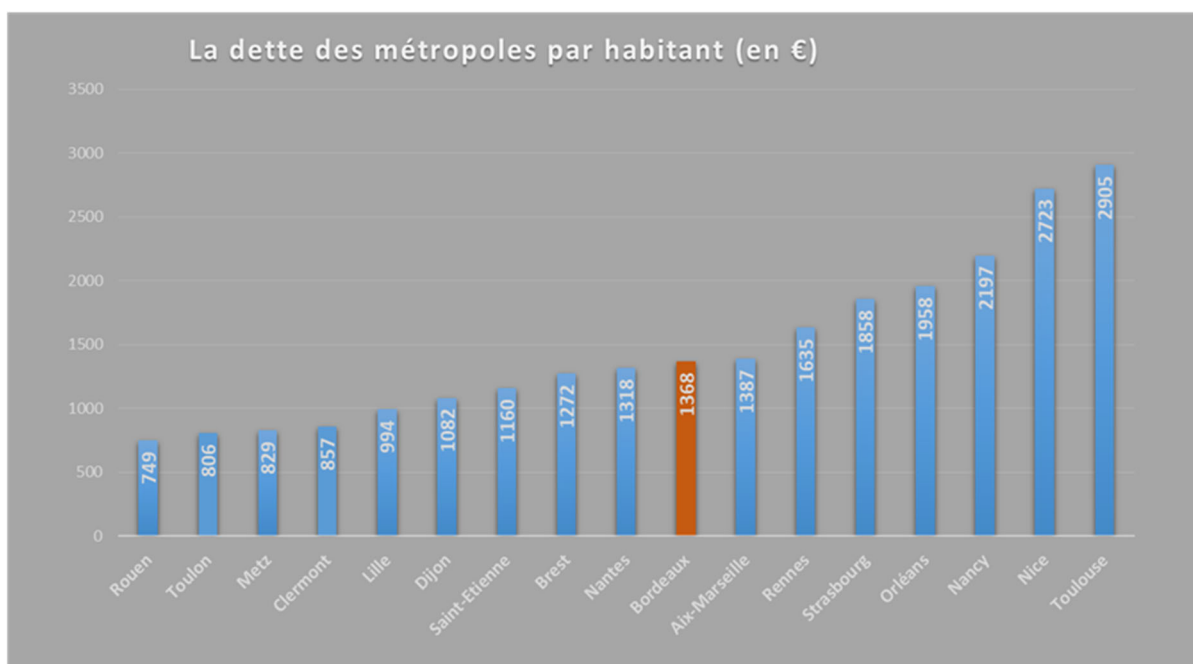
Les marchés financiers ont en effet connu une forte évolution depuis le début de l'année 2022, que ce soit en raison de l'explosion de l'inflation ou bien de la guerre en Ukraine. Or, la situation macroéconomique influe directement sur les conditions de financement du secteur public local impactant les stratégies de financement mais également les offres bancaires

Ainsi, les taux fixes signés par l'Etablissement reflètent l'augmentation des taux depuis un an. Ils se situent entre 0,65% et 3,16% pour des emprunts d'une durée de 14 à 25 ans.

Les mobilisations sont diversifiées auprès de 4 prêteurs, uniquement sur des taux fixes, dès lors que les propositions bancaires restaient performantes eu égard au contexte de taux en forte hausse ces douze derniers mois.

Dans ce contexte tendu, l'année 2022 a vu l'aboutissement d'un long travail partenarial entre la Métropole et la Banque européenne d'investissement (BEI). Ainsi, dans le cadre d'un nouveau contrat de 220 M€ pour le financement des projets phares de la mobilité métropolitaine de ces trois prochaines années, une première mobilisation des fonds de financement de la BEI a été réalisée pour un montant de 40M€. Ce type de financement demeure intéressant non seulement pour les bonifications de taux comparées au taux bancaires mais aussi pour les volumes et les durées proposées, 2,62% sur 25 ans.

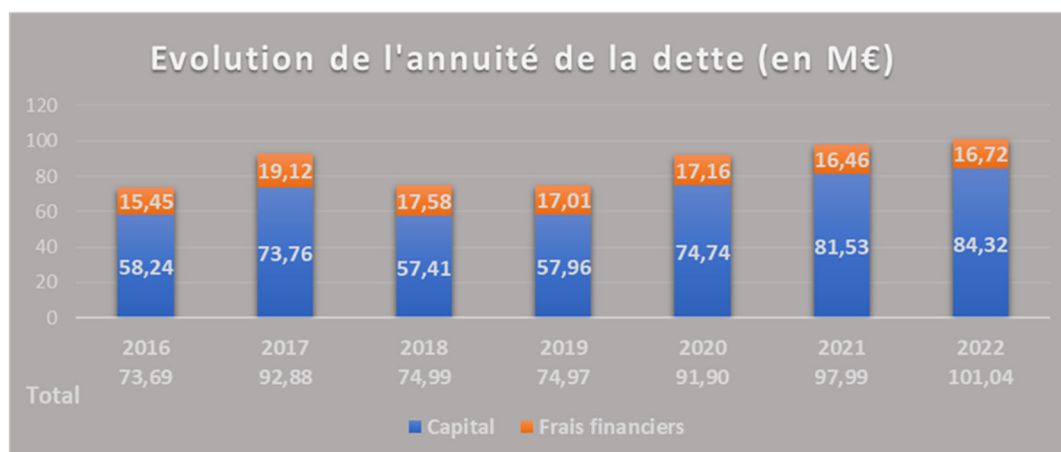
Au 31 décembre 2022, la dette métropolitaine par habitant atteint 1 463 €.



A titre de comparaison, au 1^{er} janvier 2022, en ne prenant en compte que la dette du budget principal et le budget annexe des transports de chaque métropole, notre Etablissement affichait une dette par habitant à 1 368 € un peu plus faible que la moyenne qui, pour l'ensemble des métropoles, s'élevait à 1476 €²⁴.

²⁴ Source FCL: Benchmark réalisé sur la base des budgets principaux et budgets annexes transports des Métropoles au 1er janvier 2022.

b) L'annuité de la dette consolidée²⁵



L'**annuité de la dette**²⁶ s'élève en 2022 à **101,04 M€** contre 97,99 M€ en 2021. Elle comprend **84,32 M€ d'amortissement de capital** (81,53 M€ en 2021) et **16,72 M€ de charges financières** (16,46 M€ en 2021).

On constate désormais les effets d'un cycle de ré-endettement initié en 2020 sur les remboursements en capital des emprunts.

Cependant, les charges financières réglées aux banques restent relativement stables depuis quatre ans en raison des taux d'intérêt très bas, jusqu'à la fin de l'année 2021, qui ont participé à la baisse du taux moyen de la dette observée depuis quelques années. **Le taux moyen de la dette** métropolitaine passe en effet de **2,05% en 2020 à 1,58% en 2021 puis à 1,50% à la fin de l'exercice 2022**.

c) La répartition de l'encours selon la charte Gissler :

La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales dite « charte Gissler » a pour objectif de classer, en toute transparence, les emprunts souscrits par les organismes par type de risque du plus faible (1-A) au plus risqué (6-F).

Catégorie	Encours au 31.12.2022	%
1 - A	1173,86	97,35%
2 - B	31,97	2,65%
Total	1205,83 M€	100%

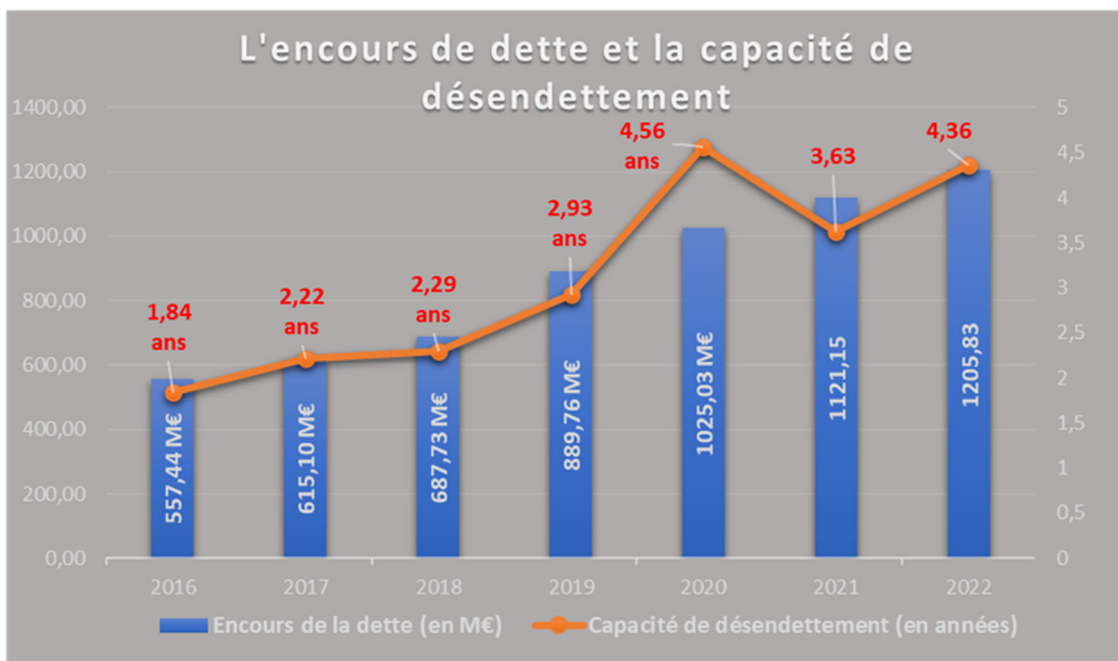
La dette métropolitaine présente un profil très sécurisé avec 97,35 % de son encours classé sans risque en catégorie 1-A et 2,65 % classés 2-B.

²⁵ L'annuité de la dette est composée du montant du remboursement du capital et des frais financiers des emprunts. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette des collectivités à long et moyen terme.

²⁶ L'annuité de la dette est composée du montant du remboursement du capital et des frais financiers des emprunts. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette des collectivités à long et moyen terme.

L'encours, y compris la dette liée aux contrats de partenariats (Bail emphytéotique administratif du bâtiment Laure Gatet et Partenariat public-privé du Stade Matmut) est figée dans la durée sur des conditions majoritairement à taux fixe et ne comporte par conséquent aucun risque selon la typologie « Gissler ».

d) La capacité de désendettement

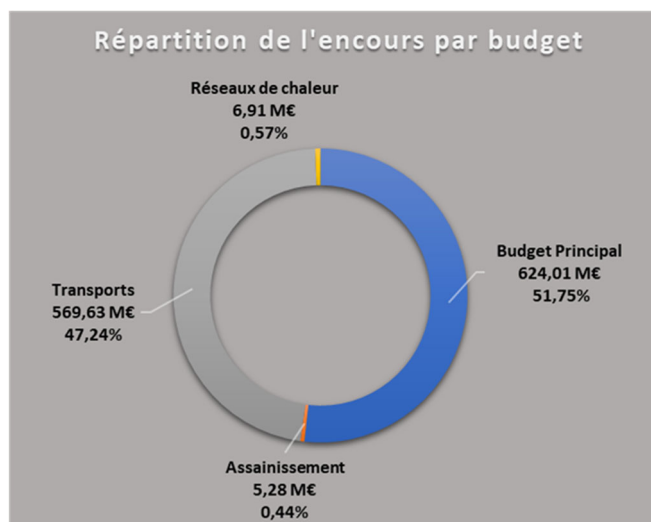


Après les emprunts mobilisés en 2022, on note une augmentation régulière de l'encours de dette qui se situe à 1205,83M€ à la fin de l'année. Parallèlement la capacité de désendettement²⁷ augmente logiquement à 4,36 ans par rapport à 2021 (3,63 ans), mais légèrement en dessous de son niveau constaté à la fin de l'année 2020 (4,56 ans).

²⁷ La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

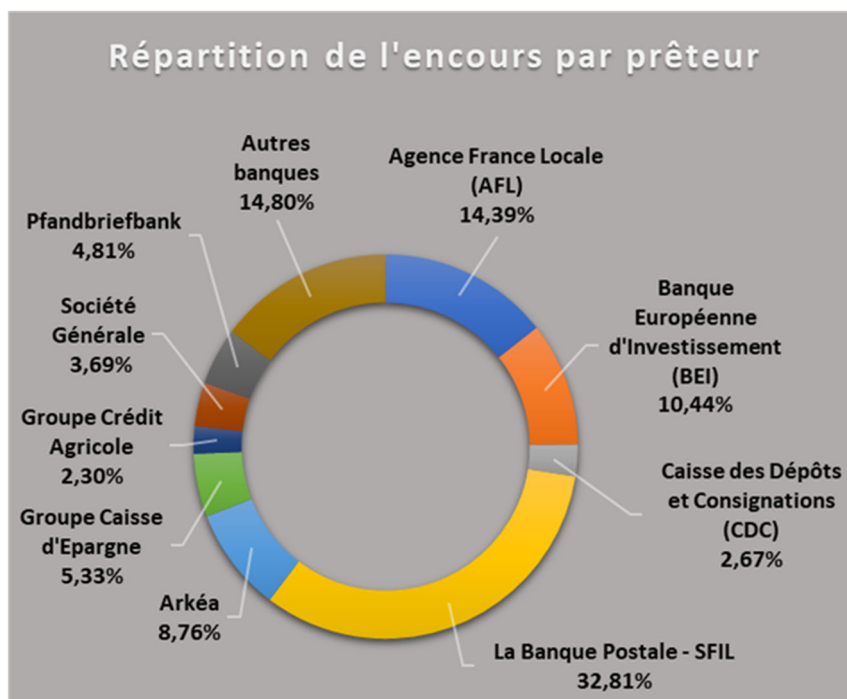
e) Autres éléments statistiques

- La répartition de l'encours par budget



La politique dynamique de développement des modalités de transports de la Métropole requiert les investissements les plus importants parmi les budgets annexes. Néanmoins, le budget principal porte la majorité du stock de la dette. Ces deux budgets concentrent pratiquement la totalité de la dette métropolitaine (98,99%).

- La répartition de l'encours de la dette par prêteur

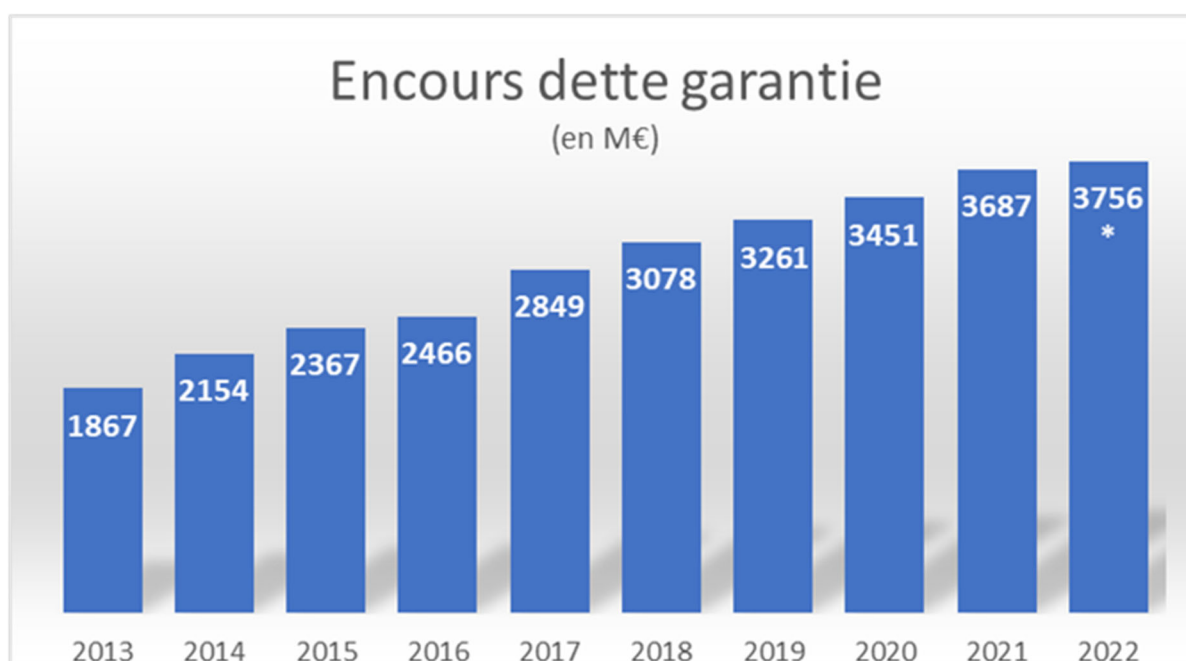


La Banque Postale accentue sa présence sur le marché des collectivités locales. Elle présente chaque année les conditions financières les plus attractives. Pour les mêmes raisons, l'Agence France Locale, la banque des collectivités à laquelle adhère la Métropole, prend une part de plus en plus conséquente dans l'encours de la dette. Par ailleurs, ces dernières années, la Métropole a également privilégié le financement de ses projets par les institutions financières nationales et européennes (la Banque Européenne d'Investissement notamment) sur des programmes dédiés et en particulier sur la thématique des transports

- La gestion de la trésorerie

Bordeaux Métropole n'a pas eu recours à des lignes de trésorerie. Cette année encore, les soldes de trésorerie ont permis de faire face aux dépenses quotidiennes de l'Etablissement jusqu'à la fin de l'année.

f) La dette garantie



L'emprunt constitue le mode de financement principal des investissements locatifs sociaux. Aussi, la garantie d'emprunt octroyée par Bordeaux Métropole fait partie de l'offre de soutien permanent aux organismes de logement social qui permet de favoriser la construction et la réhabilitation des logements.

L'encours de la dette garantie de l'Etablissement continue sa progression et s'élève désormais à 3,75 Mds d'euros. L'encours a ainsi augmenté de presque 1 Md€ au cours de ces cinq dernières années.

Un rapport spécifique relatif à la gestion de la dette garantie est joint en annexe du présent rapport de présentation.

IV. LE BUDGET PRINCIPAL ET L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES

a) **LE BUDGET PRINCIPAL**

	En euros courants	CA 2021	CA 2022	% Evolution 2022/2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Fiscalité directe	223 149 972,00	218 079 508,00	-2,27%
	Fraction compensation, TFPB, substitution TH résidence pr	118 631 473,00	129 996 812,00	9,58%
	Dotations Etat : DGF et DGD	148 806 095,53	146 557 294,94	-1,51%
	Attributions de compensation versées par les communes	102 557 462,00	104 967 264,00	2,35%
	Allocations compensatrices Etat	120 192 841,00	122 273 173,00	1,73%
	Autres recettes	158 017 008,29	146 127 051,34	-7,52%
	S/Total recettes réelles	871 354 851,82	868 001 103,28	-0,38%
	<i>Divers opérations d'ordre</i>	<i>27 790 009,19</i>	<i>26 928 401,64</i>	<i>-3,10%</i>
	S/Total recettes d'ordre	27 790 009,19	26 928 401,64	-3,10%
	Total des recettes de fonctionnement (A)	899 144 861,01	894 929 504,92	-0,47%
	Charges de personnel	268 633 803,72	280 816 446,93	4,54%
	Contribution forfaitaire au SDIS	62 124 121,75	63 055 983,58	1,50%
	Dotation de solidarité communautaire (DSM)	35 997 358,54	35 933 876,67	-0,18%
	Attributions de compensation versées aux communes	16 389 457,00	16 355 233,00	-0,21%
	Subventions versées au budgets annexes	28 223 119,78	20 876 464,72	-26,03%
	Frais financiers	9 464 161,87	3 138 798,58	-66,83%
	Autres dépenses	231 047 532,62	236 024 269,32	2,15%
	Total des dépenses réelles	651 879 555,28	656 201 072,80	0,66%
	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>136 134 062,46</i>	<i>132 735 877,92</i>	<i>-2,50%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>19 724 985,76</i>	<i>23 887 103,81</i>	<i>21,10%</i>
S/Total dépenses d'ordre	155 859 048,22	156 622 981,73	0,49%	
Total des dépenses de fonctionnement (B)	807 738 603,50	812 824 054,53	0,63%	
Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	91 406 257,51	82 105 450,39	-10,18%	
Résultat de fonctionnement reporté (D)	35 225 662,42	26 111 560,13	-25,87%	
RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	126 631 919,93	108 217 010,52	-14,54%	
Solde des restes à réaliser (F)	-13 694 846,87	-9 027 773,03	34,08%	
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	112 937 073,06	99 189 237,49	-12,17%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Emprunts mobilisés	82 000 000,02	85 400 000,00	4,15%
	Subventions d'équipements	59 856 548,51	70 019 294,31	16,98%
	Autres recettes	79 616 578,38	84 292 195,53	5,87%
	Résultat d'exploitation affecté en réserve	109 507 530,60	100 520 359,80	-8,21%
	S/Total recettes réelles	330 980 657,51	340 231 849,64	2,80%
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>136 134 062,46</i>	<i>132 735 877,92</i>	<i>-2,50%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>65 298 102,55</i>	<i>88 245 075,59</i>	<i>35,14%</i>
	S/Total recettes d'ordre	201 432 165,01	220 980 953,51	9,70%
	Total des recettes d'investissement (A)	532 412 822,52	561 212 803,15	5,41%
	Emprunts et dettes assimilés	34 350 262,26	30 911 174,19	-10,01%
	Programme d'équipement	408 986 001,65	418 323 398,30	2,28%
	Autres dépenses	25 403 748,23	67 272 712,00	164,81%
	S/Total dépenses réelles	468 740 012,14	516 507 284,49	10,19%
	<i>Divers opérations d'ordre</i>	<i>73 363 125,98</i>	<i>91 286 373,42</i>	<i>24,43%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	73 363 125,98	91 286 373,42	24,43%
	Total des dépenses d'investissement (B)	542 103 138,12	607 793 657,91	12,12%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	-9 690 315,60	-46 580 854,76	-380,69%
Résultat d'investissement reporté (D)	-37 899 470,84	-47 589 786,44	-25,57%	
RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	-47 589 786,44	-94 170 641,20	-97,88%	
Solde des restes à réaliser (F)	-52 930 573,36	-1 273 417,77	97,59%	
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	-100 520 359,80	-95 444 058,97	5,05%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	12 416 713,26	3 745 178,52	-69,84%	

BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CA 2022	% Evolution 2022/2021
<i>Recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'actif</i>	854 796 451,14	845 822 234,51	-1,05%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	651 879 555,28	656 201 072,80	0,66%
CAPACITE AUTOFINANCEMENT (Epargne brute)	202 916 895,86	189 621 161,71	-6,55%
<i>Remboursement en capital de la dette</i>	34 350 262,26	30 778 568,13	-10,40%
Epargne disponible (nette)	168 566 633,60	158 842 593,58	-5,77%
Encours de dette au 31 décembre	578 118 833,39	624 011 660,29	7,94%
Capacité de désendettement	2,85	3,29	15,51%

Les recettes réelles d'exploitation baissent légèrement pour atteindre 868 M€ (-0,38%).

La section de fonctionnement voit la part de la fiscalité directe (218,08 M€) se réduire de -2,27 %, correspondant en volume à -5,07 M€. Elle provient principalement d'un produit de CVAE en baisse de -8,47 M€, même si en compensation, la revalorisation forfaitaire des bases et les évolutions tarifaires sur les locaux professionnels ont généré un produit supplémentaire de +2,22 M€.

En revanche, la perception d'une fraction de TVA nationale (130 M€) venant en substitution de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THrp) supprimée en 2021, progresse de +9,58 %.

Les dotations de l'Etat continue de baisser (-1,51 %), et à l'inverse les allocations compensatrices de l'Etat augmentent de +1,73 % (cf supra).

Le poste des « autres recettes » connaît une baisse de -7,52 %, ce qui se traduit par -11,89 M€ en valeur. Cela s'explique notamment par un montant comptabilisé en reprises de provisions moins important au cours de l'année 2022 (5,93 M€ en 2022 vs 35,08 M€ en 2021), ce qui impacte de fait ces recettes (il s'agissait en 2021 d'une reprise de la provision « soultte plomb » à hauteur de 31,88 M€ pour le règlement de la reprise en valeurs nettes comptables des renouvellements des branchements effectués entre 2006 et 2013 par le concessionnaire du service public de l'eau).

En revanche, les cessions d'actifs sont plus importantes en 2022 avec 22,18 M€, contre 16,56 M€ en 2021 (+5,62 M€). De même les revenus des immeubles connaissent une évolution à la hausse avec 10,50 M€ cette année (5,37 M€ en 2021), s'expliquant par la comptabilisation de nouveau de la redevance auprès l'exploitant SBA du stade Matmut Atlantique, de 4,22 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement (656,20 M€) augmentent très légèrement, soit +0,66 % en 2022. Elles intègrent 280,82 M€ de dépenses de personnel, 1^{er} poste de dépense, en hausse de +4,54 %.

En 2022, le budget principal comptabilise 35,93 M€ (-0,18 %) de dotation de solidarité versée à ses communes membres, ainsi la Métropole continue d'assurer son rôle de redistribution aux communes grâce au pacte financier et fiscal adopté en 2015.

A noter également la diminution des subventions d'équilibre versées aux divers budgets annexes de -26,03 % (20,88 M€) dont particulièrement celle versée au budget annexe Transports qui passe à 17 M€, contre 24,30 M€ l'année d'avant.

De même, parmi le poste des autres dépenses, il peut être noté l'évolution à la baisse (-26,48 %) des subventions versées aux autres organismes publics ou privés (39,06 M€ en 2022 contre 53,12 M€ en 2021) s'expliquant en grande partie par la fin du Plan de relance métropolitain, mis en œuvre dès 2020 pour soutenir les acteurs économiques afin de faire face à la crise sanitaire.

Rajoutant par ailleurs la hausse des provisions avec 4,4 M€ provisionnés au titre de dépréciations d'actifs circulants conformément à la méthodologie prudentielle votée.

Le résultat annuel de fonctionnement est de 82,11 M€ soit -10,18 %, et après prise en compte de l'excédent reporté et du solde des restes à réaliser, le résultat net ressort à 99,19 M€ en 2022, soit -12,17 % par rapport à l'année passée.

Côté recettes réelles d'investissement, elles évoluent en 2022 de +2,80 % avec 340,23 M€ (330,98 M€ en 2021).

Les emprunts mobilisés pour permettre de financer le programme d'équipement est de 85,4 M€ cette année, contre 82 M€ l'année passée, soit +4,15 %.

Les subventions d'équipements reçues progressent avec +16,98 % pour un montant de 70,02 M€ (59,86 M€ en 2021).

Au cours de l'année 2022, les dépenses réelles d'investissement progressent de +10,19 % à 516,51 M€ (468,74 M€ en 2021).

Le programme d'équipement du budget principal (418,32 M€) continue sa progression de +2,28 %, avec un taux de réalisation satisfaisant de 73,99 %, bien au dessus de celui de l'année dernière (64,36 % en 2021), mais aussi dépassant le taux 2019 d'avant la crise sanitaire (70,20%).

De plus, la part des « autres dépenses » connaît une hausse significative (+164,81 %) avec 67,27 M€, parmi lesquelles les immobilisations financières se hissent à 28,05 M€ vs 5,57 M€ l'année d'avant, tout comme les participations qui passent de 1,21 M€ en 2021 à 6,25 M€ en 2022, mais aussi les opérations pour le compte de tiers avec 8,90 M€ cette année contre 5,90 M€ en 2021.

Le résultat net du budget principal toutes sections confondues se réduit -69,84 % en 2022 passant de 12,42 M€ fin 2021 à 3,75 M€ en 2022, influencé notamment par le montant du solde des restes à réaliser 2022 nettement moins favorable (avec des reports de recettes supérieurs aux reports de dépenses pour seulement 1,27 M€ en 2022)

Avec la mobilisation de 317,40 M€ d'emprunts en 3 ans, l'encours de dette du budget principal (624,01 M€) est en hausse (+7,94 %), mais demeure tout à fait soutenable au regard de la capacité de désendettement qui reste à un niveau convenable (3,29 années en 2022 contre 2,85 années en 2021).

b) LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

	En euros courants	CA 2021	CA 2022	% Evolution 2022/2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Versement Transports et compensations	202 699 834,83	217 814 816,22	7,46%
	Recettes du réseau des transports (TBM)	74 437 983,38	80 546 516,19	8,21%
	Subvention d'équilibre versée par le budget principal	24 300 000,00	17 000 000,00	-30,04%
	Autres recettes	20 788 669,60	15 040 311,75	-27,65%
	S/Total recettes réelles	322 226 487,81	330 401 644,16	2,54%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>8 450 292,00</i>	<i>9 335 296,58</i>	<i>10,47%</i>
	S/Total recettes d'ordre	8 450 292,00	9 335 296,58	10,47%
	Total des recettes d'exploitation (A)	330 676 779,81	339 736 940,74	2,74%
	Charges de personnel	4 204 231,74	4 171 182,00	-0,79%
	Charges du réseau des transports (TBM)	234 898 194,09	249 988 792,09	6,42%
	Remboursement de frais de structure au budget principal	2 192 165,00	2 193 364,35	0,05%
	Frais financiers	6 851 685,24	7 287 547,77	6,36%
	Autres dépenses	12 926 300,25	14 717 073,46	13,85%
	S/Total dépenses réelles	261 072 576,32	278 357 959,67	6,62%
	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>55 101 624,31</i>	<i>54 969 233,50</i>	<i>-0,24%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>409 515,55</i>	<i>2 455 986,58</i>	<i>499,73%</i>
S/Total dépenses d'ordre	55 511 139,86	57 425 220,08	3,45%	
Total des dépenses d'exploitation (B)	316 583 716,18	335 783 179,75	6,06%	
Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	14 093 063,63	3 953 760,99	-71,95%	
Résultat de fonctionnement reporté (D)	5 215 748,62	8 035 927,27	54,07%	
RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	19 308 812,25	11 989 688,26	-37,91%	
Solde des restes à réaliser (F)	-998 502,49	-260 113,56	-73,95%	
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	18 310 309,76	11 729 574,70	-35,94%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Emprunts mobilisés	51 245 265,09	80 000 000,03	56,11%
	Autres recettes	12 268 935,26	14 430 360,81	17,62%
	Résultat d'exploitation affecté en réserve	10 524 624,63	11 272 884,98	7,11%
	S/Total recettes réelles	74 038 824,98	105 703 245,82	42,77%
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>55 101 624,31</i>	<i>54 969 233,50</i>	<i>-0,24%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>41 782 004,18</i>	<i>48 635 918,02</i>	<i>16,40%</i>
	S/Total recettes d'ordre	96 883 628,49	103 605 151,52	6,94%
	Total des recettes d'investissement (A)	170 922 453,47	209 308 397,34	22,46%
	Emprunts et dettes assimilés	47 391 711,89	42 278 066,40	-10,79%
	Programme d'équipement	74 281 472,92	110 698 133,65	49,03%
	Autres dépenses	11 499,86	113 293,60	885,17%
	S/Total dépenses réelles	121 684 684,67	153 089 493,65	25,81%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>8 450 292,00</i>	<i>9 335 296,58</i>	<i>10,47%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>41 372 488,63</i>	<i>46 179 931,44</i>	<i>11,62%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	49 822 780,63	55 515 228,02	11,43%
	Total des dépenses d'investissement (B)	171 507 465,30	208 604 721,67	21,63%
Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	-585 011,83	703 675,67	-220,28%	
Résultat d'investissement reporté (D)	-7 873 085,20	-8 458 097,03	7,43%	
RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	-8 458 097,03	-7 754 421,36	-8,32%	
Solde des restes à réaliser (F)	-2 814 787,95	-1 839 052,94	-34,66%	
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	-11 272 884,98	-9 593 474,30	-14,90%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	7 037 424,78	2 136 100,40	-69,65%	
Encours de dette au 31 décembre	531 904 976,76	569 626 910,40	7,09%	

L'équilibre de la section d'exploitation du budget est assuré en 2022 entre autre par la **recette du versement transport (217,81 M€)** qui progresse +7,46 % et par la **subvention d'équilibre versée par le budget principal (17 M€)** en diminution sur cet exercice de -30,04 % (24,3 M€ en 2021).

Le niveau des recettes de transports avec 80,55 M€ (+8,21 % entre 2021 et 2022) démontre une réelle reprise d'activités, après la période de crise sanitaire dont les effets ont été perceptibles jusqu'en 2021.

Leur montant revient à l'équivalent de celui de 2019 (83,09 M€), d'autant plus si on intègre les effets de la tarification solidaire (de l'ordre de 3 M€ perçu en moins).

Le total des recettes d'exploitation progresse de +2,74 % avec 339,74 M€ (330,67 M€)

Pour autant, les « autres recettes » se contractent de -27,65 %, soit 15,04 M€ pour 2022, provenant principalement d'un volume important de reprise des provisions pour risques et charges passé l'année dernière d'un montant de 8,83 M€ et non reconduit en 2022 (qui avaient été constituées en 1998 à hauteur de 1,4 M€ liées à des indemnités à verser dans le cadre du projet de Transport commun en site propre et en 2014 à hauteur de 7,4 M€ en prévision des négociations entamées début 2015 avec le délégataire Kéolis dans le cadre de la DSP des transports 2009-2014) ; une baisse toutefois pondérée par la perception d'une recette exceptionnelle de 1,5 M€ liée à un protocole transactionnel.

Les dépenses quant à elles progressent de +6,06 % sur 2022, soit 335,78 M€ contre 316,58 M€ l'année dernière. Cette augmentation provient en bonne partie des charges de gestion du réseau des transports en commun TBM (mouvements relatifs à la contribution forfaitaire d'exploitation - CFE et CET - versée au délégataire KBM), avec 249,99 M€ correspondant à une hausse de +6,42 % (+15,09 M€ en volume). Parmi les 14,72 M€ d'« autres dépenses » qui évoluent de leur côté de +13,85 % (+1,79 M€ en volume), il est à noter principalement des frais significatifs en études et recherches pour 0,49 M€ et de taxes foncières d'un montant de 0,88 M€.

Au regard d'un encours de dette en hausse ces dernières années, et de l'obtention de nouveaux prêts durant l'année 2021 pour financer le programme d'équipement, les charges financières progressent elles aussi de +6,36 % avec 7,29 M€ (6,85 M€ en 2021).

Le résultat annuel de fonctionnement est de 3,95 M€ soit -71,95 %, et après prise en compte de l'excédent reporté et du solde des restes à réaliser, le résultat net ressort à 11,73 M€ en 2022, soit -35,74 %.

Le programme d'équipement continue sa progression avec 110,70 M€ contre 74,28 M€ l'année passée (+49,03 %) ; financé à près de 72 % (65% en 2021) par le recours à l'emprunt (80 M€ en 2022 vs 48 M€ en 2021). L'encours de dette progresse aussi, passant de 531,90 M€ fin 2021 à 569,63 M€ fin 2022 (+7,09 %).

Le résultat net global, toutes sections confondues, passe de 7,04 M€ en 2021 à 2,14 M€ en 2022, soit -69,65 % (sachant pour rappel que le résultat de l'année dernière visait prioritairement à couvrir la valeur nette comptable de fin de contrat des biens immobilisés auprès du délégataire actuel par consolidation de la provision dédiée).

c) LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	En euros courants	CA 2021	CA 2022	% Evolution 2022/2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Redevance d'assainissement collectif	23 043 304,64	25 898 302,58	12,39%
	Exploitation eaux usées (PFAC)	4 393 447,45	6 868 497,21	56,34%
	Contributions eaux pluviales	3 371 962,08	3 411 520,30	1,17%
	Autres recettes	992 301,54	5 200 667,20	424,10%
	S/Total recettes réelles	31 801 015,71	41 378 987,29	30,12%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>3 703 497,00</i>	<i>2 966 884,00</i>	<i>-19,89%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-</i>
	S/Total recettes d'ordre	3 703 497,00	2 966 884,00	-19,89%
	Total des recettes d'exploitation (A)	35 504 512,71	44 345 871,29	24,90%
	Charges de personnel	1 309 023,21	1 325 664,00	1,27%
	Remboursement de frais de structure au budget principal	646 951,07	627 982,75	-2,93%
	Frais financiers	375 909,61	255 228,44	-32,10%
	Autres dépenses	3 702 330,55	10 848 751,99	193,02%
	S/Total dépenses réelles	6 034 214,44	13 057 627,18	116,39%
<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>20 452 513,28</i>	<i>20 529 780,40</i>	<i>0,38%</i>	
<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>0,00</i>	<i>286 398,40</i>	<i>0,00%</i>	
S/Total dépenses d'ordre	20 452 513,28	20 816 178,80	1,78%	
Total des dépenses d'exploitation (B)	26 486 727,72	33 873 805,98	27,89%	
Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	9 017 784,99	10 472 065,31	16,13%	
Résultat de fonctionnement reporté (D)	3 563 638,84	2 581 423,83	-27,56%	
RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	12 581 423,83	13 053 489,14	3,75%	
Solde des restes à réaliser (F)	-617 680,67	-686 774,97	11,19%	
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	11 963 743,16	12 366 714,17	3,37%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Subventions d'équipement	21 840,00	899 102,40	4016,77%
	Autres recettes	1 015 364,84	1 471 056,11	44,88%
	Résultat d'exploitation affecté en réserve	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00%
	S/Total recettes réelles	11 037 204,84	12 370 158,51	12,08%
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>20 452 513,28</i>	<i>20 816 178,80</i>	<i>1,78%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>3 213 243,06</i>	<i>2 619 852,28</i>	<i>-18,47%</i>
	S/Total recettes d'ordre	23 665 756,34	23 436 031,08	-0,97%
	Total des recettes d'investissement (A)	34 702 961,18	35 806 189,59	3,18%
	Emprunts et dettes assimilés	1 353 134,90	1 347 868,15	-0,39%
	Programme d'équipement	29 345 163,08	28 583 460,08	-2,60%
	Autres dépenses	40 411,81	40 411,79	0,00%
	S/Total dépenses réelles	30 738 709,79	29 971 740,02	-2,50%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>3 703 497,00</i>	<i>2 966 884,00</i>	<i>-19,89%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>3 213 243,06</i>	<i>2 619 852,28</i>	<i>-18,47%</i>
S/Total dépenses d'ordre	6 916 740,06	5 586 736,28	-19,23%	
Total des dépenses d'investissement (B)	37 655 449,85	35 558 476,30	-5,57%	
Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	-2 952 488,67	247 713,29	-108,39%	
Résultat d'investissement reporté (D)	18 221 141,71	15 268 653,04	-16,20%	
RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	15 268 653,04	15 516 366,33	1,62%	
Solde des restes à réaliser (F)	-3 566 177,70	-5 128 901,01	43,82%	
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	11 702 475,34	10 387 465,32	-11,24%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	23 666 218,50	22 754 179,49	-3,85%	
Encours de dette au 31 décembre	6 628 279,19	5 280 411,04	-20,34%	

Le budget annexe Assainissement est principalement financé par la redevance sur l'assainissement collectif perçue sur les factures d'eau, soit 25,90 M€, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) soit 6,87 M€, et la contribution du Budget principal à l'assainissement des eaux pluviales soit 3,41 M€.

Le poste des « autres recettes » connaît une progression importante passant de 0,99 M€ en 2021 à 5,20 M€ avec notamment un volume de cessions d'actifs de 4,11 M€ dont la vente à Eiffage Immobilier Sud-Ouest d'un terrain pour 3,76 M€, Quai de Brazza à Bordeaux

Au final, les recettes d'exploitation progressent de +24,90 %, soit 44,35 M€ (35,50 M€ en 2021).

Les dépenses d'exploitation sont en hausse de +27,89 % à 33,87 M€, avec plus précisément une forte progression des dépenses réelles de +116,39 % soit 13,06 M€ contre 6,03 M€ en 2021. Cette augmentation est la résultante en grande partie de l'évolution du poste des « autres dépenses » qui est passé de 3,70 M€ en 2021 à 10,85 M€ cette année. En effet, le montant des dotations pour risques et charges est de 8,5 M€ cette année (2 M€ en 2021) afin de couvrir le versement de la soulte à verser à l'issue du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines.

Ainsi, le résultat annuel de fonctionnement est excédentaire, en hausse de +16,13 %, à hauteur de 10,47 M€ (9,02 M€ en 2021). Cependant, après la prise en compte de l'excédent reporté et le solde des restes à réaliser, le résultat net ressort à 12,37 M€ en 2022, contre 11,96 M€ en 2021 pour seulement une évolution de +3,37 %.

En dépenses d'investissement, le niveau du programme d'équipement (28,58 M€) faiblit en 2022 soit -2,60 %.

Côté recettes, et hors résultat d'exploitation affecté en réserve (10 M€) qui se stabilise, les « autres recettes » réelles d'investissement atteignent 1,47 M€ (1,02 M€ en 2021). De même, des subventions d'équipement sont reçues à hauteur de 0,90 M€ de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre du transfert d'effluent Brazza (0,13 M€) et pour Cantinolle (0,60 M€).

Le résultat net global toutes sections confondues, après prise en compte du solde des restes à réaliser et des excédents antérieurs s'élève à 22,75 M€, soit une légère diminution de -3,85 % par rapport à l'année précédente (23,67 M€).

A noter, l'encours de la dette fin 2022 est de 5,28 M€ (en baisse de -20,34 %).

d) LE BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILE

	En euros courants	CA 2021	CA 2022	% Evolution 2022/2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	104 167 416,00	96 657 002,00	-7,21%
	Redevance spéciale enlèvement des ordures ménagères	4 252 821,93	4 832 032,66	13,62%
	Autres recettes	21 770 242,86	20 004 705,16	-8,11%
	S/Total recettes réelles	130 190 480,79	121 493 739,82	-6,68%
	<i>Divers opérations d'ordre</i>	<i>72 179,27</i>	<i>70 063,32</i>	<i>-2,93%</i>
	S/Total recettes d'ordre	72 179,27	70 063,32	-2,93%
	Total des recettes de fonctionnement (A)	130 262 660,06	121 563 803,14	-6,68%
	Charges de personnel	42 130 301,52	43 934 875,00	4,28%
	Transport et valorisation du traitement des déchets	18 727 728,73	19 524 990,67	4,26%
	Remboursement de frais de structure au budget principal	9 622 134,39	9 624 153,98	0,02%
	Contribution au SIVOM	9 539 284,00	9 434 662,47	-1,10%
	Frais financiers	84 082,65	43 001,30	-48,86%
	Autres dépenses	33 118 180,91	23 197 359,68	-29,96%
	S/Total dépenses réelles	113 221 712,20	105 759 043,10	-6,59%
	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>9 394 683,29</i>	<i>9 948 129,79</i>	<i>5,89%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>202 881,53</i>	<i>137 479,32</i>	<i>-32,24%</i>
S/Total dépenses d'ordre	9 597 564,82	10 085 609,11	5,09%	
Total des dépenses de fonctionnement (B)	122 819 277,02	115 844 652,21	-5,68%	
Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	7 443 383,04	5 719 150,93	-23,16%	
Résultat de fonctionnement reporté (D)	15 220 847,91	12 664 230,95	-16,80%	
RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	22 664 230,95	18 383 381,88	-18,89%	
Solde des restes à réaliser (F)	-18 813,68	-69 848,40	271,26%	
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	22 645 417,27	18 313 533,48	-19,13%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	1 230 153,00	843 734,00	-31,41%
	Résultat d'exploitation affecté en réserve	8 000 000,00	10 000 000,00	25,00%
	Autres recettes	443 524,49	2 200,00	-99,50%
	S/Total recettes réelles	9 673 677,49	10 845 934,00	12,12%
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>9 394 683,29</i>	<i>9 948 129,79</i>	<i>5,89%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>256 762,47</i>	<i>137 479,32</i>	<i>-46,46%</i>
	S/Total recettes d'ordre	9 651 445,76	10 085 609,11	4,50%
	Total des recettes d'investissement (A)	19 325 123,25	20 931 543,11	8,31%
	Emprunts et dettes assimilés	1 435 462,47	934 513,21	-34,90%
	Programme d'équipement	14 400 857,39	12 193 572,62	-15,33%
	Autres dépenses	520,00	360,00	-30,77%
	S/Total dépenses réelles	15 836 839,86	13 128 445,83	-17,10%
	<i>Divers opérations d'ordre</i>	<i>126 060,21</i>	<i>70 063,32</i>	<i>-44,42%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	126 060,21	70 063,32	-44,42%
	Total des dépenses d'investissement (B)	15 962 900,07	13 198 509,15	-17,32%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	3 362 223,18	7 733 033,96	130,00%
Résultat d'investissement reporté (D)	15 680 327,74	19 042 550,92	21,44%	
RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	19 042 550,92	26 775 584,88	40,61%	
Solde des restes à réaliser (F)	-4 120 921,16	-2 475 584,15	-39,93%	
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	14 921 629,76	24 300 000,73	62,85%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	37 567 047,03	42 613 534,21	13,43%	
Encours de dette au 31 décembre	934 513,21	0,00	-100,00%	

Le budget annexe des déchets ménagers regroupe l'ensemble des dépenses du service de collecte et de traitement des déchets. Il est financé essentiellement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) versée par les ménages (96,66 M€), principale ressource financière de ce budget (près de 80% des recettes réelles totales 2022). Cette taxe diminue en 2022 de -7,21 % du fait d'une **baisse du taux de TEOM passant de 8,69 % à 7,55 %** pour les secteurs en fréquence de collecte 2+1 (deux collectes en ordures ménagères résiduelles et une collecte en recyclables par semaine), ce qui a entraîné un moindre produit de **-12,40 M€**.

Quant à la Redevance Spéciale versée par les professionnels (4,83 M€), elle augmente au cours de l'année, 2022 (+13,62 %).

Le poste des autres recettes fléchit de -8,11 %, atteignant 20 M€ (contre 21,77 M€ en 2021) impacté particulièrement par une baisse de la vente des produits recyclables de -1,49 M€ en lien avec la baisse des tonnages.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de -6,59 % à 105,76 M€. Cette baisse se constate essentiellement sur les charges exceptionnelles pour -11,39 M€. Les provisions au titre des investissements programmés dans le cadre de la nouvelle DSP de traitement des déchets arrivent à leur terme et ont été en majeure partie établies sur les années précédentes. A cela s'ajoute une baisse des dépenses liées à la baisse des tonnages nuancées par des hausses importantes notamment sur le traitement, les frais de personnel et les frais de véhicule.

Ainsi, Les frais de traitement sont en augmentation de 1,8 M€ : le traitement du TVD en est la principale cause avec une augmentation de 1,01 M€ qui malgré une baisse des tonnages a vu les tonnages de valorisation matière augmentés avec +2047 tonnes triées et valorisées. La TGAP continue également son évolution avec un prix à la tonne passant de 8 € en 2021 à 11 € en 2022 pour l'incinération. Cette hausse a un impact de 0,64 M€ sur les dépenses de fonctionnement.

De même, Les frais de personnels progressent de 1,84 M€. Cette augmentation est due principalement à la hausse du point d'indice et du RIFSEEP ainsi qu'à l'évolution importante des postes dans le cadre de la réorganisation du pôle (+18 ETP). A cela s'ajoute une évolution des coûts pour les personnels non permanents afin d'atteindre un niveau de service proche de 100%.

Le résultat annuel de fonctionnement est de 5,72 M€ en baisse de -23,16 % (7,44 M€ en 2021).

Après prise en compte de l'excédent reporté et du solde des restes à réaliser, le résultat net ressort à 18,31 M€ en 2022, contre 22,65 M€ en 2021.

Les dépenses d'investissement fléchissent à 13,20 M€ contre 15,84 M€ l'année précédente (-17,32 %) avec :

- L'acquisition de matériels roulant pour -2,1 M€, qui connaît toujours des délais de livraison importants, engendrant des reports de paiement sur les années 2023 et 2024.

- Le financement des travaux sur les usines et le centre de tri dont le préfinancement a pris fin en 2021. En 2022, les phases restantes à financer après travaux ont débuté pour un montant moins important, ce qui a entraîné une baisse de -1,91 M€.

- L'aménagement des sites est aussi en baisse de -0,6 M€, des travaux importants ayant été entrepris les années précédentes.

A contrario d'autres projets voient le jour et engendrent une hausse des dépenses d'investissement : la construction du bâtiment d'exploitation de Latule (1,2 M€), l'aménagement des centres de recyclage pour 0,94 M€ (notamment la modernisation des garde-corps, des barrières, des clôtures ou encore les évacuations des eaux pluviales).

Côté recettes d'investissement, il est à noter sur 2022 l'affectation en réserves d'une partie du résultat d'exploitation, d'un montant de 10 M€.

Le résultat net global toutes sections confondues, après prise en compte du solde des restes à réaliser et des excédents antérieurs s'élève à 42,61 M€, soit +13,43 % par rapport à l'année précédente (37,57 M€).

A noter, l'encours de la dette est soldé à fin 2022.

e) **LE BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR**

	En euros courants	CA 2021	CA 2022	% Evolution 2022/2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Redevances versées par les délégataires	1 133 477,12	1 259 064,94	11,08%
	Autres recettes	2 838 460,31	2 001 843,66	-29,47%
	S/Total recettes réelles	3 971 937,43	3 260 908,60	-17,90%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>122 447,38</i>	<i>143 604,51</i>	<i>17,28%</i>
	S/Total recettes d'ordre	122 447,38	143 604,51	17,28%
	Total des recettes d'exploitation (A)	4 094 384,81	3 404 513,11	-16,85%
	Charges de personnel	333 775,67	219 732,00	-34,17%
	Frais de structure remboursés au budget principal	166 458,83	94 344,59	-43,32%
	Frais financiers	21 445,40	29 066,71	35,54%
	Autres dépenses	1 805 131,34	591 803,46	-67,22%
	S/Total dépenses réelles	2 326 811,24	934 946,76	-59,82%
	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>440 759,00</i>	<i>548 874,00</i>	<i>24,53%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	440 759,00	548 874,00	24,53%
	Total des dépenses d'exploitation (B)	2 767 570,24	1 483 820,76	-46,39%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	1 326 814,57	1 920 692,35	44,76%
	Résultat de fonctionnement reporté (D)	1 361 514,33	147 757,79	-89,15%
	RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	2 688 328,90	2 068 450,14	-23,06%
	Solde des restes à réaliser (F)	0,00	0,00	0,00%
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	2 688 328,90	2 068 450,14	-23,06%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Emprunts mobilisés	0,00	3 600 000,00	0,00%
	Autres recettes	0,00	0,00	-
	Résultat d'exploitation affecté en réserve	1 987 774,07	2 540 571,11	27,81%
	S/Total recettes réelles	1 987 774,07	6 140 571,11	208,92%
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>440 759,00</i>	<i>548 874,00</i>	<i>24,53%</i>
	<i>Autres opérations ordre</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-</i>
	S/Total recettes d'ordre	440 759,00	548 874,00	24,53%
	Total des recettes d'investissement (A)	2 428 533,07	6 689 445,11	175,45%
	Emprunts et dettes assimilés	800 000,00	800 000,00	0,00%
	Dépenses d'équipement	1 688 594,71	3 756 452,17	122,46%
	S/Total dépenses réelles	2 488 594,71	4 556 452,17	83,09%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>122 447,38</i>	<i>143 604,51</i>	<i>17,28%</i>
	<i>Autres opérations ordre</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-</i>
	S/Total dépenses d'ordre	122 447,38	143 604,51	17,28%
	Total des dépenses d'investissement (B)	2 611 042,09	4 700 056,68	80,01%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	-182 509,02	1 989 388,43	-1190,02%
	Résultat d'investissement reporté (D)	-1 632 924,73	-1 815 433,75	11,18%
	RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	-1 815 433,75	173 954,68	-109,58%
Solde des restes à réaliser (F)	-725 137,36	-492 237,97	-32,12%	
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	-2 540 571,11	-318 283,29	-87,47%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	147 757,79	1 750 166,85	1084,48%	
Encours de dette au 31 décembre	3 562 500,00	6 912 500,00	94,04%	

Le budget annexe Réseau de chaleur comprend les dépenses et recettes liées à l'exploitation des réseaux de chaleur des Hauts de Garonne, de Saint Médard, Saint Jean Belcier, Mériadeck, Plaine de Garonne Energies (Plaine Rive Droite) et depuis peu du Haillan Eysines.

Les recettes d'exploitation d'un montant de 3,40 M€ diminuent de -16,85 %, du fait en majeure partie des autres recettes qui se réduisent de -29,47 %, avec un moindre montant de reprise de provision de

1,54 M€ contre 2,5 M€ l'année dernière (différence liée à une soulte à verser à l'issue du contrat de délégation de service public pour 1,36 M€ sur 2021).

En revanche, les redevances versées par les délégataires sont en augmentation de +11,08 %

Les dépenses évoluent aussi à la baisse (-46,39 %), portées tout particulièrement par la diminution de dotation pour risques et charges d'exploitation, d'un montant de seulement 0,2 M€ cette année (1,33 M€ en 2021) au titre des futurs travaux de gros entretien et de renouvellement à intervenir sur les différents réseaux de chaleur.

A noter aussi les postes des charges de personnel qui se réduit de -34,17 % et les frais de structure remboursés au budget principal de -43,32 %.

Ainsi, le résultat annuel en fonctionnement ressort à 1,92 M€, en progression de +44,76 % (1,33 M€ en 2021). En revanche, après prise en compte des excédents reportés, le résultat net en fonctionnement n'est que de 2,07 M€ contre 2,69 M€ l'année précédente (-23,06 %).

En dépenses d'investissement, le programme d'équipement progresse en 2022 de +122,46 %, soit 3,76 M€ avec notamment le financement direct du réseau du Haillan Eysines et l'exploitation en régie des réseaux de Mériadeck (0,46 M€). A cela s'ajoute les activités de contrôle et le suivi des contrats de DSP, ainsi que des études et des acquisitions préalables à la réalisation du réseau de chaleur du grand parc pour 3,26 M€.

Concernant les recettes d'investissement, il est à souligner la part significative d'affectation en réverses du résultat d'exploitation, pour 2,54 M€ sur 2022 (contre 1,99 M€ l'année précédente), facilitant ainsi la réalisation des dépenses d'équipements.

Par ailleurs, l'obtention d'un prêt de 3,6 M€ auprès de la Société Financière de la Nef permettra de poursuivre les travaux engagés d'extension des réseaux de chaleur.

Au final, le résultat net global toutes sections confondues se hisse à un montant de 1,75 M€ sur l'exercice 2022, à comparer au montant de 0,15 M€ en 2021, grâce principalement à l'obtention du prêt financier.

Par ailleurs, à fin 2022, l'encours de la dette s'élève à 6,91 M€ (3,56 M€ fin 2021).

f) LE BUDGET ANNEXE CREMATORIUM

	En euros courants	CA 2021	CA 2022	% Evolution 2022/2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Recettes réelles d'exploitation	1 312 553,41	1 514 350,16	15,37%
	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>8 318,00</i>	<i>8 318,00</i>	<i>0,00%</i>
	Total des recettes d'exploitation (A)	1 320 871,41	1 522 668,16	15,28%
	Dépenses réelles d'exploitation	1 914 169,00	1 090 926,80	-43,01%
	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>265 670,11</i>	<i>199 609,96</i>	<i>-24,87%</i>
	Total des dépenses d'exploitation (B)	2 179 839,11	1 290 536,76	-40,80%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	-858 967,70	232 131,40	-127,02%
	Résultat de fonctionnement reporté (D)	1 040 102,71	181 135,01	-82,58%
	RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	181 135,01	413 266,41	128,15%
	Solde des restes à réaliser (F)	0,00	0,00	0,00%
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	181 135,01	413 266,41	128,15%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	-
	Résultat d'exploitation affecté en réserve	0,00	0,00	-
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>265 670,11</i>	<i>199 609,96</i>	<i>-24,87%</i>
	Total des recettes d'investissement (A)	265 670,11	199 609,96	-24,87%
	Dépenses réelles d'investissement	6 820,97	25 987,48	280,99%
	<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>8 318,00</i>	<i>8 318,00</i>	<i>0,00%</i>
	Total des dépenses d'investissement (B)	15 138,97	34 305,48	126,60%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	250 531,14	165 304,48	-34,02%
	Résultat d'investissement reporté (D)	333 742,04	584 273,18	75,07%
	RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	584 273,18	749 577,66	28,29%
	Solde des restes à réaliser (F)	-19 003,50	-32 943,67	73,36%
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	565 269,68	716 633,99	26,78%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	746 404,69	1 129 900,40	51,38%	

Les recettes d'exploitation du crématorium progressent au cours de l'exercice 2022 (+15,28 %) liées notamment à l'activité de crémations repartie à la hausse (+14,29 %), mais également à des opérations pour les établissements hospitaliers et à la valorisation des métaux issus de l'activité du crématorium (0,04 M€).

A l'inverse, le volume des dépenses d'exploitation a nettement chuté, passant de 2,18 M€ l'année dernière à 1,29 M€ en 2022, soit -40,80 %. Cela provient d'une provision pour risques et charges d'exploitation, comptabilisé à hauteur de 1,04 M€ en 2021.

Les dépenses de charges courantes, hors frais de personnel, ont été consacrées en majeure partie à des dépenses liées à de l'entretien, de la réparation, du nettoyage des locaux, ainsi que de la consommation des fluides et ressources avec 0,21 M€ en 2022 (0,15 M€ en 2021) dont une nette progression de l'énergie avec 0,12 M€ soit une hausse de +86,77 % sur l'exercice 2022. Comme tous les ans, quelques dépenses en contrôles réglementaires et fournitures spécifiquement en lien au domaine d'activité sont également imputées sur ce budget.

En dépenses d'investissement, les crédits prévus ont permis le renouvellement du mobilier des salles.

Après prise en compte des résultats antérieurs, et du solde des restes à réaliser, le résultat net global, toutes sections confondues, progresse en 2022 de +51,38 % pour un montant de 1,13 M€

g) LA REGIE DES EQUIPEMENTS FLUVIAUX

	En euros courants	CA 2021	CA 2022	% Evolution 2022/2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prestations de service (réservation hivernages, escales, accostages, mise à disposition d'équipements...)	375 950,25	298 610,82	-20,57%
	Autres produits (consommations électriques, vente carburant...)	85 776,38	248 524,05	189,73%
	Subvention d'équilibre versée par le budget principal	691 502,71	655 442,07	-5,21%
	S/Total recettes réelles	1 153 229,34	1 202 576,94	4,28%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>16 852,00</i>	<i>16 852,00</i>	<i>0,00%</i>
	S/Total recettes d'ordre	16 852,00	16 852,00	0,00%
	Total des recettes d'exploitation (A)	1 170 081,34	1 219 428,94	4,22%
	Charges de personnel	247 517,08	249 610,00	0,85%
	Achats de matières et fournitures	40 822,24	48 862,81	19,70%
	Services extérieurs (sous traitance, maintenance, entretien réparation, redevance occupation DP...)	272 409,42	390 047,90	43,18%
	Frais de structure remboursés au budget principal	68 186,92	75 845,68	11,23%
	Autres dépenses	90 080,68	90 073,79	-0,01%
	S/Total dépenses réelles	719 016,34	854 440,18	18,83%
	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>451 065,00</i>	<i>457 738,00</i>	<i>1,48%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	451 065,00	457 738,00	1,48%
	Total des dépenses d'exploitation (B)	1 170 081,34	1 312 178,18	12,14%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	0,00	-92 749,24	-
Résultat de fonctionnement reporté (D)	92 749,24	92 749,24	0,00%	
RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	92 749,24	0,00	-100,00%	
Solde des restes à réaliser (F)	0,00	0,00	0,00%	
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	92 749,24	0,00	-100,00%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Autres recettes	0,00	0,00	0,00%
	S/Total recettes réelles	0,00	0,00	0,00%
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>451 065,00</i>	<i>457 738,00</i>	<i>1,48%</i>
	<i>Autres opérations ordre</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-</i>
	S/Total recettes d'ordre	451 065,00	457 738,00	1,48%
	Total des recettes d'investissement (A)	451 065,00	457 738,00	1,48%
	Dépenses d'équipement	479 612,01	526 080,43	9,69%
	S/Total dépenses réelles	479 612,01	526 080,43	9,69%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>16 852,00</i>	<i>16 852,00</i>	<i>0,00%</i>
	<i>Autres opérations ordre</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-</i>
	S/Total dépenses d'ordre	16 852,00	16 852,00	0,00%
	Total des dépenses d'investissement (B)	496 464,01	542 932,43	9,36%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	-45 399,01	-85 194,43	87,66%
Résultat d'investissement reporté (D)	799 654,52	754 255,51	-5,68%	
RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	754 255,51	669 061,08	-11,30%	
Solde des restes à réaliser (F)	-240 129,31	-462 458,83	92,59%	
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	514 126,20	206 602,25	-59,81%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)		606 875,44	206 602,25	-65,96%

Le service public de gestion des équipements fluviaux métropolitains est géré par une régie à simple autonomie financière depuis le 1^{er} janvier 2018 qui est chargée d'aménager et exploiter les équipements fluviaux de Bordeaux Métropoles situés sur les communes d'Ambès, de Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent de Paul, Bordeaux et Bègles.

La situation continue de s'améliorer au cours de l'année 2022 avec un volume de recettes d'exploitation en hausse de +4,22 % soit 1,22 M€ (contre 1,17 M€ en 2021). Pour autant, il convient de remarquer que l'activité tourisme fluvial connaît un net recul avec un montant des prestations de services qui se contracte de -20,57 % (0,30 M€). En revanche, parmi les autres produits (+189,73 %), la part des remboursement de frais s'accroît significativement avec notamment la régularisation par le budget

annexe transports des frais engendrés par la mise à disposition des pontons réservés aux navettes fluviales pour le transport de personnes des années 2021 et 2022.

Côté dépenses, globalement elles augmentent de +12,14%. Parmi les charges d'exploitation, celles des services extérieurs (redevances, entretien, réparation, sous-traitance etc) sont en hausse de + 117,64 K€ soit +43,18 % par rapport à 2021 et les achats de matières et fournitures en progression de +19,70 %, notamment au regard de l'impact de la hausse des tarifs de l'énergie et du carburants.

Ainsi, la subvention de fonctionnement versée par le budget principal afin d'équilibrer l'activité d'exploitation est réajustée à la baisse avec le versement de 0,66 M€ en 2022 (contre 0,69 M€ en 2021).

Dès lors, le résultat annuel de fonctionnement est déficitaire de -92,75 K€, puis en tenant compte du résultat antérieur reporté (+92,75 K€), la section de fonctionnement s'équilibre.

A noter en section d'investissement, le montant des dépenses d'équipement, soit 526,08 K€, augmente de +9,69 % (avec des études techniques, des travaux, l'entretien et l'électrification des pontons).

h) LA REGIE DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS

	En euros courants	CA 2021	CA 2022	% Evolution 2022/2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Vente prestations repas	601 390,63	748 331,44	24,43%
	Participations organismes extérieurs	97 926,74	117 912,01	20,41%
	Subvention d'équilibre versée par le budget principal	1 785 367,07	1 960 086,08	9,79%
	Autres recettes	137 949,90	157 960,33	14,51%
	S/Total recettes réelles	2 622 634,34	2 984 289,86	13,79%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>84 965,00</i>	<i>84 965,00</i>	<i>0,00%</i>
	S/Total recettes d'ordre	84 965,00	84 965,00	0,00%
	Total des recettes d'exploitation (A)	2 707 599,34	3 069 254,86	13,36%
	Charges de personnel	1 548 955,21	1 659 837,17	7,16%
	Frais de structure remboursés au budget principal	296 905,85	339 663,48	14,40%
	Achat denrées	470 377,05	649 166,94	38,01%
	Autres dépenses	265 158,87	307 456,96	15,95%
	S/Total dépenses réelles	2 581 396,98	2 956 124,55	14,52%
	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>94 940,37</i>	<i>113 130,31</i>	<i>19,16%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	94 940,37	113 130,31	19,16%
	Total des dépenses d'exploitation (B)	2 676 337,35	3 069 254,86	14,68%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	31 261,99	0,00	0,00%
Résultat de fonctionnement reporté (D)	0,00	0,00	0,00%	
RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	31 261,99	0,00	0,00%	
Solde des restes à réaliser (F)	0,00	0,00	0,00%	
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	31 261,99	0,00	0,00%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Autres recettes	0,00	31 261,99	0,00%
	S/Total recettes réelles	0,00	31 261,99	0,00%
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>94 940,37</i>	<i>113 130,31</i>	<i>19,16%</i>
	S/Total recettes d'ordre	94 940,37	113 130,31	19,16%
	Total des recettes d'investissement (A)	94 940,37	144 392,30	52,09%
	Dépenses d'équipement	67 395,96	23 726,34	-64,80%
	S/Total dépenses réelles	67 395,96	23 726,34	-64,80%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>84 965,00</i>	<i>84 965,00</i>	<i>0,00%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	84 965,00	84 965,00	0,00%
	Total des dépenses d'investissement (B)	152 360,96	108 691,34	-28,66%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	-57 420,59	35 700,96	162,17%
	Résultat d'investissement reporté (D)	100 324,31	42 903,72	-57,23%
	RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	42 903,72	78 604,68	83,21%
Solde des restes à réaliser (F)	-74 165,71	-47 129,54	-36,45%	
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	-31 261,99	31 475,14	200,68%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	0,00	31 475,14	-	

La régie des restaurants fait partie depuis le 1er janvier 2016 de la Direction des restaurants. Composée de 39 personnes, elle a pour mission d'assurer la fabrication et le service des repas du personnel et des élus métropolitains sur les trois sites de Mériadeck, de Latule et d'Alfred Daney, dans le respect des textes en vigueur, relatifs à la restauration collective hors domicile.

L'année 2022, comme les 2 dernières années, a été largement marquée par la crise liée au Covid qui a fortement impacté notre capacité d'accueil. Les restaurants ont dû s'adapter aux différentes mesures sanitaires (notamment la distanciation à 2 mètres en début d'année) et au recours désormais généralisé au télétravail. Un de nos restaurant a d'ailleurs été fermé tout un trimestre. Leur fréquentation redémarre (+16,12%) même si elle reste encore bien en deçà des années avant Covid (-35,5% par rapport à 2019).

Pour l'année 2022, un total de 167 510 repas ont été distribués dans ces trois restaurants (144 250 en 2021), qui conforte une reprise d'activité, mais encore en deçà de l'année 2019 (avant la pandémie) et une baisse de -35,52 % par rapport à 2019 (259 779 repas).

La reprise s'affiche aussi dans les chiffres annuels, avec un total de recettes de 3,07 M€ en progression de +13,36 %, avec notamment les ventes des repas en augmentation de +24,43 %.

Côté dépenses de fonctionnement, elles évoluent de +14,68 % par rapport à l'année précédente, parmi lesquelles nous pouvons noter une hausse significative des achats de denrées de +38,01 % liée à l'inflation des prix.

Entre des coûts incompressibles et un manque de recettes suite à la baisse de fréquentation, le coût de revient moyen d'un plateau reste convenable au tarif de 16,37 €, en baisse de -2 % par rapport à 2021 (16,37 € en 2021 et 10,30 € en 2019). Par ailleurs, la répartition du financement du budget est assuré à seulement 30 % par la régie (27,35 % en 2021 et 41,68 % en 2019) et à 70 % par l'Administration (72,65 % en 2021 et 58,32 % en 2019). Même si la prise en charge par Bordeaux Métropole recule de 3 points environ, elle est nettement plus importante qu'avant la crise sanitaire.

i) LA REGIE DE L'EAU INDUSTRIELLE

	En euros courants	CA 2021	CA 2022	% Evolution 2022/2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Vente d'eau aux abonnés	442 592,63	456 203,00	3,08%
	Autres recettes réelles	96,51	6 196,53	6320,61%
	<i>Recettes d'ordre - Reprise de subventions</i>	<i>217 583,00</i>	<i>217 583,00</i>	<i>0,00%</i>
	Total des recettes d'exploitation (A)	660 272,14	679 982,53	2,99%
	Dépenses de personnel	12 336,57	12 556,00	1,78%
	Autres dépenses réelles	274 563,10	224 874,14	-18,10%
	<i>Dépenses d'ordre - Dotation aux amortissements</i>	<i>269 100,11</i>	<i>260 072,50</i>	<i>-3,35%</i>
	Total des dépenses d'exploitation (B)	555 999,78	497 502,64	-10,52%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	104 272,36	182 479,89	75,00%
	Résultat de fonctionnement reporté (D)	620 955,49	725 227,85	16,79%
	RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	725 227,85	907 707,74	25,16%
Solde des restes à réaliser (F)	0,00	0,00	0,00%	
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	725 227,85	907 707,74	25,16%	
	Résultat d'exploitation affecté en réserve	0,00	0,00	0,00%
SECTION D'INVESTISSEMENT	<i>Recettes d'ordre - Dotation aux amortissements</i>	<i>269 100,11</i>	<i>260 072,50</i>	<i>-3,35%</i>
	Total des recettes d'investissement (A)	269 100,11	260 072,50	-3,35%
	Dépenses d'équipement	0,00	74 564,08	-
	<i>Dépenses d'ordre - Reprise de subventions</i>	<i>217 583,00</i>	<i>217 583,00</i>	<i>0,00%</i>
	Total des dépenses d'investissement (B)	217 583,00	292 147,08	34,27%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	51 517,11	-32 074,58	-162,26%
	Résultat d'investissement reporté (D)	197 216,62	248 733,73	26,12%
	RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	248 733,73	216 659,15	-12,90%
	Solde des restes à réaliser (F)	-74 584,53	0,00	-100,00%
	RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	174 149,20	216 659,15	24,41%
	RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	899 377,05	1 124 366,89	25,02%

Le service de l'eau industrielle, créé le 18 juin 1999, est géré par une régie à simple autonomie financière depuis le 1^{er} janvier 2007.

La vente d'eau consommé d'un total de 456,20 K€ progresse de nouveau (+3,08 %), avec +13,61 K€ par rapport à l'année précédente, ce qui impacte le montant global des recettes 2022 qui atteint 679,98 K€ (+2,99%).

Les dépenses totales se réduisent à hauteur de 497,50 K€ (556 K€ en 2021) ce qui donne une baisse de -10,52 % par rapport à l'année dernière (+6,40 %) ; ce sont les charges courantes qui impactent le plus les dépenses, dont la baisse atteint -18,10 % avec notamment le poste des honoraires qui diminue de -24,71 % à 159,23 K€ contre 211,50 K€ l'année d'avant.

la section de fonctionnement du budget de la régie dégage en 2022 un excédent annuel de 182,48 K€ contre 104,27 K€ en 2021, soit une augmentation de +75 % (après une année 2021 qui avait connu une forte progression de +244,47 %). Après prise en compte du résultat antérieur, le résultat net en fonctionnement est de 0,91 M€ soit +25,16 % par rapport à 2021. Après prise en compte des éléments en investissement, le résultat net global ressort à 1,12 M€ soit +25,02 %.

j) LA REGIE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

	En euros courants	CA 2021	CA 2022	% Evolution 2022/2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Redevances assainissement non collectif	147 190,00	141 367,00	-3,96%
	Autres recettes réelles	6 226,21	2 936,51	-52,84%
	Total des recettes d'exploitation (A)	153 416,21	144 303,51	-5,94%
	Dépenses de personnel	99 937,56	123 000,00	23,08%
	Autres dépenses réelles	58 285,83	20 754,02	-64,39%
	<i>Dépenses d'ordre - Dotation aux amortissements</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	-
	Total des dépenses d'exploitation (B)	158 223,39	143 754,02	-9,14%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	-4 807,18	549,49	111,43%
	Résultat de fonctionnement reporté (D)	104 521,18	99 714,00	-4,60%
	RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	99 714,00	100 263,49	0,55%
	Solde des restes à réaliser (F)	-100,00	0,00	0,00%
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	99 614,00	100 263,49	0,65%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	<i>Recettes d'ordre - Dotation aux amortissements</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	-
	Total des recettes d'investissement (A)	0,00	0,00	-
	Dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00%
	Autres dépenses réelles	0,00	0,00	0,00%
	Total des dépenses d'investissement (B)	0,00	0,00	0,00%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	0,00	0,00	-
	Résultat d'investissement reporté (D)	82 700,00	82 700,00	0,00%
	RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	82 700,00	82 700,00	0,00%
	Solde des restes à réaliser (F)	0,00	0,00	-
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	82 700,00	82 700,00	0,00%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	182 314,00	182 963,49	0,36%	

Le service public d'assainissement non collectif, créé au 1^{er} janvier 2006, est géré par une régie dotée de la seule autonomie financière.

Les recettes d'exploitation diminuent en 2022 de -5,94 %, en lien principalement avec la baisse des encaissements de redevances d'assainissement non collectif (-3,96 %). Les charges d'exploitation se réduisent plus significativement, de l'ordre de -9,14 %. Bien que l'évolution des charges de personnel progresse fortement (+23,08 %), ce sont les autres dépenses courantes, avec -64,39 %, qui agissent sur la diminution des charges (une provision pour risques de 28,5 K€ liée à un contentieux en cours avait impacté l'exercice précédent).

L'excédent annuel de la section de fonctionnement redevient positif à 549,49 €, soit une progression +111,43 % (-4,81 K€ l'année précédente) ; après intégration du résultat cumulé à fin 2021 (99,71 K€), le résultat net de fonctionnement est excédentaire de 100,26 K€ (+0,65 % par rapport à 2021).

LES BUDGETS A COMPTABILITE DE STOCK

Il convient de rappeler que dans les budgets annexes à comptabilité de stocks, les frais d'acquisition et les travaux d'aménagement sont comptabilisés en section de fonctionnement sur des comptes de stocks mais ils représentent, en réalité, des dépenses très proches de l'investissement dans la mesure où celles-ci sont réalisées en vue de favoriser le développement économique du territoire.

Aux budgets annexes « **Caveaux** », « **Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)** » et « **Lotissements** », les dépenses fluctuent, d'une année à l'autre, en fonction des travaux d'aménagement réalisés.

Au budget annexe **ZAC du TASTA**, les dépenses d'aménagement réalisées en 2022 s'élèvent à 2,61 M€ ; celles-ci étant comptabilisées en fin d'année comme une entrée d'en-cours de stocks sur la section d'investissement. Par ailleurs, il y a eu 0,20 M€ de recettes saisies, étant une régularisation de la subvention « complément de prix » provenant du budget principal pour une cession antérieure.

Au budget annexe **ZAC des Quais de Floirac**, les dépenses d'aménagement ont représentées 1,61 M€ en 2022. Une recette de fonctionnement de 0,17 M€ a été comptabilisé pour une révision de prix sur un dossier de cession antérieur. En recette d'investissement, une avance provenant du budget principal a été sollicité à hauteur de 1,45 M€ permettant ainsi de financer en majeure partie l'intégration des en-cours de stocks.

ANNEXE METHODOLOGIQUE DU BUDGET TRANSITION

Principales hypothèses structurantes

Mobilité et transports

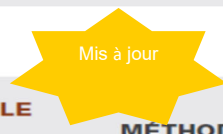
Les transports collectifs routiers



	TRÈS FAVORABLE	FAVORABLE SOUS CONDITIONS	DÉFAVORABLE
Achat / développement de la flotte	À motorisation électrique ou au gaz (si bioGNV) ou hydrogène (si décarboné)	À motorisation au gaz ou hydrogène ou hybride	À motorisation thermique (diesel ou essence)
Exploitation et entretien de la flotte	Électrique, hydrogène, (bio)GNV ou hybride (km parcourus / total km)	Fossiles, agrocarburants (km parcourus / total km)	Carburant : à colorier en fonction du type (fossile, agrocarburant, GNV, etc.)
<small>Dépenses de carburant (+ de détails : critère de classement achat d'énergie)</small>			

©I4CE

Les transports ferroviaires urbains et interurbains



	TRÈS FAVORABLE	FAVORABLE SOUS CONDITIONS	DÉFAVORABLE	INDÉFINI METHODOLOGIQUE
Investissement				
Achat du matériel roulant	Matériel roulant à motorisation électrique, bioGNV, hydrogène décarboné	Matériel roulant hydrogène, GNV ou bi-mode	Matériel roulant à motorisation fossile (diesel ou essence)	Matériel roulant à motorisation fonctionnant avec des agrocarburants
Développement et modernisation des infrastructures réseau	Infrastructures électriques		Infrastructures non électriques Modernisation des gares, billettique	
Fonctionnement				
Exploitation et entretien du matériel roulant	Matériel roulant électrique, hydrogène, GNV, bi-modes, (pour la partie électrique) (au besoin proxy km parcourus)	Matériel roulant diesel ou essence ou agrocarburants (au besoin proxy km parcourus)	Carburant : à colorier en fonction du type (fossile, agrocarburant, GNV, etc.)	

©I4CE

La voirie



	TRÈS FAVORABLE	FAVORABLE SOUS CONDITIONS	NEUTRE	DÉFAVORABLE
Constructions / Requalifications	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun 100 % décarbonés (km parcourus / total km)	Part dédiée aux transports en commun non décarbonés (km parcourus / total km)		Part dédiée aux voitures
Entretien	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun 100 % décarbonés		Part dédiée aux voitures	
Exploitation	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun, mobilités bas carbone		Part dédiée aux voitures	